



AVAILLES EN CHATELLERAULT

Délibérations de conseil municipal, Availles-en-Châtelleraut.

1903-1907

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
	<p>laide somme de 3769,56 contient 1310,50 de ressources extraordinaires dont 408,79 pour remboursement d'emprunts et 901,71 pour entretien. En ce qui concerne les dépenses, le total se décompose de la manière suivante :</p> <p>1^o Contingent des chemins de G^{de} C^{on} 1639,41. 2^o Entretien des chemins vicinaux ordinaires. -- 2130,05.</p> <p style="text-align: right;">Total --- 3769,46.</p> <p>La somme de 2130,05 se détaille comme il suit :</p> <p>1^o Salaire des Cantonniers communaux --- 420,00 2^o Salaire du Cantonnier-Chef surveillant --- 50,00 3^o Gratuaux divers d'entretien en nature et en argent --- 958,26. 4^o Remboursement d'emprunts et intérêts --- 402,79.</p> <p style="text-align: right;">Total --- 2130,05</p> <p>Après examen, le Conseil approuve ce Budget à l'unanimité.</p> <p>6^o Approbation par le Conseil du Compte de Gestion arrêté au 9 juillet 1902 par M. Lambert, ancien Receveur Municipal pour sa Gestion pendant la période comprise du 1^{er} Janvier au 9 juillet 1902.</p> <p>Monsieur le Maire met sous les yeux du Conseil le Compte de Gestion du 1^{er} Janvier au 9 juillet 1902 présenté par M. Lambert, ancien Receveur municipal de la Commune.</p> <p>Il résulte que les opérations des 7 premiers mois de l'exercice 1902 ont été les suivantes :</p> <p>1^o Recettes 2053,00 2^o Dépenses 1541,49.</p> <p>Le Conseil, reconnaissant que toutes les opérations ont été régulières, approuve ce Compte à l'unanimité.</p> <p>Puis rien n'étant à l'ordre du jour, la session</p>

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
	<p>a été close.</p> <p>Fait en la Mairie d'Availles, les heures, jours, mois et an d'autre part.</p> <p>Et, après lecture, les membres du Conseil municipal présents ont signé, accepté M. Girardreau qui a déclaré en pas le savoir.</p> <p style="text-align: right;"> <i>A. Gruhier</i> <i>C. Subaste</i> <i>L. Heug</i> <i>D. Dupon</i> <i>Beaucourt</i> </p> <p>Commission administrative du Bureau d'Assistance - 1^{re} Session 1903.</p> <hr/> <p>l'an mil neuf cent trois, le dix février, à une heure et demie du soir, la Commission administrative du Bureau d'Assistance de la Commune d'Availles s'est réunie, conformément aux dispositions de l'art. 12 de la loi du 15 juillet 1893 sur l'Assistance médicale gratuite, pour dresser la Liste des personnes qui seront admises à l'Assistance médicale en 1903.</p> <p>Étaient présents: M. M. Gruhier, Maire, Président, Saureau Joseph, Bardin Paul, Noyer Pierre, Raymond Jules et Epine Adolphe.</p> <p>Absents: M. M. Granier Remy et Millet Alfred.</p> <p>Ordre du jour :</p> <p>I. Liste des Indigents. II. Pension de 120. attribuée à Bussereau François.</p> <p>1^o Liste des Indigents.</p> <p>La Commission administrative du Bureau d'Assistance a établi pour 1903 la Liste des personnes qui, en cas de maladie, seront admises à l'Assistance médicale gratuite et qui sera soumise au Conseil municipal dans sa prochaine séance.</p> <p>Cette Liste, dressée en double expédition, comprend cinquante-trois noms.</p>

Mars, n. 1. - Registre des délibérations - Availles - Paris - Imp. Paul Broquet (24) 211-212

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
	<p>2^e Pension de 120.^f attribuée à Dusserre François.</p> <p>La Commission administrative du Bureau d'Assistance, après avoir dressé la liste des Indigents, désigne comme attributaire, pour l'année 1903, de la pension de 120.^f en faveur des vieillards infirmes et sans ressources, le sieur Dusserre François, âgé de 75 ans, domicilié au Grand-Pas en cette commune.</p> <p>Fait en la Mairie d'Arvailles, les heures, jours, mois et au d' autre part.</p> <p>Et, après lecture, les membres du Bureau d'Assistance présents ont signé.</p> <p>J. Pardin Raymond Joubert A. Cruizy Noël Lepine</p> <p>Conseil municipal. — 1^{re} session ordinaire de 1903.</p> <p>L'an mil neuf cent trois, le dix février, à deux heures du soir, le Conseil municipal de la Commune d'Arvailles s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Gruvillle Adrien pour la tenue de la première session ordinaire de 1903. — Les membres du Conseil ayant été convoqués par lettres du 5^e de ce mois. — Et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.</p> <p>Étaient présents: M. M. Gruvillle Adrien, maire; Rabault Clément, adjoint; Cruizy Adrien, Bardin Paul, Lépime Adolphe, Saisseau Joseph, Vanzy Florent et Saisseau Paul formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Assenti M. M. Chauveau François, Arsin Louis, Grandin Remy et Millet Léon.</p> <p>La séance a été ouverte et M. Saisseau Joseph a été nommé secrétaire.</p> <p>Ordre du jour:</p> <p>1. Liste des Indigents.</p>

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
II.	Pension de 120. ^f attribuée à Dusserre François.
III.	Replantation d'arbres sur le Chemin de G ^e Com ^{me} N ^o 4 bis.
IV.	Approbation d'un mémoire du sieur Duverger Hubert.
V.	Distribution de bois et de pain aux Indigents.
VI.	Réparation du Chemin rural de Chagon au Chemin vicinal N ^o 5, passant par la Bazomerie d'une part; et à la route de Chauvigny d'autre part.
	1 ^{re} Liste des Indigents.
	Le Maire soumet à l'examen du Conseil municipal la liste nominative des personnes qui, en cas de maladie, doivent être admises à l'Assistance médicale gratuite pendant l'année 1903.
	Cette liste, dressée en double expédition par la Commission administrative du Bureau d'Assistance dans sa séance de ce jour, à une heure et demie, comprenant cinquante-trois inscriptions qui toutes, paraissant justifiées, ont été maintenues par le Conseil municipal après délibération en Comité secret.
	2 ^e Pension de 120. ^f attribuée à Dusserre François.
	Le Conseil municipal, conformément à la délibération de la Commission administrative du Bureau d'Assistance en date de ce jour, désigne, comme attributaire pour l'année 1903, de la pension de 120. ^f en faveur des vieillards infirmes et sans ressources, le sieur Dusserre François âgé de 75 ans.
	3 ^e Replantation d'arbres sur le Chemin de Grande communication N ^o 4 bis.
	M. le Maire donne lecture au Conseil du Cahier des charges et du devis de la Replantation des arbres du chemin de grande communication N ^o 4 bis, dans la partie située sur le territoire de la Commune d'Arvailles.
	Le Conseil donne son entière approbation et décide que le dit Cahier des charges et devis sera immédiatement transmis à M. le Préfet, à l'appui de la présente délibération, pour recevoir son approbation.

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
	<p>Assentiment qui le Cabier des charges aura été approuvé et aura fait retour à la Mairie, des affiches seront apposées pour annoncer l'adjudication qui aura lieu après un mois de publicité.</p> <p>4. Approbation d'un mémoire du sieur Davergier Alphonse.</p> <p>Monsieur le Maire donne lecture au Conseil du Mémoire du sieur Davergier Alphonse pour temps passé à faire des courses pour le service de la Commune. Le Conseil donne son entière approbation au dit mémoire s'élevant à la somme de 25.⁰⁰ 65 et décide qu'il sera payé le plus tôt possible, avec imputation sur les fonds libres de l'exercice 1902.</p> <p>5. Distribution de bois et de pain aux Indigents.</p> <p>M. le Maire donne lecture au Conseil de la Liste des distributions de bois faites à seize indigents de la commune avec l'approbation donnée antérieurement par la Commission d'Assistance et par le Conseil. La dépense qui en résulte, est une somme de 20 francs pour le bois et 1.⁰⁰ l'un sera payé le plus tôt possible au sieur Henu Jean qui lui a fourni, avec imputation sur les fonds libres de l'exercice 1902.</p> <p>Le Conseil décide également de payer au sieur Clert un Mémoire de 20 francs pour fourniture de pain aux Indigents de la Commune, conformément à la décision de la Commission d'Assistance et du Conseil. La dite somme sera imputée sur les fonds libres de l'exercice 1902.</p> <p>6. Réparation du chemin rural de Chagon au chemin vicinal n° 5, passant par la Bergonnerie d'une part et à la route de Chauvigny d'autre part.</p> <p>M. le Maire expose que des plaintes nombreuses se sont produites au sujet de l'état d'entretien du chemin</p>

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
	<p>de Chagon au chemin vicinal n° 5, passant par la Bergonnerie, d'une part, et à la route de Chauvigny d'autre part.</p> <p>Le Conseil autorise M. le Maire à demander le classement du chemin comme chemin rural reconnu.</p> <p>Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la session a été close.</p> <p>Fait et délibéré en la Mairie d'Availles, les huit jours, mois et an d'autre part.</p> <p>Et, après lecture, les membres du Conseil municipal présents ont signé:</p> <p>F. Dardet, B. Rabault, A. Gruelle Jony, A. Gruelle Paul Serreau, D. Lévire, J. Serreau</p> <p>Conseil municipal. — Séance extraordinaire du 19 avril 1903.</p> <p>Il a été mis en délibération, le dix-neuf avril, à une heure du soir, le Conseil municipal de la commune d'Availles s'est réuni en séance extraordinaire à la mairie sous la présidence de M. le Maire.</p> <p>Présents: M. A. Gruelle, Maire; Rabault, Clert, Creuzé, Adrien, Grandjean François, Grandjean René, Saisseau Joseph, Lamy Florent, Lévire Joseph et Serreau Paul, formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Absents: M. M. Marin Louis, Barin Paul et Millot Alfred.</p> <p>La séance a été ouverte et M. Saisseau Joseph a été nommé secrétaire.</p> <p>Ordre du jour:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Nomination d'un trésorier de la Caisse des Ecoles. 2. Chemin de la Bergonnerie.

Maison, n° 1 — Régence des Publications — Interat. — Paris — Imp. Pat. Bouché (23) 212-104.

NUMÉROS	DELIBÉRATIONS.
D'ORDRE.	

N^o 1. Nomination d'un Crésioir de la Caisse des Ecoles.
 M. le Maire expose que la somme de 30 francs votée par le Conseil municipal dans sa séance du 21 septembre 1902, à titre de subvention à la Caisse des Ecoles, ne peut être touchée que par le Crésioir de cette Caisse, qui devra justifier de sa qualité au moyen de la délibération approuvée par la commune et aura été nommée. En conséquence il invite le Conseil à désigner le Crésioir de la Caisse des Ecoles.

Le Conseil, après avoir délibéré, nomme Crésioir de la Caisse des Ecoles M. Amant Riou, Maire municipal d'Assailles, et prie M. le Préfet de vouloir bien approuver la présente délibération.

2^o Chemin de la Bergeronnerie.

M. le Maire expose au Conseil que, pour donner suite à la délibération en date du 10 février 1903, il est nécessaire de procéder à l'appui de la dite délibération les pièces suivantes, savoir :

- 1^o Un tableau général (en double) du chemin rural dont la reconnaissance est prescrite en exécution de la loi du 26 août 1881 (arrêté annexé à la Circulaire ministérielle du 3 janvier 1883).
- 2^o Un plan d'ensemble du chemin.
- 3^o Un procès verbal de reconnaissance.

L'établissement de ces pièces nécessitant un certain travail, M. le Maire invite le Conseil à désigner la personne chargée de les dresser et à voter les fonds nécessaires pour pourvoir à l'effort.

Le Conseil, après avoir délibéré, désigne M. Sévès, agent municipal à Pommil-J.-Vernu, et lui donne mission de dresser les pièces dont il s'agit.

En ce qui concerne la dépense, qui est de 70 francs, M. le Maire veut le montant exact ne peut être déterminé en maintenant jusqu'à l'expiration de la longueur du chemin, le Conseil vote un crédit de 200 francs à prélever sur les fonds libres du Budget de 1903.

NUMÉROS	DELIBÉRATIONS.
D'ORDRE.	

Le Conseil rappelle que le chemin à reconnaître va du chemin vicinal n^o 5 à la Bergeronnerie en passant par la Bergeronnerie et Chagny avec embranchement dirigé sur le chemin de grande communication n^o 4 bis. Il décide que la largeur du chemin sera de 5 mètres, y compris les fossés.

Le Conseil décide en outre de faire dresser par M. Sévès, agent municipal à Pommil-J.-Vernu, le plan d'alignement des rues du Bourg d'Assailles. Ce travail a pour but de servir à l'avenir les alignements vicinaux résultant de l'absence de plan.

Fait en la Mairie d'Assailles les heures, jours, mois et an d'au-dessus.

Et, après lecture, les membres du Conseil présents ont signé, excepté M. Guavaud qui a déclaré ne pas le savoir.

Le Maire: *Antoine Sévès*
 Le Secrétaire: *Joseph Guavaud*
 Le Maire: *Antoine Sévès*
 Le Secrétaire: *Joseph Guavaud*

Commission administrative du Bureau d'Assistance. — 2^e session du 14 1903.

L'an mil neuf cent trois, le treize d'un mai, à une heure et demie du soir, la Commission administrative du Bureau d'Assistance de la Commune d'Assailles s'est réunie, conformément aux dispositions de l'art. 13 de la loi du 13 juillet 1875 sur l'assistance médicale gratuite, pour procéder à la révision de la Liste des Indigents qui ont été admis à l'assistance médicale en 1903.

Présents: M. M. Gruille, Maire, président; Grandin René, Saisseau Joseph, Raymond Jules et Boyer Pierre.

Absents: M. M. Bardin Paul, Espère Théophile et Millet Alfred.

La Commission administrative ne voit aucun changement à apporter à la Liste des Indigents admis

Maire, n^o 1. — Registre des Délibérations. — Interpr. — Paris. — Imp. Yvon Brocard (103) 214. 18.

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
	<p>à l'Assistance médicale gratuite, telle qu'elle a été arrêtée le dix septième courant.</p> <p>Il est en la Mairie d'Arnelles, les heures, jours, mois et au d'autre part.</p> <p>Et, après lecture, les membres du Bureau d'Assistance présents ont signé.</p> <p style="text-align: center;"> <i>Grandjean</i> <i>NOÛVE</i> <i>Sauvage</i> </p> <p style="text-align: center;"> <i>A. Grévy</i> <i>Raymond</i> <i>Sauvage</i> </p> <p>Conseil municipal. — 2^e Session ordinaire de 1903.</p> <p>Le samedi neuf cent trois, le Dimanche huit et un mai, à deux heures du soir, le Conseil municipal de la Commune d'Arnelles s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Gruille Adrien, pour la deuxième session ordinaire de 1903. — Les membres du Conseil ayant été convoqués par lettres du 25 mai courant, — Et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.</p> <p>Présents: M. M. Gruille Adrien, maire; Rabault-Célestin, adjoint; Girardeau François, Moine Louis, Grandin Lévy, Lanté Florent et Sureau Paul, formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Absents: M. M. Barin Paul, Epine stéph. Sureau Joseph, Millet Alfred et Crouzi Adrien qui s'est fait excuser.</p> <p>La séance a été ouverte et M. Sureau Paul a été nommé secrétaire.</p> <p>Ordre du jour.</p> <p>I Visite d'Assistance médicale gratuite.</p> <p>II Paiement à M. Sureau Joseph d'une somme de 39,50.</p> <p>III Foire de Wainhié.</p>

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
IV.	Construction de nouveaux chemins vicinaux ordinaires.
V.	Demande de M. Arvint.
VI.	Compte rendu des Recettes et Dépenses de l'exercice 1902.
VII.	Budget additionnel de 1903.
VIII.	Budget primitif de 1904.
IX.	Vote des impositions relatives aux chemins vicinaux.
X.	Vote des impositions extraordinaires autres que celles relatives aux chemins vicinaux.
XI.	Augmentation des dépenses des services du Recueil municipal. Vote d'Assistance médicale gratuite.
	<p>Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la délibération de la Commission administrative du Bureau d'Assistance, en date du ce jour, après le même avis et maintient à cinquante-trois le nombre des inscrits.</p> <p>2^e Paiement à M. Sureau Joseph d'une somme de 39,50.</p> <p>Monsieur le Maire expose que la veuve Wriote Marie, née Saulnier, indigente et décédée le 6 mars 1898 à l'âge de 82 ans, a occupé pendant environ 14 mois une maison appartenant à M. Sureau Joseph, demeurant à la Chernassinière en cette commune. La veuve Saulnier avait été logée dans cette maison avec promesse du Conseil municipal de payer le loyer, s'élevant à trente francs par an. La somme réclamée par M. Sureau propriétaire de la dite maison s'élève à trente-neuf francs cinquante centimes.</p> <p>Le Conseil, après en avoir délibéré, décide que la réclamation de M. Sureau est juste et que la somme de 39,50 lui sera payée, avec imputation sur le Budget additionnel de 1903.</p> <p>3^e Foire de Wainhié.</p> <p>Monsieur le Maire soumet au Conseil une lettre de M. le Sous-Préfet, en date du 31 avril dernier, deman- dant l'avis du Conseil au sujet d'un changement de date</p>

Mans, n. 1. — Registre des délibérations. — Intéressé. — Paris. — Imp. Paul Bony (G.) 132, 133.

NUMEROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
	<p>D'une foire de Saincthi. Ce changement consiste à transférer la foire qui suit le 4^e dimanche de mai la foire qui se tient actuellement dans cette commune le 21 novembre.</p> <p>Le Conseil ne mit aucun inconvénient à ce changement de date et mit un avis favorable.</p> <p>4^e Construction de nouveaux chemins vicinaux ordinaires.</p> <p>Monsieur le Maire communique au Conseil une lettre de M. le Sous-Préfet, en date du 30 avril dernier, demandant que le Conseil désigne, par ordre de priorité, les chemins vicinaux ordinaires dont la construction lui paraît nécessaire dans un délai de dix ans.</p> <p>Le Conseil ne voit aucun changement à apporter à l'état de choses actuel.</p> <p>5^e Demande de M. Auvinet.</p> <p>Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de M. Auvinet en date du 18 mai 1903, demandant une modification dans l'itinéraire du facteur.</p> <p>Le Conseil est d'avis que le facteur pourra avancer d'une heure ou une heure et demie la deuxième boîte d'Arnelles, de façon à pouvoir la faire avant d'aller à Dinçay, qu'il desservirait ensuite.</p> <p>6^e Comptes des Recettes et Dépenses de l'exercice 1902.</p> <p>Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil municipal le compte de gestion présenté par M. Beau, Receveur municipal, pour l'exercice 1902.</p> <p>Le Conseil procède ensuite à l'examen du Compte administratif de 1902. Pour cet examen, le Conseil est présidé par M. Girardreau François, conseiller municipal.</p> <p>Le Compte administratif présenté par M. le Maire est d'accord avec le Compte de gestion de M. le Receveur municipal et ne donne lieu à aucune observation. Le Conseil municipal l'approuve.</p>

NUMEROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.																																		
	<p>7^e Budget additionnel de 1903.</p> <p>Monsieur le Maire reprend ensuite la présidence et invite le Conseil à étudier le Budget additionnel de 1903. Les Recettes et les Dépenses de ce Budget sont établies comme il suit:</p> <p>1^o Recettes.</p> <table border="0"> <tr> <td>1^o Excédent de l'exercice 1902</td> <td>2014,33</td> </tr> <tr> <td>2^o Prestations en nature de l'année 1902</td> <td>27, "</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>2041,33</td> </tr> </table> <p>2^o Dépenses.</p> <table border="0"> <tr> <td>1^o Entretien et construction des chemins vicinaux au moyen du reliquat de l'exercice précédent</td> <td>293,69</td> </tr> <tr> <td>2^o Réserve pour remboursement d'emprunt à la caisse vicinale</td> <td>280,43</td> </tr> <tr> <td>3^o Dépenses de l'assistance médicale gratuite en 1902</td> <td>11,87</td> </tr> <tr> <td>4^o Réserve pour remb. d'emprunt à la Caisse des Ecoles</td> <td>145,30</td> </tr> <tr> <td>5^o Frais de plantation des arbres sur le chemin de Grande Communication n^o 4</td> <td>2100, "</td> </tr> <tr> <td>6^o Paiement à M. Serreau Joseph d'une somme de 39,50 pour loyer en suivant délibération en date du 31 mai 1903</td> <td>39,50</td> </tr> <tr> <td>7^o Cimabres à la charge de la Commune</td> <td>20, "</td> </tr> <tr> <td>8^o Acquisitions pour la bibliothèque scolaire</td> <td>25,75</td> </tr> <tr> <td>9^o Subvention à la Société scolaire de secours mutuels et de retraite de l'arrondissement de Châtillonault</td> <td>10, "</td> </tr> <tr> <td>10^o Subvention à la Caisse des Ecoles</td> <td>60, "</td> </tr> <tr> <td>11^o Frais de reconnaissance de chemins vicinaux</td> <td>200, "</td> </tr> <tr> <td>12^oachat de fournitures diverses pour l'enseignement de la Couture dans l'Ecole de filles</td> <td>10, "</td> </tr> <tr> <td>13^o Augmentation du vicieux des remises au Receveur municipal</td> <td>24,50</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>3821,04</td> </tr> </table>	1 ^o Excédent de l'exercice 1902	2014,33	2 ^o Prestations en nature de l'année 1902	27, "	Total	2041,33	1 ^o Entretien et construction des chemins vicinaux au moyen du reliquat de l'exercice précédent	293,69	2 ^o Réserve pour remboursement d'emprunt à la caisse vicinale	280,43	3 ^o Dépenses de l'assistance médicale gratuite en 1902	11,87	4 ^o Réserve pour remb. d'emprunt à la Caisse des Ecoles	145,30	5 ^o Frais de plantation des arbres sur le chemin de Grande Communication n ^o 4	2100, "	6 ^o Paiement à M. Serreau Joseph d'une somme de 39,50 pour loyer en suivant délibération en date du 31 mai 1903	39,50	7 ^o Cimabres à la charge de la Commune	20, "	8 ^o Acquisitions pour la bibliothèque scolaire	25,75	9 ^o Subvention à la Société scolaire de secours mutuels et de retraite de l'arrondissement de Châtillonault	10, "	10 ^o Subvention à la Caisse des Ecoles	60, "	11 ^o Frais de reconnaissance de chemins vicinaux	200, "	12 ^o achat de fournitures diverses pour l'enseignement de la Couture dans l'Ecole de filles	10, "	13 ^o Augmentation du vicieux des remises au Receveur municipal	24,50	Total	3821,04
1 ^o Excédent de l'exercice 1902	2014,33																																		
2 ^o Prestations en nature de l'année 1902	27, "																																		
Total	2041,33																																		
1 ^o Entretien et construction des chemins vicinaux au moyen du reliquat de l'exercice précédent	293,69																																		
2 ^o Réserve pour remboursement d'emprunt à la caisse vicinale	280,43																																		
3 ^o Dépenses de l'assistance médicale gratuite en 1902	11,87																																		
4 ^o Réserve pour remb. d'emprunt à la Caisse des Ecoles	145,30																																		
5 ^o Frais de plantation des arbres sur le chemin de Grande Communication n ^o 4	2100, "																																		
6 ^o Paiement à M. Serreau Joseph d'une somme de 39,50 pour loyer en suivant délibération en date du 31 mai 1903	39,50																																		
7 ^o Cimabres à la charge de la Commune	20, "																																		
8 ^o Acquisitions pour la bibliothèque scolaire	25,75																																		
9 ^o Subvention à la Société scolaire de secours mutuels et de retraite de l'arrondissement de Châtillonault	10, "																																		
10 ^o Subvention à la Caisse des Ecoles	60, "																																		
11 ^o Frais de reconnaissance de chemins vicinaux	200, "																																		
12 ^o achat de fournitures diverses pour l'enseignement de la Couture dans l'Ecole de filles	10, "																																		
13 ^o Augmentation du vicieux des remises au Receveur municipal	24,50																																		
Total	3821,04																																		

Mars, n. 1. - Registre des Délibérations. - Interpr. - Imp. Soc. Bourc. (J) 112 4 31

NUMÉROS
D'ORDRE.

DELIBERATIONS.

Recapitulation.

1 ^{re} Recettes	2041, 33
2 ^{es} Dépenses	3821, 04
Excédent de Recettes	4220, 29

Le Conseil approuve à l'unanimité le Budget additionnel ainsi présenté.

8^o Budget primitif de 1904.

Monsieur le Maire soumet au Conseil le Budget primitif de 1904. Tous les articles de ce Budget sont votés successivement par le Conseil à l'unanimité.

9^o Vote des impositions relatives aux Chemins vicinaux.

Le Conseil, se conformant à l'arrêté de mise en demeure de M. le Préfet en date du 11 Mai 1903, a voté:

1 ^{re} 3 journées de prestation en nature évaluées à	2194, 50
2 ^{es} Les 5 centimes spéciaux ordinaires évalués à	285, 49
3 ^{es} 16 centimes additionnels pour entretien et complément d'entretien de chemins vicinaux ordinaires	913, 56
4 ^{es} Tout annuité due à la Caisse vicinale	403, 40
Total	3798, 95

Cette dépense se décompose ainsi:

1 ^{re} Pour remboursement d'emprunts	403, 40
2 ^{es} Pour les chemins de Grande Com ^{mune} n ^{os} 4 bis et 9	1653, 00
3 ^{es} Pour les chemins vicinaux ordinaires	1740, 55
Total égal	3798, 95

10^o Vote des impositions extraordinaires autres que celles relatives aux Chemins vicinaux.

Le Conseil vote ensuite les impositions extraordinaires suivantes, savoir:

1 ^{re} Le salaire du garde champêtre	220, "
2 ^{es} La 1 ^{re} annuité due à la Caisse des Ecoles	114, "

NUMÉROS
D'ORDRE.

DELIBERATIONS.

3 ^o Part de la Commune dans l'Assistance médicale gratuite	62, 25
4 ^o Pension aux vieillards infirmes	36, 00
5 ^o Secours aux familles des réservistes	56, 00
6 ^o Pour chemins ruraux	100, 00
7 ^o Dépenses obligatoires et facultatives	525, 10

11^o Augmentation du dixième des remises du Recueil municipal.

Suivant le décret du 26 juin 1876, art 3, et la circulaire de M. le Ministre de l'intérieur du 1^{er} août 1876;

Considérant qu'en raison des services et en conséquence apportés par M. Reau à la gestion financière de la Commune et est équitable que les remises du Recueil municipal soient augmentées d'un dixième à partir du 1^{er} janvier dernier (1903).

Le Conseil vote la dite augmentation en faveur de M. Reau, Receveur municipal, et décide que la somme nécessaire sera inscrite dans les budgets des exercices 1903 et suivants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la session ordinaire de mai a été close.

Débat en la mairie d'Asnelles, les heures, jours, mois et an d'entre fait.

Et, après lecture, les membres du Conseil présents ont signé, excepté M. Girardeau qui a déclaré ne pas le savoir.

P. A. Grunig
Grandy L. Moing
Pant. Perron

NUMÉROS
D'ORDRE.

DÉLIBÉRATIONS.

Commission administrative du Bureau d'Assistance. — 3^e session de 1903.

L'an mil neuf cent trois, le six septembre, à une heure et demie du soir, la Commission administrative du Bureau d'Assistance de la commune d'Arvillies s'est réunie, conformément aux dispositions de l'art. 12 de la loi du 15 juillet 1903 sur l'assistance médicale gratuite pour procéder à la révision de la Liste des Indigents qui ont été admis à l'Assistance médicale en 1903.

Présents: M. H. Gruille Adrien, maire, président; Granier Remy, Sainvaux Joseph, Raymond Jules, Meyer Paul et Leprieu Adolphe.

Absents: M. H. Bardin Paul et Millet Alfred.

La Commission administrative ne voit aucun changement à apporter à la Liste des Indigents admis à l'Assistance médicale gratuite et la maintient telle qu'elle a été arrêtée les six février et 31 mai derniers. Fait en la mairie d'Arvillies, les heures, jours, mois et an ci-dessus.

Et, après lecture, les membres du Bureau d'Assistance présents ont signé:

Granier Remy
Meyer Paul, Leprieu Adolphe
Sainvaux Joseph
Raymond Jules

Conseil municipal. — 3^e session ordinaire de 1903.

L'an mil neuf cent trois, le six septembre, à deux heures du soir, le Conseil municipal de la commune d'Arvillies s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Gruille Adrien, maire, pour la 3^e session ordinaire de 1903. — Les membres du Conseil ayant été convoqués par lettre du 2 septembre, — Et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.

Présents: M. H. Gruille Adrien, maire, Robert

NUMÉROS
D'ORDRE.

DÉLIBÉRATIONS.

Chatin, adjoint; Crozier Adrien, Girardeau François, Morin Louis, Granier Remy, Leprieu Adolphe, Sainvaux Joseph et Bardin Paul.

Absents: M. H. Bardin Paul, Millet Alfred et Lantzy Florent.

La séance a été ouverte et M. Sainvaux Joseph a été nommé secrétaire.

Ordre du jour:

- I. Assistance médicale gratuite. — Révision de la Liste des Indigents.
- II. Nomination de deux délégués chargés de réviser la Liste électorale consulaire.
- III. Secours aux familles nécessiteuses des réservistes et des territoriaux.

1^{re} Assistance médicale gratuite. — Révision de la Liste des Indigents. — Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la délibération de la Commission administrative du Bureau d'Assistance, en date de ce jour, adopte le même avis et maintient à 53 le nombre des inscrits.

2^o Nomination de deux délégués chargés de réviser la Liste électorale consulaire.

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à la nomination de deux Conseillers municipaux qui seront chargés de dresser la Liste électorale consulaire pour les élections du mois de décembre 1903.

Et immédiatement le Conseil désigne M. H. Morin Louis et Bardin Paul.

3^o Secours aux familles nécessiteuses des réservistes et des territoriaux.

M. le Maire expose que Lecamp Olivier, réserviste de la classe de 1873, domicilié en cette commune, marié et père d'un enfant, âgé de 30 ans, accomplit en ce moment une période d'exercices de 28 jours au 3^e rég^t d'inf^{te} à Châtelleraut. Il demande qu'un secours soit donné à sa famille. Le Conseil vote en sa faveur une indemnité de 1,50 par jour ouvrable, soit 36 francs pour 24 jours ouvrables.

La dite somme de 36 francs sera payée: 1^o avec la somme de

NUMÉROS
D'ORDRE.

DÉLIBÉRATIONS.

16 francs provenant de la subvention départementale notifiée par lettre de M. le Préfet du 14 août 1903.

Et avec une somme de 20 francs sur le crédit de 36 francs qui figure au budget primitif de l'année courante.

Aus rien n'étant à l'ordre du jour, la session a été close.

Fait et délibéré en la mairie d'Availles, les heures, jours, mois et an d'autre part.

Et, après lecture, les membres du Conseil municipal présents ont signé, excepté M. Girardeau qui a déclaré ne pas le savoir.

B. Poubelle A. Creuzé
Grandjean H. Sirey
A. Schma Saisseau Joseph
a. Creuzé Paul Sureau

Conseil municipal. — Séance extraordinaire du 26^e 7^e 1903.

Le soir, neuf cent trois, le vingt-six septembre, à deux heures de l'après-midi, le conseil municipal de la commune d'Availles s'est réuni en séance extraordinaire à la mairie, sous la présidence de M. le Maire. — Les membres du conseil ayant été convoqués par lettres du 24 de ce mois. — Et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.

Étaient présents M. H. Crucille Adrien, maire; Rabouat Clésire, adjoint; Creuzé Adrien, Girardeau François, Worin Louis, Grandjean Remy, Saisseau Joseph et Sureau Paul, formant la majorité des membres en session.

Absents: M. H. Epine Adolphe, Bardin Paul, Willot Alfred et Lanté Florent.

La séance a été ouverte et M. Saisseau Joseph a été nommé secrétaire.

Ordre du jour:

NUMÉROS
D'ORDRE.

DÉLIBÉRATIONS.

Ors du Conseil municipal au sujet d'une demande de dépense faite par le territorial Nignon.

Constatant le Maire expose que le sieur Nignon, appelé à faire prochainement une période d'exercices de vingt jours, comme territoriaux, demande à être dépensé comme soutien de famille.

Le Conseil, considérant que le sieur Nignon est sans ressources, qu'il est père de cinq enfants en bas âge et tout à fait dénué de tout, est d'avis à l'unanimité que la demande faite par Nignon doit lui être accordée.

Fait en la Mairie d'Availles, les heures, jours, mois et an d'autre part.

Et, après lecture, les membres du Conseil municipal ont signé, excepté M. Girardeau qui a déclaré ne pas le savoir.

Grandjean H. Sirey Saisseau Joseph
B. Poubelle Paul Sureau a. Creuzé
A. Creuzé

Commission administrative du Bureau d'Assistance. — 4^e session de 1903.

Le soir, neuf cent trois, le 4^e novembre, à une heure et demie du soir, la Commission administrative du Bureau d'Assistance de la commune d'Availles s'est réunie, conformément aux dispositions de l'art. 12 de la loi du 14 juillet 1893 sur l'Assistance médicale gratuite, pour procéder à la révision de la Liste des Indigents qui ont été admis à l'Assistance médicale en 1903.

Étaient présents: M. H. Crucille Adrien, maire, président; Grandjean Remy, Saisseau Joseph, Raymond Jules et Boyer Pierre.

Absents: M. H. Epine Adolphe, Bardin Paul et Willot Alfred.

La Commission administrative ne voit aucun changement à apporter à la Liste des Indigents admis à l'Assistance

NUMÉROS
D'ORDRE.

DELIBÉRATIONS.

médicale gratuite et la maintient telle qu'elle a été arrêtée les 10 février, 13 mai et six septembre derniers.

Tout en la mairie d'Arailles, les heures jouds, mois et au d'autre part.

Et, après lecture, les membres du Bureau d'Arailles sans présents ont signé. A. Gruillet
Bureau

Conseil municipal. — 4^e session ordinaire de 1903.

L'an mil neuf cent trois, le 1^{er} Novembre, à deux heures du soir, le Conseil municipal de la commune d'Arailles s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Gruillet, ancien maire, pour la 4^e session ordinaire de 1903. — Les membres du Conseil ayant été convoqués par lettres du 27 octobre. — Et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.

Étaient présents: M. M. Gruillet, ancien, maire; Rabault Octavio, adjoint; Creuzé Arrien, Grandin Remy, Lécuyer Joseph, Lamy Florent et Lécuyer Paul.

Absents: M. M. Grandin François, Bardin Paul, Lécuyer Adolphe, Morin Louis et Kallit Alfred.

La séance a été ouverte et M. Lécuyer Joseph a été nommé secrétaire.

Ordre du jour:

- I Assistance médicale gratuite. — Révision de la Liste des Indigents.
- II Nomination des délégués chargés de réviser la Liste électorale de 1904.
- III Liste des 20 contribuables fonciers parmi lesquels seront choisis les Répartiteurs.
- IV Budget des chemins vicinaux pour l'exercice 1904.
- V Plantation des accotements du chemin de G^e C^o N^o 4 bis.
- VI Chemin de la Bergonnerie à Chagon.
- VII Mise en adjudication de l'entretien des chemins vicinaux ordinaires pour les

NUMÉROS
D'ORDRE.

DELIBÉRATIONS.

cinq années 1904, 1905, 1906, 1907 et 1908

VIII. Secours aux territoriaux.

1^o Liste d'Assistance médicale gratuite.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la délibération de la Commission administrative du Bureau d'Assistance, en date de ce jour, adopte le même avis et maintient à 53 le nombre des inscrits.

2^o Nomination des délégués chargés de réviser la Liste électorale de 1904.

Adoptant le vœu émis qu'il y a lieu de renouveler les délégués chargés de dresser, dans les 10 premiers jours de janvier 1904, le tableau des rectifications à faire à la Liste électorale arrêtée le 31 mars dernier, et de juger les réclamations qui pourraient se produire du 15 janvier au 15 février inclusivement.

Et aussitôt le Conseil a désigné:

1^o Qui dressent le tableau rectificatif, conjointement avec le Maire et le Délégué de la Préfecture, M. Grandin Remy;

2^o Qui statuent sur les réclamations, de concert avec la première Commission, M. M. Morin Louis et Lécuyer Joseph.

3^o Liste des 20 contribuables fonciers parmi lesquels seront choisis les Répartiteurs en 1904.

Le Conseil municipal, sur la proposition de M. le Maire, a dressé la Liste des contribuables fonciers parmi lesquels l'Administration supérieure désignera les Répartiteurs titulaires et les Répartiteurs suppléants pour l'année 1904.

Ce sont: M. M. Creuzé Arrien, Bardin Paul, Lécuyer Joseph, Grandin Remy, Kallit Alfred, Lécuyer François, Lécuyer Adolphe, Angoy Lécuyer, Dubouche Paul, Lécuyer Paul, Grandin François et Lécuyer Louis.

Ces propriétaires fonciers habitent la commune

d'Arailles.

Et M. M. de Larcq Georges, domicilié en la commune de Bellefleur; Gruillet Raoul, Raymond Eugène et Charles Eugène, domiciliés en la commune de Vouvent-le-Vieux; Harscard André et

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.																
	<p>Dezanne Sébastien, domiciliés en la commune de Montchiron, et Petit François et Laurien Emile, domiciliés en la commune de Châtelherault;</p> <p>Ceux propriétaires fonciers habitant hors de la commune de Montchiron, mais dans un rayon de 2 myriamètres.</p> <p>4^e Budget des chemins vicinaux pour l'exercice 1904.</p> <p>M. le Maire soumet à l'examen du Conseil le Budget des ressources, des travaux et des dépenses des chemins vicinaux ordinaires pour l'année 1904.</p> <p>Le Budget s'élève en recettes et en dépenses à la somme de 3796,74. En ce qui concerne les recettes, la dite somme de 3796,74 contient 1316,98 de ressources extraordinaires dont 403,39 pour remboursement d'emprunts et 913,56 pour entretien. En ce qui concerne les dépenses, le total se décompose de la manière suivante:</p> <table border="0"> <tr> <td>1^o Entretien des chemins de C^o C^o M^o h bis</td> <td>1653, .</td> </tr> <tr> <td>2^o Entretien des chemins vicinaux ordinaires</td> <td>2143, 74</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Total</td> <td>3796, 74.</td> </tr> </table> <p>La somme de 2143,74 se détaille comme il suit:</p> <table border="0"> <tr> <td>1^o Salaire des Cantonniers communaux</td> <td>420, .</td> </tr> <tr> <td>2^o Allocation facultative au cantonnier chef-surveillant</td> <td>50, .</td> </tr> <tr> <td>3^o Primes Diverses d'entretien en nature et en argent</td> <td>470, 55</td> </tr> <tr> <td>4^o Remboursement d'emprunts et intérêts</td> <td>403, 39</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Total</td> <td>2143, 74</td> </tr> </table> <p>Après examen le Conseil approuve ce Budget à l'unanimité.</p> <p>5^o Plantation des accotements du chemin de C^o C^o M^o h bis.</p> <p>M. le Maire expose que l'Agent-voyer cantonal a attiré son attention sur le retard que le sieur Bernard, entrepreneur de la plantation des accotements du chemin N^o 4 bis, apporte à son travail et qu'il a fait venir le sieur Bernard pour lui demander des explications. Le sieur Bernard a fait connaître qu'il avait travaillé deux mois sans terminer son travail et que la plantation qu'il a entreprise serait achevée au moment voulu, c'est-à-dire le 31 décembre 1903.</p>	1 ^o Entretien des chemins de C ^o C ^o M ^o h bis	1653, .	2 ^o Entretien des chemins vicinaux ordinaires	2143, 74	Total	3796, 74.	1 ^o Salaire des Cantonniers communaux	420, .	2 ^o Allocation facultative au cantonnier chef-surveillant	50, .	3 ^o Primes Diverses d'entretien en nature et en argent	470, 55	4 ^o Remboursement d'emprunts et intérêts	403, 39	Total	2143, 74
1 ^o Entretien des chemins de C ^o C ^o M ^o h bis	1653, .																
2 ^o Entretien des chemins vicinaux ordinaires	2143, 74																
Total	3796, 74.																
1 ^o Salaire des Cantonniers communaux	420, .																
2 ^o Allocation facultative au cantonnier chef-surveillant	50, .																
3 ^o Primes Diverses d'entretien en nature et en argent	470, 55																
4 ^o Remboursement d'emprunts et intérêts	403, 39																
Total	2143, 74																

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.								
	<p>Le Conseil, consulté, impute l'avis qu'il y a lieu d'obtenir le 31 décembre 1903 avant de prendre aucune mesure contre l'entrepreneur.</p> <p>6^o Chemin de la Bergeronnerie à Chagon.</p> <p>M. le Maire communique au Conseil le dossier du chemin de la Bergeronnerie à Chagon dont la reconnaissance a été demandée par délibérations du Conseil en date des 10 février et 14 avril 1903.</p> <p>Le Conseil ne formule aucune observation sur ce travail. M. le Maire informe le Conseil qu'il va remettre immédiatement à la Sous-Préfecture le dossier dont il s'agit pour que l'enquête soit ordonnée.</p> <p>7^o Mise en adjudication de l'entretien des chemins vicinaux ordinaires pour les cinq années 1904, 1905, 1906, 1907 et 1908.</p> <p>M. le Maire expose au Conseil que l'adjudication des chemins vicinaux ordinaires pour les cinq années 1904, 1905, 1906, 1907 et 1908 aura lieu à la Sous-Préfecture de Châtelherault par les soins de M. le Agent-Voyer d'arrondissement.</p> <p>8^o Discours aux Territoriaux.</p> <p>M. le Maire expose au Conseil que trois territoriaux demandent à participer aux secours alloués par la commune.</p> <p>Redon François, à Chabonne, père de 3 jeunes enfants;</p> <p>Roy Joseph, à Chabonne, père de 4 enfants;</p> <p>Woyet Adrien, au bourg, père de 1 enfant.</p> <p>Chacun d'eux a été privé de travail pendant 9 jours. Pendant sa considération le fait que Redon François a une charge de famille plus lourde que les deux autres territoriaux, le Conseil décide qu'il sera alloué sur le crédit de 36 francs restant disponible au budget primitif de 1903 les sommes suivantes, savoir:</p> <table border="0"> <tr> <td>à Redon François 3. par jour, soit</td> <td>18. f</td> </tr> <tr> <td>à Roy Joseph 1. par jour, soit</td> <td>9. f</td> </tr> <tr> <td>à Woyet Adrien 1. par jour, soit</td> <td>9. f</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Total</td> <td>36. f</td> </tr> </table> <p>Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la session</p>	à Redon François 3. par jour, soit	18. f	à Roy Joseph 1. par jour, soit	9. f	à Woyet Adrien 1. par jour, soit	9. f	Total	36. f
à Redon François 3. par jour, soit	18. f								
à Roy Joseph 1. par jour, soit	9. f								
à Woyet Adrien 1. par jour, soit	9. f								
Total	36. f								

Mars, n^o 1. - Registre des Délibérations - Paris - Imp. Pich. Bureau 103, 113, 114.

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
	<p>a été clos.</p> <p>Tout en la mairie d'Availles, les heures, jours, mois et au d'autre part.</p> <p>Et, après lecture, les membres du Conseil municipal présents ont signé :</p> <p style="text-align: center;">font</p> <p>A. Gruy a. Cruyze Paul maire Graudier. C. Hubaud</p> <p>Conseil municipal. — Séance extraordinaire du 24 Janvier 1904.</p> <p>L'an mil neuf cent quatre, le dimanche vingt-quatre janvier, à une heure du soir, le Conseil municipal de la commune d'Availles s'est réuni en séance extraordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Rabault Célestin, adjoint, remplaçant M. le Maire absent, — les membres du Conseil ayant été convoqués par lettres du 19 janvier courant, — Et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.</p> <p>Présents: M. M. Rabault Célestin, adjoint, Cruyze Adrien, Girardieu François, Noire Louis, Graudier Léon, Lépine Stéphen, Saisseau Joseph, Santz Florent et Saisseau Paul.</p> <p>Absents: M. M. Grenille Adrien, maire, Barin Paul et Millet Adrien.</p> <p>La séance a été ouverte et M. Saisseau Joseph a été nommé secrétaire.</p> <p style="text-align: center;">Ordre du jour :</p> <ol style="list-style-type: none"> I. Reconnaissance comme rural du chemin de la Bergeonnerie à Chagon. II. Demande de secours à la Commission départementale. III. Demande d'autorisation d'exécuter en régie les travaux de chemin rural n° 1. IV. Avis du Conseil pour l'achat de deux rouleaux compresseurs.

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
	<p>1^o Reconnaissance comme rural du chemin de la Bergeonnerie à Chagon.</p> <p>M. le Président expose que l'ingénieur, prescrite par arrêté de M. le Préfet de la Vienne en date du 22 décembre dernier, au sujet du projet de reconnaissance comme rural du chemin de la Bergeonnerie à Chagon, a été annoncée dans la commune le 27 du même mois; que cette enquête a eu lieu les 11, 12 et 13 janvier courant et qu'aucune objection n'a été présentée. En conséquence il propose la reconnaissance comme rural du dit chemin.</p> <p>Le Conseil, après avoir pris connaissance des pièces relatives au projet de reconnaissance comme rural du chemin de la Bergeonnerie à Chagon, ainsi que du procès-verbal d'enquête et de l'avis personnel du Commissaire enquêteur, est d'avis, à l'unanimité, que le chemin en question soit déclaré chemin rural reconnu.</p> <p>2^o Demande de secours à la Commission départementale.</p> <p>Monsieur le Président expose que, d'après le devis qui a été dressé par M. l'Agent-Voyer cantonal et qui sera joint à la présente délibération, les travaux de construction et de réparation du chemin rural de la Bergeonnerie à Chagon, coûtent environ 3000 francs. Les souscriptions particulières s'élevant à environ 500 francs et la commune, dont les ressources sont très limitées, ne pouvant affecter aux dépenses de ce chemin dont la construction et la réparation s'imposent, qu'une somme de 2000 francs, il émet le vœu qu'un secours de 500 francs soit demandé à la Commission départementale.</p> <p>Le Conseil municipal, approuvant les explications qui précèdent, prie M. le Préfet de la Vienne, à l'unanimité, de vouloir bien solliciter de la Commission départementale un secours de 500 francs, à titre de contribution à la dépense des travaux de construction et de réparation du chemin rural de la Bergeonnerie à Chagon.</p> <p>3^o Demande d'autorisation d'exécuter en régie les travaux de chemin rural n° 1.</p>

Maire, n° 1. — Registre des Délibérations. — Intercal. — Paris. — Imp. Paul Bony (S) 222, J.M.

NUMÉROS
D'ORDRE.

DELIBERATIONS.

Conseil de Maire expose qu'en raison de la saison avancée il y a lieu de commencer dans le plus bref délai les travaux de construction de la réparation du chemin rural de la Vergonnelle à Chagny. De plus, de nombreux ouvrages sont actuellement sans travail et ces travaux leur procureront quelques salaires. Il est donc demandé à M. le Préfet l'autorisation d'accorder en régie les travaux de ce chemin.

Le Conseil municipal partage l'avis de M. le Président et prie M. le Préfet de vouloir bien donner l'autorisation dont il s'agit.

L'avis du Conseil sur l'achat de deux rouleaux compresseurs.

Monsieur le Président donne lecture au Conseil d'une lettre de M. l'Agent Voyat cantonal, relative à deux rouleaux compresseurs dont l'acquisition pourrait être faite par les communs du canton.

Le Conseil émet un avis favorable.

Fait en la mairie d'Arailles, les heures, jours, mois et an d'autre part.

Et, après lecture, les membres du Conseil municipal présents ont signé, excepté M. Grandjean François qui a déclaré ne pas le savoir.

C. Rabault
Grandjean A. Lépine
Lant
Hoiry

Commission administrative du Bureau d'Assistance. — 1^{re} Session 1904.

L'an mil neuf cent quatre, le quatorze février, à une heure du soir, la Commission administrative du Bureau d'Assistance de la commune d'Arailles s'est réunie, conformément aux dispositions de l'art. 12 de la loi du 15 juillet 1893 sur l'Assistance médicale gratuite, pour dresser la Liste des personnes qui sont admises à l'Assistance médicale en 1904.

Présents: M. H. Rabault Célestin, adjoint, président;
Lainau Joseph, Baroin Paul, Grandjean Semy, Lépine Stéphan.

NUMÉROS
D'ORDRE.

DELIBERATIONS.

Absents: Weyer Pierre, Raymond Jules et Millet Alfred.
Ordre du jour:

- I. Liste des Indigents.
- II. Pension de R^e. Attribuée à Bussereau François.

1^{re} Liste des Indigents.

La Commission administrative du Bureau d'Assistance a établi pour 1904 la Liste des personnes qui, en cas de maladie, seront admises à l'Assistance médicale gratuite, et qui sera soumise au Conseil municipal dans sa prochaine séance.

Cette Liste, dressée en double expédition, comprend cinquante-sept noms.

2^e Pension de R^e. Attribuée à Bussereau François.

La Commission administrative du Bureau d'Assistance, après avoir dressé la Liste des Indigents, désigne comme attributaire, pour l'année 1904, de la pension de R^e. Les faibles des vieillards infirmes et sans ressources, le sieur Bussereau François, âgé de 76 ans, domicilié au Grand-Pos en cette commune.

Fait en la mairie d'Arailles, les heures, jours, mois et an d'autre part.

Et, après lecture, les membres du Bureau d'Assistance présents ont signé

C. Rabault, A. Lépine
Grandjean Semy
Lant
Hoiry
Conseil municipal. — 1^{re} Session de 1904.

L'an mil neuf cent quatre, le quatorze février, à deux heures du soir, le Conseil municipal de la commune d'Arailles s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Rabault Célestin, adjoint, remplaçant M. le Maire absent, pour la tenue de la première session ordinaire de 1904. Les membres du Conseil ayant été convoqués par lettre du 9 de ce mois, et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.

Présents: M. H. Rabault Célestin, adjoint, président;
Creuzé Armin, Grandjean Semy, Baroin Paul, Lépine Stéphan, Lainau Joseph, Lant Florent et Bussereau Paul, formant la majorité des

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
	<p>membres en exercice.</p> <p>Assenti: A. A. Cruille, Maire; Grandjeu François, Adjoint Louis et Michel Alfred.</p> <p>La séance a été ouverte et M. Saisseau Joseph a été nommé secrétaire.</p> <p style="text-align: center;">Ordre du jour:</p> <p>I. Assistance médicale gratuite. — Liste des Indigents.</p> <p>II. Pension de 120^{fr} attribuée à Bussereau François.</p> <p>III. Distribution de bois et de pain aux Indigents.</p> <p>IV. Vote d'une somme de 2000 francs pour travaux de construction et de réparation du chemin de la Bergeronnerie à Chagon.</p> <p>1^{re} Assistance médicale gratuite. — Liste des Indigents.</p> <p>Monsieur le Président soumet à l'examen du Conseil municipal la liste nominative des personnes qui, en cas de maladie, doivent être admises à l'assistance médicale gratuite pendant l'année 1904.</p> <p>Cette liste, dressée en double expédition par la Commission administrative du Bureau d'Assistance dans sa séance de ce jour, à une heure du soir, comprenant cinquante-sept inscriptions qui toutes paraissent justifiées, ont été maintenues par le Conseil municipal après délibération en Comité secret.</p> <p>2^e Pension de 120^{fr} attribuée à Bussereau François.</p> <p>Le Conseil municipal, conformément à la délibération de la Commission administrative du Bureau d'Assistance en date de ce jour, désigne comme attributaire, pour l'année 1904, de la pension de 120 francs en faveur des vieillards infirmes et sans ressources, le sieur Bussereau François âgé de 76 ans.</p> <p>3^e Distribution de bois et de pain aux Indigents.</p> <p>Monsieur le Président donne lecture au Conseil de la liste des distributions de bois faits à seize indigents de la commune avec l'approbation donnée antérieurement par la Commission d'Assistance et par le Conseil. La dépense qui en résulte, soit une somme de 20 francs, pour le papier à l'En, sera payée le plus tôt possible au sieur Bussereau</p>

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
	<p>qui les a fournis, avec imputation sur les fonds libres de 1903.</p> <p>Le Conseil décide également de payer au sieur Crest un minimum de 20 francs pour fourniture de pain aux Indigents de la commune, conformément à la décision de la Commission d'Assistance et du Conseil. La dite somme sera imputée sur les fonds libres de l'exercice 1903.</p> <p>Le vote d'une somme de 2000 francs pour travaux de construction et de réparation du chemin de la Bergeronnerie à Chagon.</p> <p>Monsieur le Président expose qu'il y a lieu de pourvoir à la dépense qui nécessiteront les travaux de construction et de réparation du chemin rural de la Bergeronnerie à Chagon.</p> <p>Et aussitôt, le Conseil municipal, à l'unanimité, a voté à cet effet un crédit de 2000 francs à prendre sur les fonds libres de la commune. Cette somme sera portée au Budget supplémentaire de 1904.</p> <p>Le Conseil espère que cette somme de 2000 francs, jointe au produit de la suscription et au secours qu'il sollicite du Conseil Général, sera suffisante pour faire face à la dépense.</p> <p>Rien n'étant à l'ordre du jour, la session a été close.</p> <p>Acte est délibéré en la mairie d'Amailles, les heures, jours, mois et an d'autre part.</p> <p>Et après lecture, les membres du Conseil municipal présents ont signé.</p> <p style="text-align: right;"> a. Cruille <i>Par</i> Grandjeu C. Bussereau P. Bardi <i>Par</i> Saisseau Conseil municipal. — Séance extraordinaire du 27 Mars 1904. </p> <p>L'an mil neuf cent quatre, le 27 mars, à une heure de l'après-midi, le Conseil municipal de la commune d'Amailles s'est réuni en séance extraordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Sabault Edouard, ayant, délégué par M. le Maire absent, — Les membres du Conseil ayant été convoqués par lettres du 26 de ce mois, et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.</p>

Mairie, n. 1. — Registre des délibérations — Amailles — Imp. P. Bardi (S) 1904

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
	<p>Étaient présents: H. N. Rabault-Élieux, adjoint; Creuzé-Sureau, Graudrau François, Morin Louis, Granvin-Remy, Sardin Paul, Epine Joseph, Saisseau Joseph, Lanté Florent et Sureau Paul, formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Absents: A. H. Breuille Adrien, maire, et Hébert Alfred.</p> <p>La séance a été ouverte et H. Saisseau Joseph a été nommé secrétaire.</p> <p>Ordre du jour:</p> <p>I Avis du Conseil municipal au sujet d'une demande de dispense faite par le réserviste Chibault.</p> <p>II Pension Cranchant Jean à l'Hôpital Général. — Part de la commune.</p> <p>1^o Avis du Conseil municipal au sujet d'une demande de dispense faite par le réserviste Chibault.</p> <p>Nommé le Président donne lecture d'une demande de sursis Chibault Adrien, réserviste de la classe 1894, tendant à être dispensé d'une période d'exercice de 28 jours à titre de soutien de famille, et invite le Conseil à donner son avis.</p> <p>Le Conseil municipal.</p> <p>Considérant que le sieur Chibault Adrien, garçon boucher, demeurant aux Serjeux, en cette commune, est l'indispensable soutien de sa mère qui est veuve et de son plus jeune frère infirm et incapable de travailler, est d'avis, à l'unanimité, que sa demande soit favorablement accueillie.</p> <p>2^o Pension Cranchant Jean à l'Hôpital Général. — Part de la commune.</p> <p>H. le Président expose au Conseil que le sieur Cranchant Jean, cultivateur, âgé de 52 ans, demeurant au Hésais, en cette commune, atteint d'altération mentale, acquies une dépense d'entretien de 1,26 par jour, soit une dépense annuelle de 465 francs; que la famille s'engage à payer 214 francs par an et que le contingent de la commune pour l'année 1904 est de 46 francs.</p>

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
	<p>La famille et la commune contribuant ainsi pour 261 francs, on a lieu d'espérer que le département complètera cette pension.</p> <p>Le Conseil, après en avoir délibéré,</p> <p>Considérant que la famille Cranchant-Chivinet, en s'imposant un sacrifice aussi lourd, en regard de la modicité de ses ressources, fait preuve de sentiments généreux qu'il faut encourager;</p> <p>Persuadé que les contribuables, malgré l'insuffisance des revenus de la commune, approuveront cette nouvelle dépense,</p> <p>Prière à l'unanimité, qu'il sera fait le sursis municipal et sur les fonds de la commune, versé à l'Hôpital général de Poitiers pour la pension Cranchant une somme de 46 francs, et voté et est affecté une contribution extraordinaire de 0,2 de centime, qui sera inscrite au Budget additionnel de l'exercice courant.</p> <p>Fait en la salle d'Assemblées, les heures, jour, mois et an d'autre part.</p> <p>Et, après lecture, les membres du Conseil municipal présents ont signé, excepté H. Graudrau qui a déclaré ne pas le savoir.</p> <p>a. Creuzé Paul Sureau Grandjean B. Heubaud Saisseau Joseph Morin Louis Lanté et Epine F. Dardier J</p> <p>Conseil municipal. — Séance extraordinaire du 17 avril 1904.</p> <p>D'un mil neuf cent quatre, le 17 avril, à six heures du soir, le Conseil municipal de la commune d'Armillis s'est réuni en séance extraordinaire à la mairie sous la présidence de H. Rabault-Élieux, adjoint, délégué par H. le Maire absent. Les membres du Conseil ayant été convoqués par lettres du 10 de ce mois. Et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.</p> <p>Étaient présents: H. N. Rabault-Élieux, adjoint; Creuzé Adrien, Graudrau François, Morin Louis, Granvin-Remy, Sardin Paul.</p>

Mars, n. 1. — Régime des Délibérations. — Interpr. — Imp. Paul-Douat (G) 211.4.19

NUMÉROS
D'ORDRE.

DELIBÉRATIONS.

M. Saisseau, Saisseau Joseph, Saisseau Florent et Saisseau Paul, formant la majorité des membres en exercice.

Assent: M. H. Breuille Adrien, maire, et Millot Alfred.

La séance a été ouverte et M. Saisseau Joseph a été nommé secrétaire.

Vote d'un nouveau crédit de 200 francs pour le chemin de la Dergemurie à Chagon.

Après que le Président eut donné lecture au Conseil d'une lettre de M. le Sous-Préfet, en date du 1^{er} de ce mois, l'informant que, dans sa séance du 16 mars dernier, la Commission départementale a accédé à la commune d'Availles un secours de 300 francs pour l'exécution des travaux du chemin rural n^o 1, dit de la Dergemurie à Chagon, et l'invitant à faire crédit des ressources nécessaires pour combler le déficit qui est encore de 200 francs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, remercie vivement la Commission départementale du secours accordé; vote, à l'unanimité, un nouveau crédit de 200 francs à porter au Budget additionnel de l'exercice courant pour parfaire le montant en devis qui est de 300 francs; et prie M. le Maire de faire commencer les travaux du dit chemin rural n^o 1 aussitôt que la présente délibération, le devis estimatif et la demande d'autorisation d'exécution des travaux en régie auront été approuvés par M. le Préfet. Fait en la mairie d'Availles, les heures, jour, mois et an d'entre part.

Et, après lecture, les membres du Conseil municipal présents ont signé, excepté M. Graudreau qui a déclaré ne pas le savoir.

M. Breuille
M. Saisseau
M. Saisseau
M. Saisseau
M. Saisseau
M. Saisseau

Procès-verbal de l'Installation du Conseil municipal et de l'élection du Maire et de l'Adjoint (15 mai 1904.)

L'an mil neuf cent quatre, le quinze du mois de mai à deux heures du soir, les membres du Conseil municipal de la commune d'Availles, proclamés par le

NUMÉROS
D'ORDRE.

DELIBÉRATIONS.

Bureau électoral à la suite des opérations du 1^{er} mai 1904, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles 68 et 74 de la loi du 5 avril 1884.

Étaient présents M. H. les Conseillers municipaux:

Cruzi Adrien, Graudreau François, Saisseau Paul, Morin Louis, Saisseau Joseph, Rabault Célestin, Graudreau Remy, Antigny Louis, Millot Alfred, Debionne Paul et Sabrouse Octave.

Assent: M. Breuille Adrien, maire, qui s'est fait excuser.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Rabault Célestin, Adjoint, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés avec lui M. H. Cruzi, Graudreau, Saisseau, Morin, Saisseau, Rabault, Graudreau, Antigny, Millot, Debionne et Sabrouse.

M. Graudreau François, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. Sabrouse Octave. Election du Maire. — 1^{er} tour de scrutin.

Le Président, après avoir donné lecture des art. 76, 77 et 80 de la loi du 5 avril 1884, a invité le Conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection d'un Maire.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
A déduire: bulletins blancs	"
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	11

Maire, n. 1. — Registre des Délibérations. — Availles. — Impr. Paul Bouché (51) 27-119

NUMÉROS
D'ORDRE.

DÉLIBÉRATIONS.

Majorité absolue 6
ont obtenu { M. Cruzez Aérien dix voix 10
 M. Cruzez Aérien une voix 1
M. Cruzez Aérien, ayant obtenu la majorité absolue,
a été proclamé Maire.

Élection de l'Adjoint. — 1^{er} tour de scrutin.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes,
et sous la présidence de M. Girardeau François, à
l'élection de l'adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 11
A voir: bulletins blancs "

Reste pour le nombre des suffrages exprimés 11
Majorité absolue 6
ont obtenu { M. Rabault Célestin, dix voix 10
 M. Cruzez Aérien une voix 1
M. Rabault Célestin, ayant obtenu la majorité absolue des
suffrages, a été proclamé adjoint.

Le Président a déclaré M. Rabault Célestin
installé en qualité d'adjoint.

Il ont signé les membres du Conseil municipal présent,
excepté M. Girardeau François qui a déclaré ne pas le savoir.

A. Cruzez S. Aubigny Laborde Octave
Maire Paul serravallo M. Pain Louis Herin
Gremiez a Miller C. Frabouze

Conseil municipal. — Séance extraordinaire du 27 mai 1904

L'an mil neuf cent quatre, le 27 mai, à deux
heures de l'après-midi, le Conseil municipal de la Commune de St-Milles

NUMÉROS
D'ORDRE.

DÉLIBÉRATIONS.

s'est réuni en séance extraordinaire à la mairie, sous la présidence de M.
Rabault Célestin, adjoint, délégué par M. le Maire absent. — Les membres
du Conseil municipal ayant été convoqués par lettres du 16 de ce mois,
— il la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.

Présents: M. M. Rabault Célestin, adjoint,
Cruzez Aérien, Girardeau François, Sureau Paul, Marin Louis,
Granvin Lévy, Aubigny Lucide et Dubreuil Paul.
Absents: M. M. Cruzez Aérien, maire, Sureau
Joseph, Millot Alfred et Labrousse Octave.

La séance a été ouverte et M. Sureau Paul a été
nommé secrétaire.

Vote d'une somme de 200 francs pour le chemin rural n° 1.

M. le Président expose au Conseil muni-
cipal que la délibération, en date du 24 janvier dernier, par laquelle le
Conseil municipal demandait l'autorisation d'exécuter en régie les
travaux de chemin rural n° 1 est ce "Chapon", ayant été révoquée,
et par suite la délibération du 17 avril suivant ayant été annulée,
il y a lieu de délibérer à nouveau pour qu'il soit procédé, une fois
toutes les formalités accomplies, à l'amélioration des travaux de
chemin.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
remercie vivement la Commission départementale de secours
qu'elle a bien voulu accorder à la commune de St-Milles; vote,
à l'unanimité, un nouveau crédit de 200 francs à porter au Budget
additionnel de l'exercice courant pour pourvoir le montant en devis
qui est de 3000 francs; et prie M. le Maire de soumettre la
présente délibération, le devis et le détail estimatif à l'approbation
de M. le Préfet, pour qu'il puisse être procédé ensuite à l'exé-
cution des travaux de chemin rural n° 1.

Fait en la mairie de St-Milles, les deux jours, mois et an
d'autre part.

Et, après lecture, les membres du Conseil

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
	<p>municipal ont signé, excepté M. Grandjean qui a déclaré ne pas le savoir.</p> <p>C. Sabault Grandjean Louis Marin S. Antigny L. Broune</p> <p>Commission administrative du Bureau d'Assistance - 2^{ème} session de 1904</p> <p>L'an mil neuf cent quatre, le dix juillet, à une heure du soir, la Commission Administrative du Bureau d'Assistance de la Commune d'Availles s'est réunie, conformément aux dispositions de l'art. 12 de la loi du 15 juillet 1893 sur l'assistance médicale gratuite, pour réviser la Liste des personnes qui sont admises à l'assistance médicale en 1904.</p> <p>Étaient présents : M. Creuille Adrien, Maire, président, Laisseau Joseph, Bardin Paul, Grandjean Ferny, Lepine Adolphe.</p> <p>Absents : M. Neuffer Pierre, Raymond Jules et Millet Alfred.</p> <p>La Commission administrative du Bureau d'assistance a fait l'examen de la Liste des personnes admises à l'assistance médicale gratuite. Elle a retranché le sieur Leure (désormais), décidé, et elle a ajouté le sieur Maillard (Sieur) tannier, qui avait été porté d'office sur la dite Liste le 3 Mai 1904. Le nombre des personnes portées sur la Liste reste donc fixé à cinquante sept.</p> <p>Fait à la mairie d'Availles, les heures, jour, mois et an d'autre part.</p> <p>Et après lecture faite, les membres du Bureau d'assistance présents ont signé :</p> <p>Grandjean A. Creuille L. Broune S. Bardin Laisseau Joseph</p>

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
	<p>Conseil municipal - 2^{ème} session ordinaire de 1904</p> <p>L'an mil neuf cent quatre, le dimanche dix juillet, à deux heures du soir, le Conseil Municipal de la commune d'Availles s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Creuille adrien, pour la deuxième session ordinaire de 1904. — Tel membres du Conseil ayant été convoqués par lettre du 4 juillet courant — Et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.</p> <p>Étaient présents : M. Creuille adrien, maire, Sabault Césaire, adjoint, Grandjean Ferny, Creuille adrien, Labrousse Octave, de Prionne Paul, Grandjean François, Antigny Sincère et Teneau Paul.</p> <p>Absents : M. Marin Louis, Laisseau Joseph et Millet Alfred qui s'est excusé par lettre.</p> <p>Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, la séance a été ouverte et M. Antigny Sincère, nommé Secrétaire.</p> <p>M. le Maire, qui était absent à la séance de nomination du Maire et de l'Adjoint, remercie d'un nouveau M. les Conseillers municipaux de l'honneur qui ils lui ont fait en le choisissant comme maire et les engage à s'occuper sans passion des affaires publiques et à ne jamais oublier que les conseillers municipaux n'ont pas d'autre mission que de servir en bon père de famille les intérêts généraux de la commune. Et invite ensuite le Conseil à délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.</p> <p>Ordre du jour :</p> <p>I Changement de secrétaire II Assistance médicale gratuite - Revision de la Liste des indigents</p>

Bureau, n° 1. — Régistre des délibérations. — Bureau. — Maire. — Lamy, P. de Douve (G.) 21.1.05

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
III	Compte rendu des Recettes et Dépenses de l'exercice 1903
IV	Budget additionnel de 1904
V	Budget primitif de 1905
VI	Vote des impositions relatives aux chemins vicinaux
VII	Vote des impositions extraordinaires autres que celles relatives aux chemins vicinaux
VIII	Élection de deux délégués pour la Commission administrative du Bureau d'assistance
IX	Nomination de la Commission scolaire
X	Secours à la nommée Martinière (angustine) 1: Changement de Secrétaire M. le Maire informe le Conseil que M. Couzalin, ancien Instituteur à Auvailles, lui a fait connaître que son état de santé, qui laisse beaucoup à désirer, ne lui permettrait plus de continuer le service de Secrétaire de la Mairie, à partir du 1 ^{er} juillet 1904. Pour la commodité des habitants et pour le bien du service, il importe de nommer le plus tôt possible un nouveau Secrétaire. M. le Maire estime que M. Machet, Instituteur à Auvailles depuis plusieurs années, est tout indiqué pour occuper ce poste. M. Machet, pressenti d cet égard par M. le Maire, a fait connaître qu'il acceptait, mais que, pour la bonne exécution du service de Secrétariat, il était indispensable qu'il vint occuper le logement destiné de tout temps à l'Instituteur et qui fait corps avec la mairie. Il rappelle que, lorsque il est venu s'installer à Auvailles, il y a plusieurs années, il y a eu échange provisoire de logements entre lui et l'institutrice, Madame Couzalin, échange motivé par cette circonstance que le mari de l'Institutrice, tout en cessant d'être Instituteur pour raisons de santé, avait conservé néanmoins les fonctions

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
	de Secrétaire de la mairie. M. le Maire, entièrement d'accord avec le Conseil municipal tout entier, décide que Madame Couzalin, institutrice, et M. Machet, instituteur, feront immédiatement l'échange de leurs logements afin que chacun reprenne celui qui lui est destiné et que l'Instituteur qui devient en même temps Secrétaire de la Mairie, soit logé dans le bâtiment de la Mairie, dont il est le gardien et puisse prendre immédiatement le service de Secrétariat. En outre il est convenu : 1 ^o que la cuisine, faisant partie du nouveau logement de l'institutrice, sera rattachée au logement nouveau de l'Institutrice, le quel a d'ailleurs une porte de communication avec la dite cuisine. 2 ^o que le mur séparant le cour de l'école des garçons et le cour de l'école des filles sera démolie et reconstruit un mètre plus loin de façon à agrandir le cour de l'école des filles (en outre le nouveau mur sera fait à hauteur d'appui et surmonté d'une clôture en treillis, afin que le cour de l'école des filles ait plus de soleil et soit plus saine.) M. Machet, instituteur et Madame Couzalin, institutrice, sont d'accord pour accepter ces changements qui sont faits en faveur de Madame Couzalin, institutrice, et sur sa demande. Copie de la présente délibération sera immédiatement transmise à M. le Préfet, avec prière de vouloir bien l'approuver. 3 ^o Telle d'assistance médicale gratuite. Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la délibération de la Commission administrative

NUMÉROS
D'ORDRE.

DÉLIBÉRATIONS.

du Bureau d'assistance, en date de ce jour, adopte le même avis, et maintient à 57 le nombre des inscrits.

3. Compte rendu des Recettes et Dépenses de l'exercice 1903
Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil municipal le compte de gestion présenté par M. Beau, Receveur municipal, pour l'exercice 1903.

Le Conseil procède ensuite à l'examen du Compte administratif de 1903. Sous et examen, le Conseil élit pour Président M. Graudeau François conseiller municipal.

Le compte administratif présenté par M. le Maire est d'accord avec le compte de gestion de M. le Receveur municipal et ne donne lieu à aucune observation. Le Conseil municipal l'approuve.

4. Budget additionnel de 1904

Monsieur le Maire reprend ensuite la précédente et invite le Conseil à étudier le Budget additionnel de 1904. Les Recettes et les Dépenses de ce Budget sont établies comme il suit :

1. Recettes

Excédent de l'exercice 1903	6435.64
Restations en nature de l'année 1903	2.50
Souscriptions pour le chemin au la Bergeronnerie à Chagou	500.00
Total	<u>6938.14</u>

2. Dépenses

1. Entretien et construction des chemins vicinaux au moyen du reliquat de l'exercice précédent	841.53
2. Réserve pour remboursement d'emprunts à la caisse vicinale	293.33
3. Dépense de l'assistance médicale gratuite en 1903	21.80
A Reporter	1156.46

NUMÉROS
D'ORDRE.

DÉLIBÉRATIONS.

	Report 1156.46
4. Réserve pour remboursement d'emprunt à la Caisse des Ecoles	156.50
5. Replantation des arbres du chemin de grande communication n° 4 bis.	520.41
6. Construction du chemin rural n° 1	2200.00
7. Acquisition pour la bibliothèque scolaire	25.00
8. Frais de reconnaissance de chemins vicinaux	100.00
9.achat de fournitures pour l'enseignement de la couture	10.00
10. Secours de loyer à la nommée Martinière	25.00
11. Allocation supplémentaire au Secrétaire de la Mairie	25.00
12. Contribution de la Commune pour la pension de Branchant Jean à l'Hôpital Général de Québec (délibération du Conseil municipal du 27 mars 1904)	45.00
13. Dépenses imprévues	100.00
Total	<u>4363.37</u>

Récapitulation

1. Recettes	6938.14
2. Dépenses	4363.37
Excédent de Recettes	<u>2574.77</u>

Le Conseil approuve à l'unanimité le Budget additionnel ainsi présenté.

5. Budget primitif de 1905

Monsieur le Maire soumet au Conseil le Budget primitif de 1905. Tous les articles de ce Budget sont votés successivement par le Conseil à l'unanimité.

6. Vote des impositions relatives aux chemins vicinaux

Le Conseil, se conformant à l'arrêté de mise en demeure de M. le Préfet, en date du 8 mai 1904, a voté :

Maire, n° 1. - Régistre des Délibérations. - Interim. - Imp. P. H. B. S. - Paris.

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
1 ^o	3 journées de prestation en nature évaluées à 2110 --
2 ^o	les 5 centimes spéciaux ordinaires évalués à 285 --
3 ^o	15 centimes additionnels pour entretien et comblement d'entretien de chemins vicinaux ordinaires 915 --
4 ^o	pour annuité due à la Caisse vicinale 405 --
	Total 3715 --
	Cette dépense se décompose ainsi :
1 ^o	Pour remboursement d'emprunt 405 --
2 ^o	Pour les chemins de Grande Communi- cation N ^{os} 2 bis et 9 1600 --
3 ^o	Pour les chemins vicinaux ordinaires 1710 --
	Total égal 3715 --
7 ^o	Vote des impositions extraordinaires autres que celles relatives aux chemins vicinaux
	Le Conseil vote ensuite les impositions extraordinaires suivantes, savoir :
1 ^o	Le salaire du garde-champêtre 220 --
2 ^o	Le 2 ^o annuité due à la Caisse des écoles 104 --
3 ^o	Part de la commune dans l'assistance médicale gratuite 621 25
4 ^o	Pension aux vieillards infirmes 36 --
5 ^o	Secours aux familles des réservistes 66 --
6 ^o	Pour chemins ruraux 100 --
7 ^o	Dépenses obligatoires et facultatives 139 40
8 ^o	Election de deux délégués pour la Commission administrative du Bureau d'assistance
	Le Conseil, composé comme il est dit ci-dessus a procédé à l'élection de deux de ses membres pour faire partie du bureau d'assistance.
	Les deux délégués élus sont : MM. Grandin René et Sureau Joseph
9 ^o	Election de la Commission scolaire
	Monsieur le Maire expose qu'aux termes de l'art. 56

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
	de la loi du 30 octobre 1886, il y a lieu de faire élire par le nouveau Conseil municipal les membres de cette assemblée qui doivent faire partie de la nouvelle Commission scolaire.
	Conformément aux dispositions de l'art. 51 de la loi du 5 avril 1884, il est procédé à cette élection au scrutin secret et à la majorité absolue.
	Les 4 membres ainsi désignés par le Conseil municipal sont : M. Breuze, Grandin, Morin et Sureau.
	10 ^o Secours à la nommée Martinière (Augustine)
	M. le Maire expose que la nommée Martinière (Augustine) est dans le dénûment le plus complet et propose de lui accorder un secours de loyer.
	Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de payer au sieur Morin (Albert), propriétaire du logement occupé par la femme Martinière la somme de vingt cinq francs représentant le loyer du dit logement pour l'année à courir du 25 mars 1904 au 25 mars 1905. Cette dépense sera portée au Budget additionnel de 1904.
	Fait en la mairie d'Availles, les heures, jour, mois et an d'autre part.
	Et, après lecture, les membres du Conseil municipal ont signé, excepté M. Guandeau qui a déclaré ne pas le savoir.
	<i>A. Breuze</i> <i>B. Anthy</i> <i>C. Sureau</i> <i>Grandin</i> <i>Morin</i> <i>Labrousse</i>
	Commission administrative du Bureau d'Assistance - 3 ^e Session de 1904
	L'an mil neuf cent quatre, le quatre Septembre

Maire, n^o 1 - Registre des délibérations - Intitulé - Paris - 1894, Paul Boyer, 03, 233, 238.

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
	<p>à une heure, le soir, la commission administrative du Bureau d'assistance de la Commune d'Availles s'est réunie, conformément aux dispositions de l'art. 13 de la loi du 13 juillet 1893 sur l'assistance médicale gratuite, pour revoir la liste des personnes qui sont admises à l'assistance médicale en 1904.</p> <p>Étaient présents M. Creuille Adrien, Maire, président, Savaeau Joseph, Gardin Paul, Grandin Remy, Lepine Adolphe.</p> <p>Absents: M. Noyer Pierre, Raymond Jules et Millet Alfred.</p> <p>La Commission administrative du Bureau d'assistance a fait l'examen de la liste des personnes admises à l'assistance médicale gratuite. Elle a été d'avis d'ajouter à cette liste:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1^o Veuve Comte née Tenet Marie, demeurant à Marcommaf, âgée de 56 ans. 2^o Senaquin Gaston Louis, né à Availles le 23 mars 1896 (8 ans) 3^o Senaquin Daniel Achille, né à Availles le 1^{er} mars 1896 (8 ans) <p>Le nombre des personnes portées sur la liste sera ainsi fixé à 60 au lieu de 57.</p> <p>Fait à la mairie d'Availles, les heures, jours, mois et an d'autre part.</p> <p>Et après lecture faite, les membres du Bureau d'assistance présents ont signé:</p> <p style="text-align: right;">A. Creuille P. Savaeau J. Gardin</p>

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
	<p style="text-align: center;">Conseil municipal - 3^e session ordinaire de 1904</p> <p style="text-align: center;">L'an mil neuf cent quatre le quatre septembre</p> <p>à deux heures du soir, le Conseil municipal de la Commune d'Availles s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Adrien Creuille, maire, pour la 3^e session ordinaire de 1904 - Les membres du Conseil ayant été convoqués par lettre du 31 août - Et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.</p> <p>Étaient présents: M. Creuille Adrien, maire, Rabault Césaire, adjoint, Creux Adrien, Savaeau Paul, Giraudou François, Antigny Sincère, Lahoussatone</p> <p>Absents: Grandin Remy, Millet Alfred, Morin Louis, Savaeau Joseph, de Brienne Paul</p> <p>Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, la séance a été ouverte et M. Antigny Sincère nommé Secrétaire.</p> <p style="text-align: center;">Ordre du jour:</p> <ol style="list-style-type: none"> Assistance médicale gratuite - Révision de la liste des indigents Nominations de deux délégués chargés de revoir la liste électorale consulaire Secours aux familles nécessiteuses des réservistes et territoriaux Renvoi dans ses foyers comme soutien de famille de deux Roux (Alfred) <ol style="list-style-type: none"> 1^o Assistance médicale gratuite - Révision de la liste des indigents <p>Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la délibération de la Commission administrative du Bureau d'assistance, en date de ce jour, adopte le même avis et porte à 60 le nombre des inscrits.</p> <ol style="list-style-type: none"> 2^o Nomination de deux délégués chargés de revoir la liste électorale consulaire <p>M. le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à la nomination de deux Conseillers Municipaux qui auront chargés de dresser la liste électorale consulaire pour</p>

Mars, n° 1 - Registre des Délibérations - Interpr. - Imp. - P. H. BENOY (S. L.) 312, J. B.

NUMÉROS
D'ORDRE.

DÉLIBÉRATIONS.

les élections du mois de décembre 1904.
 Et immédiatement le Conseil désigne M.
 Marin Louis et Grandin Remy.
 3° Secours aux familles nécessiteuses des réservistes et
 des territoriaux.
 Tardet (Louis) domestique au Bouchet, a accompli
 une période d'exercices de 26 jours au mois de
 mai dernier.
 Couzalin (Eugène) journalier à la Croix Blanche,
 accomplit en ce moment une période d'exercices
 de 26 jours.
 Le Conseil vote en faveur de chacun d'eux une
 indemnité de 1.50 par jour ouvrable, soit 36 francs
 pour 24 jours ouvrables.
 La somme totale de 72 francs sera payée :
 1° avec la somme de 16 francs provenant de
 la subvention départementale notifiée par lettre de M.
 le Préfet du 2 juillet 1904.
 2° avec la somme de 56 francs qui figure au budget
 primitif de l'année courante.
 4° Envoyé dans ses foyers comme soutien de famille des
 sieur Rouget (Albert)
 Le sieur Rouget (Albert) soldat au 60^e Régiment
 d'Infanterie, à Evoudun, parti pour le service en
 novembre 1903, demande son envoi en congé comme
 soutien de famille. Le Conseil expose que le père de
 Rouget (Albert) le sieur Rouget (Joseph) est né le 10 juillet
 1828 et qu'il a atteint maintenant sa 70^{ème} année.
 Rouget (Joseph) est veuf et a cinq enfants, 3 filles
 et 2 garçons. Sur les 3 filles, deux sont mariées
 et la troisième est cuisinière à Paris. L'aîné des
 garçons est marié et habite le bourg de Chevrelles.

NUMÉROS
D'ORDRE.

DÉLIBÉRATIONS.

Le Conseil est d'avis que Rouget (Joseph) a le
 plus grand besoin de son fils, en raison de son âge
 avancé et il émet l'avis que la demande de
 Rouget (Albert) est justifiée et qu'elle doit être
 accordée. Il prie l'autorité supérieure de vouloir
 bien lui faire un accueil favorable.
 Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la session
 a été close.
 Fait en la mairie d'Availles, les heures jour
 mois et an d'autre part.
 Et après lecture, les membres du Conseil muni-
 cipal présents ont signé.
 A. Hurier
 a. Creuzé B. Aubignat E. Poullet
 O. Labrousse Paul Ferron

Commission administrative du Bureau d'Assistance. — 4^{ème} Session de 1904.

Le 101 mil neuf cent quatre, le six novembre, à une heure et
 demie du soir, la Commission administrative du Bureau d'Assistance
 de la commune d'Availles s'est réunie conformément aux dispositions
 de l'art. 14 de la loi du 17 juillet 1893 sur l'assistance médicale
 gratuite, pour revoir la liste des personnes qui sont admises à
 l'assistance médicale en 1904.
 Etant présents: M. L. Breuille, maire, président,
 Bureau Joseph, Bardon Paul, Grandin Remy, Sépère Strophe.
 Absents: M. M. Voyer, Luce, Nallet, Alfred, Raymond Jules.
 La Commission administrative ne voit aucun changement
 à apporter à la liste des indigents admis à l'assistance médicale gratuite
 et la maintient telle qu'elle a été arrêtée le quatre septembre
 dernier.
 Fait et délibéré en la Mairie d'Availles, les heures jour,

Bureaux n° 1 — Registre des Délibérations. — Interim. — Paris. — Imp. Félix Bessot (S.A.) 112, rue...

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
	<p>mois et au d'aube part. Et, après lecture, les membres du Bureau d'Assistance présents ont signé: Grandin Remy, Sépine François, St. Remy, F. Babier</p> <p>Conseil municipal. - 4^{me} Session ordinaire de 1904.</p> <p>L'an mil neuf cent quatre, le six novembre, à deux heures du soir, le Conseil municipal de la commune d'Availles s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Breuille Arrien, maire, pour la 4^{me} session ordinaire de 1904. Les membres du Conseil ayant été convoqués par lettre du 3 novembre courant. Et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.</p> <p>Présents: M. Breuille Arrien, maire, Rabault Celestin, Grandin Remy, Breuille Arrien, Antigny Sincère, Meron Louis, Fabreusse Odave, Serreau Paul, Delbronne Paul.</p> <p>Absents: M. Giraudau François, Sauriau Joseph, Grandin Remy, Millet Alfred.</p> <p>Les membres présents formant la majorité de membres en exercice, la séance a été ouverte et M. Antigny Sincère nommé secrétaire.</p> <p>Ordre du jour:</p> <p>I Assistance médicale gratuite. - Revision de la liste des Indigents. II Nomination des délégués chargés de reviser la liste électorale de 1905. III Liste des 20 contribuables fonciers parmi lesquels seront choisis les Répartiteurs en 1905. IV Budget des chemins vicinaux pour l'exercice 1905. V Règlement sanitaire de la commune d'Availles. VI Réseau téléphonique départemental. VII Travaux d'entretien de la Mairie, des écoles et du presbytère. VIII Nomination d'un délégué à la Commission de Statistique agricole. 1^o Assistance médicale gratuite. - Revision de la liste des Indigents.</p> <p>Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la délibération</p>

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
	<p>de la Commission Administrative du Bureau d'Assistance, corollaire de ce jour, accepte le même avis et maintient à 60 le nombre de inscrits.</p> <p>1^o Nomination des délégués chargés de reviser la liste électorale de 1905. M. le Président expose qu'il y a lieu de nommer les délégués chargés de reviser, sous les 10 premiers jours de janvier 1905, le tableau de rectification à faire à la liste électorale arrêté le 31 mars dernier, et de juger les réclamations qui pourraient se produire en 1^{er} janvier au 4 février inclusivement.</p> <p>Et aussitôt le Conseil a désigné:</p> <p>1^o Pour dresser le tableau rectificatif, conjointement avec le Maire et le délégué de la Préfecture, M. Grandin Remy. 2^o Pour statuer sur les réclamations, de concert avec la première Commission, M. Meron Louis et Sauriau Joseph. 3^o Liste des 20 contribuables fonciers parmi lesquels seront choisis les Répartiteurs en 1905.</p> <p>Le Conseil municipal, sur la proposition de M. le Maire, a dressé la liste des contribuables fonciers parmi lesquels la Commission supérieure désignera les Répartiteurs titulaires et les Répartiteurs suppléants pour l'année 1905.</p> <p>Ce sont M. Breuille Arrien, Bardon Paul, Sauriau Joseph, Grandin Remy, Millet Alfred, Sépine François, Sépine Adolphe, Antigny Sincère, Delbronne Paul, Serreau Paul, Giraudau François et Joseph Louis.</p> <p>Ces propriétaires fonciers habitent la commune d'Availles. Et M. de Lauzon Georges, domicilié en la commune de Bellefleur, Breuille Raoul, Raymond Eugène et Gastier Eugène domiciliés en la commune de Vivant sur Saône, Mascaret Annet et Desorme Sylvain, domiciliés en la commune de Monthoiran, Sépin François et Sauriau Emile domiciliés en la commune de Châtelerault.</p> <p>Ces propriétaires fonciers habitent hors de la commune d'Availles, mais dans un rayon de deux myriamètres.</p>

Mars, n° 1. - Registre des Délibérations. - Bureau. - Imp. F. de Bessy 101, 113, 115.

4^e Budget des chemins vicinaux pour l'année 1905.
M. le Maire soumet au Conseil le Budget des ressources, des travaux et dépenses des chemins vicinaux ordinaires pour l'année 1905.

Ce Budget s'élève en recettes et en dépenses à la somme de 3715 francs. En ce qui concerne les recettes, la dite somme de 3715 francs contient 1380 francs de ressources extraordinaires dont 405 francs pour remboursement d'emprunts et 975 francs pour entretien. En ce qui concerne les dépenses, le total se décompose de la manière suivante:

1 ^o Contingent des chemins de grande communication	1600 ^{fr.} =
2 ^o Entretien des chemins vicinaux ordinaires	2115 ^{fr.} =
Total	3715 ^{fr.} =

La somme de 2115^{fr.} se décompose comme il suit:

1 ^o Salaire des cantonniers communaux	820 ^{fr.} =
2 ^o Allocation facultative au cantonnier-chef surveillant	80 ^{fr.} =
3 ^o Travaux d'entretien par entreprise	850 ^{fr.} =
4 ^o Travaux divers en régie	90 ^{fr.} =
5 ^o Remboursement d'emprunts et intérêts	405 ^{fr.} =
Total	2115 ^{fr.} =

Après examen le Conseil approuve ce budget à l'unanimité.

5^e Règlement sanitaire de la commune d'Availlles.

M. le Maire soumet au Conseil d'une lettre du 7 juillet 1904, par laquelle M. le Préfet de la Seine prescrit l'élaboration d'un règlement sanitaire à prendre sous forme d'un arrêté qui doit être soumis à l'avis du Conseil municipal. Il explique ensuite au Conseil que la lettre de M. le Préfet est accompagnée d'une circulaire du Ministre de l'Intérieur en date du 30 mai 1903 et de deux modèles de règlements sanitaires. Le modèle A est applicable aux villes, bourgs et agglomérations urbaines; le modèle B aux communes rurales.

Après cet exposé M. le Maire soumet au Conseil

de l'article du modèle B, que lui posait savoir être adopté sans aucun changement. Chacun des 3 articles est successivement lu, commenté, discuté et approuvé. Le Conseil approuve ensuite à l'unanimité l'ensemble du règlement (modèle B), et M. le Maire est autorisé à prendre un arrêté rendant le dit règlement exécutoire.

Copie de la présente délibération et de l'arrêté pris en conséquence sera adressé sans retard, en double exemplaire à M. le Sous-Préfet.

6^e Réseau téléphonique départemental.

M. le Maire soumet au Conseil sa lettre circulaire de M. le Préfet, en date du 31 octobre 1904, relative à l'organisation d'un second réseau téléphonique départemental. Le Conseil, après avoir délibéré, est d'avis de ne pas adhérer à l'organisation du second réseau téléphonique départemental.

7^e Travaux d'entretien de la Mairie, des Ecoles et du presbytère.

M. le Maire expose que divers travaux de peinture, en très grande partie pour les faces extérieures des boiseries, sont nécessaires dans l'intérêt de la conservation des édifices communaux et pour éviter plus tard une dépense plus grande. Le montant de ces travaux s'élève pour la Mairie et les deux écoles des garçons et des filles, à la somme de 120 francs et pour le presbytère, à la somme de 40 francs, soit au total 160 francs. Les peintures n'ont pas été refaites depuis 10 ans.

La commune n'ayant que de très faibles ressources, le Conseil prie la Commission départementale de vouloir bien allouer à la commune d'Availlles une subvention de cent francs, en ne laissant à la charge de la commune que la somme de 60 francs.

Cijoint à titre de renseignements le devis de la dépense à faire, dressé par le sieur Garsthen, peintre à Châtellerault, rue Drouot, 19 bis.

Plus rien restant à l'ordre du jour la session a été close.

Fait en la Mairie d'Availlles, les heures, jours, mois et an susdits par Et après lecture, les membres du Conseil municipal présents ont signé.

NUMÉROS
D'ORDRE.

DELIBÉRATIONS.

8^e Nomination d'un délégué à la Commission de Statistique agricole.
Le Conseil désigne comme délégué à la Commission communale de Statistique agricole M. Savaeau Joseph, Conseiller municipal.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la session a été close.
Fait en la Mairie d'Availles, les deux, jours, mois et an

d'autre part.
Et, après lecture, les membres du Conseil municipal présents ont signé. Approuvé de toute ses voix comme suit :

A. Gruyer
L. Bricon Paul Servand C. M. Labrousse
L. Morin S. Antigny J. O. Labrousse
a. Creuzé

Conseil municipal. — Séance extraordinaire du 15 Décembre 1904.

L'an mil neuf cent quatre, le quinze décembre à une heure et demie du soir, le Conseil municipal de la commune d'Availles s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Gruyer, maire. Les membres du Conseil ayant été convoqués par lettres du 9 de ce mois, et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.

Étaient présents: M. M. Gruyer, maire, Robault Célestin, adjoint, Antigny Lucien, Sorreau Paul, Savaeau Joseph, Grandin Henry, de Brumme Paul, Labrousse Octave et Gratoum François

Absents: M. M. Creuzé, Arson, Willot, Affret et Morin Louis.

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, la séance a été ouverte et M. Antigny Lucien nommé secrétaire.

Ordre du jour:

- I Secours aux enfants Binaguin.
- II Secours aux familles nécessiteuses des réservistes et des territoriaux.

NUMÉROS
D'ORDRE.

DELIBÉRATIONS.

- III Somme à payer à Duverger Mphorse.
- IV Secours au sieur Lomb Louis.
- V Distribution de bois aux indigents.

1^o Secours aux enfants Binaguin.
M. le Maire expose que la veuve Binaguin, inconnue, est morte récemment en laissant deux enfants orphelins, l'un Gaston, âgé de 9 ans et l'autre, Achille, âgé de 7 ans. Il existe une grande misère mais tout l'esprit est affaibli et il est impossible de laisser la garde des deux enfants. En dehors de cette grande misère, parmi les parents les plus proches se trouvent :

- 1^o M. le sieur Binaguin Emilien, âgé de 45 ans, marié, père de 4 enfants, métayer, demeurant à Champfleuri, commune de Saint-Jacques-la-Truandière;
- 2^o M. Hamoteau Georges, âgé de 45 ans, cousin germain et tuteur des enfants, demeurant au Marchais, commune d'Availles.

Ces deux personnes seraient disposées à se charger chacune de l'un des deux enfants à la condition que la commune recueille bien law accord un secours pour les aider à subvenir à l'entretien des enfants jusqu'à l'âge de 15 ans.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide qu'un secours de cinq francs par mois sera accordé à chacune des personnes ci-dessus désignées à la condition qu'elle prenne à sa charge la garde et l'éducation de l'un des deux enfants jusqu'à l'âge de 15 ans.

Comme suite à cette décision, M. le Maire fait connaître :

- 1^o que le sieur Binaguin Emilien, métayer, demeurant à Champfleuri, commune de Saint-Jacques-la-Truandière prendra à sa charge le plus jeune des deux enfants, Achille, âgé de 7 ans, à la condition de recevoir de la commune d'Availles une allocation de 60 francs par an payable chaque année le 31 décembre pendant les six années 1905, 1906, 1907, 1908, 1909 et 1910.
- 2^o que le sieur Hamoteau Georges et sa femme, demeurant au Marchais, commune d'Availles prendra à leur

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
	<p>change l'aîné des enfants, Gaston, âgé de 1 an, à la condition de recevoir de la commune d'Availles une allocation de 60 francs par an, payable chaque année le 31 décembre, pendant les quatre années 1905, 1906, 1907 et 1908.</p> <p>Le Conseil approuve à l'unanimité les dispositions qui précèdent et vote en conséquence, à titre de secours temporaires, les sommes suivantes savoir:</p> <p>pour l'année 1905 une somme de 120 francs pour l'année 1906 une somme de 120^f pour l'année 1907 une somme de 120^f pour l'année 1908 une somme de 120^f pour l'année 1909 une somme de 60^f pour l'année 1910 une somme de 60^f.</p> <p>Copie de la présente délibération sera immédiatement transmise à M. le Préfet avec prière de vouloir bien l'approuver.</p> <p>2° Secours aux familles nécessiteuses de rétrovita et de territorialaux.</p> <p>Le sieur Deschamps Eugène, âgé de 27 ans, marié, père d'un enfant a fait une période d'exercices de 28 jours du 24 octobre au 19 novembre 1904 et demande une indemnité.</p> <p>Le Conseil vote en sa faveur une indemnité de 70 francs par jour susceptible comme il a fait le 4 septembre dernier pour Sardet Louis et Bourzalis Eugène. Cette indemnité s'éleva à la somme de 36 francs pour 24 jours susceptibles à 1^{fr} 50 l'un.</p> <p>Cette dépense sera imputée sur les fonds libres du budget additionnel de 1904.</p> <p>3° Somme à payer au sieur Duverger, Alphonse.</p> <p>M. le Maire expose que le sieur Duverger Alphonse a été employé au service de la commune pendant le temps où il y a pu se rendre champêtre pendant 13 journées. Le prix de la journée étant de 2^{fr} 50, la somme due au sieur Duverger est de 32^{fr} 50, qui seront imputés sur les fonds libres du Budget additionnel de 1904.</p> <p>4° Secours au sieur Comte Louis.</p>

73^e feuille.

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
	<p>M. le Maire expose que le sieur Comte Louis, âgé de 69 ans demeurant aux lieux, paroisse d'Availles, se trouve actuellement sans logement et sans aucune ressource.</p> <p>Le Conseil, après avoir délibéré, décide de lui accorder un secours de loyer de 20 francs par an.</p> <p>Le loyer annuel de 20 francs sera payé par trimestre à la veuve Siegle qui logera le sieur Comte pour ce prix au lieu dit les Tougnés, commune d'Availles.</p> <p>5° Distribution de bois aux indigents.</p> <p>M. le Maire donne lecture au Conseil de la liste de distributions de bois faite aux 14 indigents de la commune, avec approbation remise au Maire et par la Commission d'Assistance et par le Conseil. La dépense qui en résulte soit une somme de 70 francs pour 70 fagots à 1^{fr} sera payée le plus tôt possible au sieur Moreau Jean, qui les a fournis, avec imputation sur les fonds libres de 1904.</p> <p>Fait à la Mairie d'Availles, les jours, mois et an d'autre part.</p> <p>Et, après lecture, les membres du Conseil municipal présents ont signé, excepté M. Gerardoau qui a déclaré ne pas le savoir.</p> <p style="text-align: center;">A. Comte J. Antonin C. Roubaud Paul Moreau P. Bourne Groncher J. Chauvan Commission administrative du Bureau d'Assistance. — 1^{er} Session de 1905.</p> <p>J'ai vu nul neuf cent cinq, le des neuf février, à huit heures du matin, la Commission administrative du Bureau d'Assistance de la commune d'Availles s'est réunie conformément aux dispositions de l'art. 12 de la loi du 17 juillet 1895 sur l'assistance médicale gratuite.</p> <p>Etaient présents: M. M. Roubaud, le Président, Julien Joseph, Barthelemy, Gerardoau, Remy, Eugène, Solphé et</p>

Maire et l. — Register des délibérations. — Interpr. — Imp. Paul Brousse (21) 214. 596.

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
I II III	<p>Millet Alfred. Absents: M. M. Voyer-Dore & Roussard Jules. Ordre du jour:</p> <p>1^{re} Révision de la liste des Indigents. 2^e Pension de 120^f attribuée à Bussereau François. 3^e Distribution de bois et de pain aux Indigents.</p> <p>1^{re} Révision de la liste des Indigents.</p> <p>La Commission a fait l'examen de la liste des personnes admises à l'assistance médicale gratuite en 1907. Elle a décidé de retrancher de cette liste:</p> <p>1^o La famille Sebain qui a quitté la commune et dont les membres sont: Sebain François, Moreau Antonette, Sebain Odile, Sebain Martha, Sebain Marie, Sebain Renée, Sebain Germaine et Sebain Henriette;</p> <p>2^o La famille Gauthier qui va quitter la commune en commun et dont les membres sont: Gauthier Wilton, Sépène Marie, Gauthier Eugène, Gauthier Wilhelmine et Sépène Pierre;</p> <p>3^o La famille Petit composée de membres suivants: Petit Joseph, Sébureau Marie, Petit Berthe, Petit Camille et Petit Joseph;</p> <p>4^o Mailland Léon qui a quitté la commune;</p> <p>5^o Blanchard Angélique;</p> <p>6^o Picard Antonette, veuve;</p> <p>7^o Penaguin Gaston et Penaguin Achille qui résident de la commune. Depuis le 1^{er} janvier dernier un secours annuel de 60^f chacun.</p> <p>Par suite de ces retranchements le nombre des indigents inscrits se trouve réduit à 37.</p> <p>2^e Pension de 120^f attribuée à Bussereau François.</p> <p>La Commission administrative du Bureau d'Assistance, déléguée comme attributaire, pour l'année 1907, de la somme de 120^f en faveur des vieillards infirmes et sans ressources, le sieur Bussereau François, âgé de 77 ans, domicilié au Grand Pas, en cette commune.</p>

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
I II III IV V	<p>3^e Distribution de bois et de pain aux Indigents.</p> <p>M. le Maire a donné lecture à la Commission des listes de distributions de bois et de pain faites aux Indigents de la commune. La Commission approuve ces listes.</p> <p>Fait et délibéré en la Mairie de Neuilles le jour, mois et l'année part.</p> <p>Et, après lecture, les membres du Bureau d'Assistance présents ont signé.</p> <p>M. Dupuis C. Prud'homme G. Grandjean, Roussard Joseph P. Roussard. Millet</p> <p>Conseil municipal. - 1^{re} Session ordinaire de 1907.</p> <hr/> <p>Le 27^{me} mil neuf cent cinq, le dix neuf février à neuf heures du matin, le Conseil municipal de la commune de Neuilles s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Rabault Celestin, adjoint, délégué par M. le Maire absent. Les membres du Conseil municipal ayant été convoqués par lettres du 19^{me} de ce mois. Et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.</p> <p>Étaient présents: M. M. Rabault Celestin, adjoint, Ouzé C. Adrien, Antigny Lucien, Millet Alfred, Moreau Louis, Grandjean François, Grandjean René et Ferréol Paul.</p> <p>Absents: M. M. Braucelle Arrien, maire, Verbronne Paul, Lévêque Joseph et Labrousse Octave.</p> <p>Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, la séance a été ouverte et M. Antigny Lucien nommé secrétaire.</p> <p>Ordre du jour:</p> <p>I. Assistance médicale gratuite. - Révision de la liste des indigents. II. Pension de 120^f attribuée à Bussereau François. III. Distribution de bois et de pain aux indigents. IV. Renvoi dans ses foyers comme soutien de famille du sieur Rouzet Albert. V. Secours au sieur Comte Louis.</p>

Maire, n° 1. — Registre des Délibérations. — Neuilles. — Paris. — Imp. G. B. DUBOIS (G.) 211, 1907

NUMÉROS
D'ORDRE.

DÉLIBÉRATIONS.

VI

Somme due à M. Serin Edouard, Agent Voier Cantonal à Vincennes.
1^{re} Assistance médicale gratuite. Revision de la liste des indigents.
Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la délibération de la Commission administrative du Bureau d'assistance, en date de ce jour, adopte le même avis et réduit à 37 le nombre des inscrits.

2^e Pension de 120^e attribuée à Buisseau François.
Le Conseil municipal, conformément à la délibération de la Commission administrative du Bureau d'assistance, en date de ce jour, désigne comme attributaire, pour l'année 1907, de la pension de 120^e en faveur des vieillards infirmes et sans ressources, le sieur Buisseau François, âgé de 77 ans.

3^e Distribution de bois et de pain aux indigents.
M. le Président donne lecture au Conseil de la liste des distributions de bois pécunés à 14 indigents de la commune avec l'approbation donnée antérieurement par la Commission d'assistance et par le Conseil. La dépense qui en résulte, soit une somme de 70^e pour 70 fagots à 1^e franc, sera payée le plus tôt possible au sieur Niveu Jean qui les a fournis, avec imputation sur les fonds libres de 1904.

Le Conseil décide également de payer au sieur Gratiau Auguste, boulangier à Ivraignes, une somme de 11^e 90^e pour fourniture de pain aux indigents de la commune, conformément à la décision de la Commission d'assistance et du Conseil. La dite somme sera imputée sur les fonds libres de 1904.

4^e Renvoi dans ses foyers comme soutien de famille du sieur Rouget Albert

M. le Président communique au Conseil une demande de renvoi en congé comme soutien de famille, formée par le nommé Rouget Albert, jeune soldat de la classe de 1900, affecté au 101^e régiment d'infanterie à Suresnes.

Le Conseil, après avoir délibéré, émet l'avis que la

NUMÉROS
D'ORDRE.

DÉLIBÉRATIONS.

Demande du sieur Rouget Albert est justifiée et qu'elle doit être accordée.

5^e Secours au sieur Comte Louis.
M. le Président expose que le sieur Comte Louis, âgé de 67 ans, domicilié aux Savignés, commune d'Ivraignes, se trouve sans logement et sans aucune ressource.

Le Conseil, après avoir délibéré, décide de lui accorder un secours de loyer de vingt francs par an.

Le loyer annuel de 20 francs payé par trimestre à la valeur de 50 francs qui loge actuellement le sieur Comte pour ce prix au lieu de les Savignés, commune d'Ivraignes. La dite somme de 20 francs prélevée sur le crédit pour dépenses imprévues du budget de 1907.

6^e Somme due à M. Serin Agent Voier Cantonal.
M. le Président expose au Conseil qu'une somme de cent seize francs huit centimes quarante deux centimes est due à M. Serin Edouard, Agent Voier Cantonal, à Vincennes, Picard, pour devis et surveillance des travaux exécutés sur le chemin rural N° 1, du 13 juillet 1904 au 16 janvier 1907.

Le Conseil, après avoir délibéré, décide de payer cette somme le plus tôt possible à M. Serin Edouard, avec imputation sur les fonds libres de 1904.

Fait et délibéré en la Mairie d'Ivraignes, les jour, mois et an d'auite part.

Et, après lecture, les membres du Conseil municipal présents ont signé, excepté M. Girardeau qui a déclaré ne pas le savoir.

Guerry J. Le Guyon C. Korbuetz
L. Morin Paul Servan a. Creuz
a. Willig

Conseil municipal. — Séance extraordinaire du 19 Mars 1907.

Memo, n° 1. — Registre des Délibérations. — Intercal. — Paris. — Imp. F. de Bessot (s.) s. l. n. 93

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
	<p>L'an mil neuf cent cinq, le dix-neuf mars à une heure et demie du soir, le Conseil municipal de la commune d'Availles s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Rebault Célestin, adjoint, délégué par M. le Maire absent. — Les membres du Conseil municipal ayant été convoqués par lettres du 18 de ce mois. Et l'Assemblée ayant été annoncée conformément à la loi.</p> <p>Étaient présents: M. Rebault Célestin, Adjoint, Aubigny Lucien, Sureau Paul, de Bonne Paul, Crespié Julien, Giraudreau François, Sureau Joseph, Grandin Henry.</p> <p>Absents: M. le Crémille Fernand, maire, Millot Hippolyte, Labrousse Octave, Morin Louis.</p> <p>Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, la séance a été ouverte à M. Aubigny Lucien nommé secrétaire.</p> <p>Ordre des jour:</p> <p>1 Curage de la rivière l'Orzon.</p> <p>II Travaux d'entretien du groupe scolaire et du presbytère.</p> <p>1° Curage de la rivière l'Orzon.</p> <p>M. le Président communique au Conseil un dossier relatif au curage de la rivière l'Orzon, curage demandé par divers propriétaires riverains.</p> <p>Dans sa lettre d'envoi, M. le Sous-Préfet invite le Conseil à donner son avis sur les quatre points suivants:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1° Le curage de l'Orzon (ancien et nouveau lits) est-il nécessaire pour l'intérêt général? 2° Dans le cas de l'affirmative, à quelle époque conviendrait-il de l'exécuter? 3° A qui incombent le curage du nouveau lit, d'après les usages locaux? 4° D'après les mêmes usages, qui doit supporter la charge du curage de l'ancien lit? <p>Le Conseil, après avoir délibéré, reconnaît que le curage de la rivière l'Orzon est nécessaire pour l'intérêt général, tant en exprimant l'avis que cette opération est à peu près inutile dans toutes les parties de la rivière qui ont été fauconnées.</p>

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
	<p>aussi d'invoquer le vœu que chaque année chacun des propriétaires riverains soit tenu de faire exécuter en face de sa propriété.</p> <p>Durant à l'époque, le Conseil pense qu'il conviendrait de faire ce travail en septembre.</p> <p>D'après les usages locaux, le curage des deux lits doit être à la charge des propriétaires riverains.</p> <p>Enfin le Conseil émet l'avis que ces travaux ne pourront être soumis à l'adjudication qu'à la condition que chaque propriétaire est préalablement déclaré ne pas vouloir les faire lui-même.</p> <p>2° Travaux d'entretien du groupe scolaire et du presbytère.</p> <p>M. le Président expose que divers travaux de peinture en très grande partie pour les faces extérieures des boiseries, sont nécessaires dans l'intérêt de la conservation des édifices communaux et pour éviter plus tard une dépense plus grande.</p> <p>Le montant de ces travaux s'élevé pour le groupe scolaire à 122^{fr} 31, et pour le presbytère à 32^{fr} 70, soit au total 155^{fr} 01.</p> <p>Les peintures n'ont pas été refaites depuis 40 ans.</p> <p>La commune n'ayant que de très faibles ressources, le Conseil prie la Commission départementale de vouloir bien allouer à la commune d'Availles une subvention de cent francs, en ne laissant à la charge de la commune que la somme de 54^{fr} 01.</p> <p>Ci-joint à titre de renseignements les devis dressés par le sieur Gauchier, peintre à Chateaulaunay-rue Bourbon.</p> <p>Il est délibéré en la Mairie d'Availles, les jours, mois et an d'au-dessus.</p> <p>Et, après lecture, les membres du Conseil municipal présents ont signé, excepté M. Giraudreau qui a déclaré ne pas le savoir.</p> <p>Grandin H. Crespié J. Sureau J. Sureau Paul de Bonne Paul Sureau J. Giraudreau J.</p>

M. le Secrétaire. — Registre des Délibérations. — Fiscal. — Paris. — Imp. L. Au. DROST (G) 311 1 93

Commission administrative du Bureau d'Assistance. — 2^{me} Session de 1905.

L'an mil neuf cent cinq, le dix-huit juin, à une heure et demie du soir, la Commission administrative du Bureau d'Assistance de la commune d'Availles s'est réunie conformément aux dispositions de l'art. 12 de la loi du 16 juillet 1873 sur l'Assistance médicale gratuite pour revoir la liste des personnes qui sont admises à l'Assistance médicale en 1905.

Étaient présents: M. H. Crueille Armin, maire, président, Laveau Joseph, Billot Alfred, Barreau Paul, Grandin Remy, Lepine Adolphe.

Absents: M. H. Noyer Pierre, Raymond Jules.

La Commission administrative ne voit aucun changement à apporter à la liste des indigents admis à l'Assistance médicale gratuite et la maintient telle qu'elle a été arrêtée le dix-neuf février dernier.

Fait et délibéré à la Mairie d'Availles, les jours, mois et an d'autre part.

Et, après lecture, les membres du Bureau d'Assistance présents ont signé:

Grandin Remy, Noyer Pierre, Barreau Paul, Crueille Armin, Laveau Joseph, Billot Alfred, Lepine Adolphe, Raymond Jules.

Conseil municipal. — 2^{me} Session ordinaire de 1905.

L'an mil neuf cent cinq, le dix-huit juin à deux heures du soir, le Conseil municipal de la commune d'Availles s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Crueille Armin, Maire pour la deuxième session ordinaire de 1905. Les membres du Conseil ayant été convoqués par lettre du 14 juin. Et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.

Étaient présents: M. H. Crueille Armin, Maire,

Barreau Paul, Noyer Pierre, Billot Alfred, Laveau Joseph, Grandin Remy, Raymond Jules, Crueille Armin, Lepine Adolphe.

Abstrait: M. H. Grandin Remy, Noyer Pierre, Laveau Joseph, Billot Alfred, Barreau Paul.

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice la séance a été ouverte et M. Noyer Pierre a été nommé secrétaire.

Ordre du jour:

- I Assistance médicale gratuite. — Révision de la liste des indigents.
- II Comptes rendus des Recettes et Dépenses de l'année 1904.
- III Budget additionnel de 1905.
- IV Budget primitif de 1906.
- V Vote des impositions relatives aux chemins vicinaux.
- VI Vote des impositions extraordinaires autres que celles relatives aux chemins vicinaux.
- VII Paiement de l'indemnité due pour l'entretien des enfants d'Availles.

1^o Assistance médicale gratuite. — Révision de la liste des indigents.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la délibération de la Commission administrative du Bureau d'Assistance en date de ce jour, adopte le même avis et maintient à 37 le nombre des inscrits.

2^o Compte rendu des Recettes et des Dépenses de l'année 1904.

M. le Maire soumet à l'examen du Conseil municipal le Compte de gestion présenté par M. Barreau Paul, Receveur municipal, pour l'exercice 1904.

Le Conseil procède ensuite à l'examen du Compte administratif de 1904. Pour cet examen, le Conseil est présidé par M. Grandin Remy, Président municipal.

Le Compte administratif présenté par M. le Maire est d'accord avec le Compte de gestion de M. le Receveur municipal et ne donne lieu à aucune observation. Le Conseil municipal

Maire, n° 1. — Régistre des délibérations. — Intitulé. — Paris. — Imp. P. Bouché (61) 211 138

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
	Approuvé.
	3 ^e Budget additionnel de 1875.
	M. le Maire rapport ensuite la présence et invite le Conseil à étudier le Budget additionnel de 1875. Les recettes et les dépenses de ce budget sont établies comme suit :
	1 ^o Recettes.
	Excédent de l'exercice 1874 ----- 3606.72
	2 ^o Dépenses.
1 ^o	Entretien et construction des chemins vicinaux au moyen du reliquat de l'exercice précédent ----- 711.44
2 ^o	Reserve pour remboursement d'emprunt à la Caisse vicinale ----- 307.33
3 ^o	Dépenses de l'Assistance médicale gratuite en 1874 ----- 77.41
4 ^o	Reserve pour remboursement d'emprunt à la Caisse des Ecoles 165.72
5 ^o	Reproduction des arbres du chemin de grande communication N ^o 4 ----- 220.41
6 ^o	Acquisition pour la bibliothèque scolaire ----- 25.00
7 ^o	Frais de reconnaissance de chemins vicinaux ----- 100.00
8 ^o	Secours de bois à la commune de Cartulaire ----- 25.00
9 ^o	Secours aux enfants de la commune de Cartulaire (N ^o 138 et 139) 120.00
10 ^o	Allocation à forfait au sieur Duverger Alphonse pour le service de garde de bureau de la commune pendant les huit mois en le gard. champêtre et employé comme entrepreneur ----- 31.00
11 ^o	Crédits à la charge de la commune ----- 20.00
12 ^o	Vidange des cabinets d'avances du presbytère ----- 30.00
13 ^o	Restauration à neuf du plancher des cabinets d'avances du presbytère lequel est entièrement pourri ----- 30.00
14 ^o	Somme à payer au sieur Terreau Paul pour divers travaux urgents effectués sur la place publique de Noël, au conseil et à la mairie en 1873 et au mois de mars 1874. ----- 135.82
15 ^o	Dépenses imprévues ----- 200.00
16 ^o	Fonds disponibles ----- 1408.87
	Total ----- 3606.72

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
	Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Budget additionnel ainsi présenté.
	4 ^e Budget primitif de 1876.
	M. le Maire soumet au Conseil le Budget primitif de 1876. Tous les articles de ce Budget sont votés successivement par le Conseil à l'unanimité.
	5 ^e Vote des impositions relatives aux chemins vicinaux.
	Le Conseil se conformant à l'arrêté de mise en demeure de M. le Préfet en date du 4 mai 1875, a voté :
1 ^o	3 journées de prestation en nature évaluées à ----- 2100.00
2 ^o	Les prestations spéciales vicinales évaluées à ----- 280.00
3 ^o	16 centimes additionnels pour entretien et complétement d'entretien de chemins vicinaux ordinaires ----- 918.00
4 ^o	Pour annuité due à la Caisse vicinale ----- 406.00
	Total ----- 3700.00
	Cette dépense se décompose ainsi :
1 ^o	Pour remboursement d'emprunt ----- 406.00
2 ^o	Pour les chemins de grande communication N ^o 4 et 7 ----- 1590.00
3 ^o	Pour les chemins vicinaux ordinaires ----- 1704.00
	Total égal ----- 3700.00
	6 ^e Vote des impositions extraordinaires autres que celles relatives aux chemins vicinaux.
	Le Conseil vote ensuite les impositions extraordinaires suivantes savoir :
1 ^o	Salaires du gard. champêtre ----- 230.00
2 ^o	La 23 ^e annuité due à la Caisse des Ecoles ----- 104.00
3 ^o	Part de la commune dans l'assistance médicale gratuite ----- 63.88
4 ^o	Pension aux vieillards infirmes ----- 36.00
5 ^o	Secours aux familles nombreuses ----- 36.00
6 ^o	Pour chemins vicinaux ----- 100.00
7 ^o	Dépenses obligatoires et facultatives ----- 684.15
	Total ----- 1484.03

Maire, n^o 1. — Imprimerie de la Bibliothèque de la Ville de Paris. — Imp. Félix Boret (21) 311, 410.

NUMÉROS
D'ORDRE.

DÉLIBÉRATIONS.

enfants Pérignon.

M. le Maire expose que par délibération en date du 13 décembre 1904, le Conseil a voté pour l'année 1905, une répartition de 120^{fr} pour secours temporaire aux deux enfants Pérignon, la dite somme de 120^{fr} payable le 31 décembre 1905 au sieur Pérignon, l'autre pour une moitié à au sieur Hammeau Georges pour l'autre moitié. Le sieur Pérignon l'autre et Hammeau Georges ayant demandé à être payés sans les six mois, le Conseil faisant droit à cette demande, décide que chacun d'eux recevra :

1^o 30^{fr} le 30 juin 1905.

2^o 30^{fr} le 31 décembre 1905.

soit au total 60^{fr} pour l'année 1905.

Le Conseil décide en outre qu'il sera ^{fait} même pour les années 1906, 1907 et 1908.

A partir du 1^{er} janvier 1909, l'un des enfants Pérignon Gaston, ayant atteint l'âge de 13 ans cesse d'être secouru. En conséquence à partir du 1^{er} janvier 1909 le sieur Pérignon l'autre recevra seulement 60^{fr} par an payable en deux termes de 30^{fr}, le 30 juin et le 31 décembre pendant les deux années 1909 et 1910.

Fait et délibéré en la Mairie d'Availles, le jour, mois et an d'autre part.

Et, après lecture, les membres du Conseil municipal présents ont signé, excepté M. Giraudet qui a déclaré ne pas le savoir.

Paul Person *A. Perrin*
J. Haucau B. Antigny C. Baudouin
à Ville

Conseil municipal. — Séance extraordinaire du 2 juillet 1905

NUMÉROS
D'ORDRE.

DÉLIBÉRATIONS.

L'an mil neuf cent cinq, le deux juillet, à deux heures du soir, le Conseil municipal de la commune d'Availles sur Indre, les membres du Conseil municipal ayant été convoqués par lettre du 27 juin dernier et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.

Étaient présents: M. le Maire, M. Brucelle Adrien, M. Baudet, Célestin, Ayssin, Morin Louis, Giraudet François, Grandin René, Tureau Joseph et Antigny Lucien.

Absents: M. le Comte Adrien, Tureau Paul, B. Bismont Paul, Labrousse Octave et Ville Alfred.

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice la séance a été ouverte et M. Antigny Lucien nommé secrétaire.

Ordre du jour:

1 Réparations à l'École.

11 Police des débits de boissons.

1^o Réparations à l'École.

M. le Maire rappelle au Conseil qu'à l'automne de l'année dernière, avec l'autorisation du Conseil, il a fait refaire le plafond de la salle d'école des garçons, qui menaçait ruine. En même temps il a fait faire par le plâtrier un grand nombre de raccords dans la salle d'école des filles et dans toutes les chambres du logement de l'Institutrice et du logement de l'Institutrice. Ces travaux ont été exécutés par M. Brigaute l'autre demandeur à Thâtellerault 72 rue des Buttes. Les dépenses auxquelles les dits travaux ont donné lieu sont détaillées ci après savoir:

1 ^o Réfection du plafond de l'école des garçons:	
7 ^m 10 X 5 ^m 70 = 41 ^m 99 à 2 ^{fr} le mètre carré	83 ^{fr} 98
2 ^o Établissement d'une cloison en briques pour la suppression d'une porte: 2 ^m X 5 ^m 35 = 11 ^m 70 à 2 ^{fr} le m. q	23 ^{fr} 80
A reporter	87 ^{fr} 60

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
---------------------	----------------

Report 87.^f 60

3 Recours de plâche effectués dans les deux salles d'école et dans toutes les chambres de logement de l'Institution et du logement de l'Institution et dans la salle de la Manie: 81 heures à 0.^f 70 l'heure 40.^f 50

4 500 kilogrammes de plâche à 0.^f 06 l'heure 31.^f 20

Total 159.^f 30

Le Conseil approuve ces dépenses et autorise Monsieur le Maire à payer la somme de 159.^f 30 à M. Bruguère tinter, 78, rue des Buisson, à Châtelleraut, avec imputation sur les fonds disponibles du budget additionnel de 110^f (article 16).

Copie de la présente délibération sera transmise à M. le Préfet pour recevoir son approbation, et à M. le Maire, 2^{me} Police des Débits de boissons.

M. le Maire donne lecture au Conseil 1^o de la lettre de M. le Sous-Préfet, en date du 23 juin 110^f relative à la police des Débits de boissons; 2^o de l'arrêté préfectoral du 20 juin 110^f relatif au même sujet.

Ces deux documents ne donnent lieu à aucune observation.

Tout est délibéré en la Manie d'Availles, les jours, mois et an d'au^{te} part.

Et, après lecture, les membres du Conseil municipal présents ont signé, excepté M. Guausseau qui a déclaré ne pas le savoir.

A. Guerry
G. Grandin, L. Boirey, B. Spitzberg, C. Rabouin, J. Barson

Commission administrative du bureau d'assistance. — 3^{me} Session de 190^f.

L'an mil neuf cent dix, le vingt six août, à midi, la Commission administrative du Bureau d'Assistance

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
---------------------	----------------

de la commune d'Availles s'est réunie conformément aux dispositions de l'art. 129, la loi du 1^{er} juillet 1903 sur l'assistance médicale gratuite, pour revoir la liste des personnes qui sont admises à l'assistance médicale en 190^f.

Étaient présents: M. M. Rabault, Chéris, Ayraud, président, Laveau, Joseph, Grandin, Remy, Willet, Alfred, Sépine, Nothéche, Bardou Paul.

Absents: M. M. Noyer, Pierre et Raymond Jules.

La Commission administrative du Bureau d'assistance a fait l'examen de la liste des personnes admises à l'assistance médicale gratuite. Elle a ajouté la nommée Combe Joséphine, âgée de trente deux ans, sans profession, demeurant à Harcaumont commune d'Availles, qui avait été portée d'office sur la dite liste le 30 juillet 190^f. Le nombre des personnes portées sur la liste a donc une fois à trente huit.

Tout a la Manie d'Availles, les jours, mois et an d'au^{te} part.

Et, après lecture, les membres du Bureau d'assistance présents ont signé.

A. Sépine, Grandin, Laveau, Joseph, F. Bardou, Appelle, Grandin
Conseil municipal. — 3^{me} Session ordinaire de 190^f.

L'an mil neuf cent dix, le seize septembre, à huit heures du matin, le Conseil municipal de la commune d'Availles, s'est réuni à la Manie sous la présidence de M. Gruille Adrien, Maire pour la troisième session ordinaire de 190^f. Les membres du Conseil ayant été convoqués par lettres du 11 septembre. Et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.

Étaient présents: M. M. Gruille, Adrien, Marie,

NUMÉROS
D'ORDRE.

DÉLIBÉRATIONS.

Cruze, Sévère, Antigny, Lincier, Labrousse Octave, Grandjean
François, Morin Louis, Lincier Joseph, Grandjean Remy,
De Brimont Paul.

Absents: M. H. Rabault, Célestine, Sévère, Heille
Alfred, Lincier Paul.

Les membres présents formant la majorité des inscrits
ont en séance la séance d'été ouverte et M. Antigny a été
nommé secrétaire.

Ordre du jour:

- I
- II
- III
- IV
- V
- VI
- VII

- I Assistance médicale gratuite. — Revision de la liste des Indigents.
- II Nomination de deux délégués chargés de reviser la liste électorale consultative.
- III Secours aux familles nécessiteuses des réservoirs et territoriaux.
- IV Distillation des fruits, marcs et lies.
- V Monopole des inhumations.
- VI Replantation des arbres du chemin N° 4.
- VII Reparations à l'école.

1^o Assistance médicale gratuite. — Revision de la liste des Indigents.
Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de
la délibération de la Commission administrative des
Bureaux d'assistance, en date du 26 août 1907, adopte le
même avis et maintient à 38 le nombre des inscrits.

2^o Nomination de deux délégués chargés de reviser la liste élec-
torale consultative.
M. le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à la nomi-
nation de deux Conseillers municipaux qui seront chargés
de dresser la liste électorale consultative pour les élections
du mois de Décembre 1907.

Et immédiatement le Conseil désigne M. H.
Morin Louis et Grandjean Remy.

3^o Secours aux familles nécessiteuses des réservoirs et territoriaux.
M. le Maire fait connaître au Conseil que les réservoirs
et les territoriaux demandent un secours pour leurs

NUMÉROS
D'ORDRE.

DÉLIBÉRATIONS.

familles sont les suivants:

1^o Forest Simion, journalier, demeurant au Hous, marié,
père de deux enfants, devant faire une période de 28 jours de
28 jours à partir du 27 septembre 1907.

2^o Beaudeau Henri, cultivateur, demeurant à Chagoy,
marié, père d'un enfant, devant accomplir une période
de 28 jours à partir du 21 août 1907.

3^o Morin Ernest, menuisier, demeurant à la Broussière,
marié, père de deux enfants, devant accomplir une période
de 28 jours à partir du 16 octobre 1907.

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote en faveur de
chacun d'eux une indemnité de 1.50 par jour ouvrable,
soit 36 pour chacun des réservoirs et 18 pour le territorial,
soit au total 90 francs.

Cette somme de 90 francs sera payée:

1^o Avec la somme de 50 qui figure au budget
primaire de l'année courante;

2^o Avec la somme de 15 provenant de la subvention
départementale notifiée par lettre de M. le Préfet du 27 juillet
1907.

3^o Avec une somme de 25 que le Conseil vote, avec
imputation sur les fonds disponibles du budget additio-
nel de 1907 (article 16).

4^o Distillation des fruits, marcs et lies.

M. le Maire donne lecture au Conseil municipal de
la lettre de M. le Receveur à cheval des contributions directes
de Châtelleraud, en date du 7 août 1907.

Le Conseil, après en avoir délibéré, désigne la place
publique du bourg de Mailles pour les distillations des fruits,
marcs et lies, que les réservoirs pourront y transporter au
moyen d'acquits à 0.10.

5^o Monopole des inhumations.

Maire, n° 1. — Registre des délibérations. — Interd. — Paris. — Imp. Paul Dupont (S.) 92, r. J.B.

NUMÉROS
D'ORDRE.

DÉLIBÉRATIONS.

M. le Maire donne lecture au Conseil: 1° De la loi Du 28 Décembre 1834 portant abrogation des lois concernant aux fabriques des églises le monopole des inhumations; 2° De la circulaire adressée aux Préfets Le 27 février 1835 par M. le Ministre de l'intérieur relative à l'application de la loi Du 28 Décembre 1834 modifiant la législation antérieure sur les pompes funèbres et les inhumations; 3° De la circulaire De M. le Préfet De la Vienne, en Date Du 27 août 1835.

Le Conseil, après en avoir délibéré, et conformément aux dispositions Du dernier paragraphe De l'article 4 De la loi Du 28 Décembre 1834, prend la Décision suivante:

La commune D'Availles étant une de celles où les familles pourvoient directement au transport et à l'enterrement Des morts, les mêmes usages seront maintenus sans la surveillance Du Maire.

C° Réplantation de arbres du chemin n° 4 bis.

M. le Maire fait connaître au Conseil qu'il existe environ deux cents arbres à remplacer sur le chemin n° 4 bis. La plantation primitive comprenait environ 200 arbres garantis par l'entrepreneur pour une période De deux ans. L'année dernière il a été remplacé environ 170 arbres qui étaient morts. Cette année il y en a encore environ 200 à remplacer.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide De nommer une commission De trois membres qui sera chargée De veiller à ce que le remplacement Des Dits arbres morts soit fait dans les meilleures conditions.

Le Conseil nomme membre De cette commission M. M. Remy Grandin, Joseph Juvreau et Louis Antignoz.

7° Réparations à l'École.

M. le Maire rappelle au Conseil qu'à l'autorisation De l'année dernière, avec l'autorisation Du Conseil, il a

NUMÉROS

D'ORDRE.

DÉLIBÉRATIONS.

fait faire divers travaux De maçonnerie, blanchissage à la chaux et peinture à la colle, à la Maison, dans les deux salles D'École et dans les logements De l'Instituteur et De l'Instituteur. Ces travaux ont été exécutés par M. Paul Serrant, travaillant à Brinçay, commune D'Availles. Les dépenses auxquelles les Dits travaux ont donné lieu sont détaillées ci-après, savoir:

1^{re} Partie

Maire D'œuvre

31 journées D'été de maçon à 4 ^{fr} l'une	124. ⁰⁰
17 journées D'hiver de maçon à 3 ^{fr} l'une	51. ⁰⁰
Total	175.⁰⁰

2^{de} Partie

Fournitures Diverses

5 sacs 3/4 De chaux hydraulique à 1. ⁵⁰ l'un	8. ⁷⁵
4 muids Decalibres De chaux blanche à 1. ⁵⁰ l'un	4. ⁰⁰
30 kilos De blanc De Meudon à 0. ¹⁵ l'un	4. ⁵⁰
3 kilos De colle à 2. ⁰⁰ l'un	6. ⁰⁰
1 paquet De noir	0. ⁷⁰
1 paquet De jaune	1. ⁰⁰
2 mètres cubes De sable à 2. ⁰⁰ l'un	4. ⁰⁰
59 morceaux De pierre De taille à 0. ⁴⁰ l'un	23. ⁶⁰
38 carreaux à 0. ¹⁵ l'un	5. ⁷⁰
Total	55.³⁴

Récapitulation

Maire D'œuvre	175. ⁰⁰
Fournitures	55. ³⁴

Total général.

230.³⁴

Le Conseil approuve ces dépenses et autorise M. le Maire à payer la somme De 230.³⁴ à M. Serrant, travaillant à Brinçay, commune D'Availles, avec imputation sur les fonds disponibles Du budget.

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
	<p>Art. 118 (article 16).</p> <p>Copie de la présente délibération sera transmise à M. le Préfet pour recevoir son approbation s'il y a lieu.</p> <p>Fait et délibéré en la Mairie d'Arvillies, les jours, mois et an d'autre part.</p> <p>Et, après lecture, les membres du Conseil municipal présents ont signé, excepté M. Girardeau qui a déclaré ne pas le savoir.</p> <p>Effroy Grandin A. Remy Le Maire <i>Effroy</i> Greuze S. Antigny</p> <p>Council municipal. — Séance extraordinaire du 15 Octobre 1905.</p> <p>L'an mil neuf cent cinq, le quinze octobre, à deux heures du soir, le Conseil municipal de la commune d'Arvillies s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Greuille Adrien, Maire. Les membres du Conseil municipal ayant été convoqués par lettres du 11 octobre dernier. — Et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.</p> <p>Étaient présents: M. M. Greuille Adrien, Maire, Rabault Celestin, Appint, Greuze Adrien, Girardeau François, Antigny Sincère, Sainvaux Joseph, Morin Louis, Grandin Remy.</p> <p>Absents: M. M. Willis Alfred, Serreau Paul, de Brionne Paul, Labrousse Octave.</p> <p>Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, la séance a été ouverte et Monsieur Antigny Sincère nommé Secrétaire.</p> <p>Ordre du jour:</p> <p>1 Chemin du Wagnou à la Croix-Blanche.</p>

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
II	<p>Réparations à l'École et à la Mairie.</p> <p>1° Chemin du Wagnou à la Croix-Blanche.</p> <p>M. le Maire expose que des plaintes nombreuses se sont produites au sujet de l'état d'entretien du chemin du Wagnou à la Croix-Blanche. Le Conseil autorise M. le Maire à demander le classement de ce chemin comme chemin rural reconnu.</p> <p>M. le Maire fait alors connaître que, pour obtenir cette reconnaissance il est nécessaire d'adresser à la Préfecture, en même temps que la présente délibération, les pièces suivantes, savoir:</p> <p>1° Un tableau général (en double) du chemin rural dont la reconnaissance est proposée en exécution de la loi du 20 août 1881 (modèle annexé à la circulaire ministérielle du 3 janvier 1883).</p> <p>2° Un plan d'ensemble du chemin.</p> <p>3° Un procès verbal de reconnaissance.</p> <p>L'établissement de ces pièces nécessitant un certain travail, M. le Maire invite le Conseil à désigner la personne chargée de les dresser et à voter les fonds nécessaires pour pourvoir à la dépense.</p> <p>Le Conseil, après avoir délibéré, délègue M. Serin, Agent voyer cantonal à Valenciennes sur Vervins, et lui donne mission de dresser les pièces dont il s'agit.</p> <p>En ce qui concerne la dépense, qui est de 70 francs à la source, mais dont le montant exact ne peut être déterminé dès maintenant puisqu'il dépend de la longueur du chemin, le Conseil vote un crédit de 50 francs à prélever sur les fonds disponibles du budget additionnel de 1905 (article 16).</p> <p>M. le Maire expose que le chemin à reconnaître va du Wagnou à la Croix-Blanche et qu'il a une</p>

M. le Maire, n° 1 — Registre des délibérations. — Interdit. — Paris. — Imp. Paris Bureau 1013, 1014, 1015.

NUMÉROS
D'ORDRE.

DÉLIBÉRATIONS.

longueur de cinq à six cents mètres. Le Conseil décide que la largeur du chemin sera de cinq mètres y compris les fossés.

Copie de la présente délibération sera adressée à M. le Préfet avec prière de vouloir bien l'approuver et la transmettre à M. l'Agent voyer de Roubaux sur-Place, en l'invitant à verser les pièces ci-dessus mentionnées.

2^e Réparations à l'Ecole et à la Haine.

M. le Maire expose que l'Administration préfectorale a retournée la délibération du 16 septembre 1904 avec la mention suivante: «Retournée à M. le Maire le Sans-Préfecte de Hattelenaute en le priant de vouloir bien faire joindre la délibération autorisant les travaux.» La délibération du 16 septembre 1904 dit que

M. le Maire, avec l'autorisation du Conseil, a fait exécuter divers travaux de réparations par M. J. Terreau. Il aurait fallu dire avec l'autorisation verbale du Conseil.

Le Conseil affirme que M. le Maire lui a donné connaissance de cette affaire dans tous les détails. Au moment où M. Corzalis, ancien instituteur, reste secrétaire de la Haine, a abandonné ses fonctions de secrétaire par suite de son état de santé, certains documents se sont perdus pour son remplacement. M. le Maire s'est employé de son mieux à les remplacer et il a été décidé, avec l'approbation de M. le Directeur l'Inspecteur d'Académie, que l'instituteur et l'institutrice changeraient leurs logements, que certains changements y seraient faits ainsi qu'aux écoles. A ce moment l'instituteur et l'institutrice demandaient quelques réparations. Ces demandes

NUMÉROS
D'ORDRE.

DÉLIBÉRATIONS.

étaient des plus légitimes, aucune réparation n'ayant été faite depuis la construction du groupe scolaire qui remonte à plus de vingt ans. Il y avait un que à faire les travaux pendant les vacances, avant le déménagement des mobiliers et surtout avant la rentrée des classes. C'est dans ces conditions que M. le Maire a été autorisé verbalement à faire exécuter ce travail à l'économie. Le montant des travaux demandés à M. Terreau paraissait d'ailleurs devoir être inférieur à 300 francs, et en effet ce chiffre n'a pas été atteint. Au surplus le Conseil décide de joindre à la présente délibération une copie du mémoire détaillé de l'entrepreneur indiquant jour par jour l'emploi des journées et des fractions, fait sous la surveillance du Maire et de l'Agent.

Fait et délibéré en la Haine d'Availles, les jour, mois et an d'autre part.

Et, après lecture, les membres du Conseil présents ont signé, excepté M. Girardeau qui a déclaré ne pas le savoir.

a. Crucy
D. Antoinette
A. Girardeau
C. M. Girardeau
H. Girardeau
L. Girardeau
G. Girardeau

Commission administrative du bureau d'assistance. - 4^e Session de 1905.

Le 1^{er} an mil neuf cent cinq, le vingt six novembre, à une heure et demie du soir, la Commission Administrative du bureau d'assistance de la commune d'Availles s'est réunie conformément aux dispositions de l'article 18 de la loi du 19 juillet 1889 sur l'assistance médicale gratuite pour revoir la liste des personnes qui sans

NUMÉROS
D'ORDRE.

DÉLIBÉRATIONS.

Admis à l'Assistance médicale en 1906.
Étaient présents: M. M. Rabault Celestin, Béjine,
président, Bardin Paul, Sureau Joseph, Grandin Henry,
Séjone Théophile.
Absents: M. M. Willer Alfred, Raymond Jules,
Vogel Pierre.

La Commission administrative ne voit aucun
changement à apporter à la liste des indigents admis à
l'Assistance médicale gratuite et la maintient telle qu'elle
a été arrêtée le vingt six ans dernier.

Fait à la Mairie d'Availles les jours, mois et
an d'auke post.

Et, après lecture, les membres du Bureau
d'Assistance présents ont signé:

E. Béjine C. Rabault Sureau Joseph
Grandin J. Bardin

Conseil municipal. 4^{ème} session ordinaire de 1906.

L'an mil neuf cent cinq, le vingt six novembre
à deux heures du soir, le Conseil municipal de la com-
mune d'Availles s'est réuni à la Mairie sous la prési-
dence de M. Rabault Celestin, Béjine Délégué par
M. le Maire absent. Les membres du Conseil mun-
cipal ayant été convoqués par lettres du 22 de ce
mois. Et la réunion ayant été annoncée conformé-
ment à la loi.

Étaient présents: M. M. Rabault Celestin, Béjine
Creuze Adrien, Sureau Paul, Grandin Henry, Gerardin
François, Bardin Louis, Sureau Joseph, Antigny Lucien.

Absents: M. M. Creuze Adrien, Bardin, Willer
Alfred, Bérisme Paul, Labrousse Octave.
Les membres présents forment la majorité du

NUMÉROS
D'ORDRE.

DÉLIBÉRATIONS.

membres en exercice la séance a été ouverte et M. Antigny
nommé secrétaire.

Ordre du jour:

- I. Assistance médicale gratuite. — Révision de la liste des Indigents.
- II. Nomination des délégués chargés de revoir la liste électorale de 1906.
- III. Liste des 20 contribuables fonciers parmi lesquels seront choisis les Répartiteurs en 1906.
- IV. Budget des chemins vicinaux pour l'exercice 1906.
- V. Dépenses imprévues.
- VI. Assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables privés de ressources.

1^{ère} Assistance médicale gratuite. — Révision de la liste des Indigents.
Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la
délibération de la Commission Administrative du Bureau
d'Assistance, en date de ce jour, adopte le même avis et main-
tient à 30 le nombre des inscrits.

2^{ème} Nomination des délégués chargés de revoir la liste
électorale de 1906.

M. le Président expose qu'il y a lieu de nommer les délégués
chargés de dresser dans les dix premiers jours de janvier 1906
le tableau des rectifications à faire à la liste électorale arrêtée
le 31 mars dernier, et de juger les réclamations qui peuvent
se produire du 1^{er} janvier au 4 février inclusivement.

Est aussitôt le Comité délégué:

- 1^{er} Pour dresser le tableau rectificatif conformément
avec le Maire et le Délégué de la Préfecture, M. Grandin Henry.
- 2^{ème} Pour statuer sur les réclamations de contestation avec
la première Commission M. M. Bérisme Louis et Sureau Joseph.

3^{ème} Liste des 20 contribuables fonciers parmi lesquels
seront choisis les Répartiteurs en 1906.

Le Conseil municipal, sur la proposition de M. le Président,
a dressé la liste des contribuables fonciers parmi lesquels
l'Administration supérieure désignera les Répartiteurs ad-
juvés et les Répartiteurs suppléants pour l'année 1906.

Maire, n° 1. — Régime des Délibérations. — Local. — Coll. — Imp. P. M. Dubois (57) 211. 118

NUMÉROS
D'ORDRE.

DÉLIBÉRATIONS.

Ce sont M. M. Creuzé Lormé, Bernard Paul, Sureau Joseph, Morin Louis, Guillot Alfred, Labrousse Octave, Espère Adolphe, Antigny Louis, De Brissonne Paul, Sureau Paul, Girardeau François et Joseph Louis.

Ceux propriétaires fonciers habitant la commune d'Availles.

Et M. M. De Caugen George, domicilié en la commune de Bellefleur, Orcaute Raoul, Raymond Eugène et Gautier Eugène domiciliés en la commune de Vauvray sur Vienne, Harcard Amold et Vergenne Sébastien domiciliés en la commune de L'Anthonnais, Petit François et sa veuve Louise domiciliés en la commune de Châtelleraut.

Ceux propriétaires fonciers habitant hors de la commune d'Availles, mais dans un rayon de deux myriamètres.

4^e Budget des chemins vicinaux pour l'exercice 1906.

M. le Président soumet à l'examen du Conseil le Budget des ressources, des travaux et des dépenses des chemins vicinaux ordinaires pour l'année 1906.

Ce Budget s'élève en recettes et en dépenses à la somme de 3700 francs. En ce qui concerne les recettes, la dite somme de 3700 francs contient 1320 francs de ressources extraordinaires dont 400 francs pour remboursement d'emprunt et 920 francs pour entretien. En ce qui concerne les dépenses, le total se décompose de la manière suivante :

1 ^o Contingent des chemins vicinaux communicaux	1510.-
2 ^o Entretien des chemins vicinaux ordinaires	2110.-
Cotal	3700.-

La somme de 2110 francs se détaille comme il suit :

1 ^o Salaire des cantonniers communaux	120.-
2 ^o Allocation facultative au cantonnier-chef surveillant	50.-
3 ^o Travaux d'entretien par entreprise	800.-
4 ^o Travaux divers en régie	130.-
A reporter	1700.-

NUMÉROS
D'ORDRE.

DÉLIBÉRATIONS.

1 ^o Remboursement d'emprunts et intérêts	1505.-
	400.-
Cotal	2110.-

Après examen le Conseil approuve ce Budget à l'unanimité.

5^e Dépenses imprévues.

M. le Président expose au Conseil qu'il a fait payer sur le crédit pour dépenses imprévues divers travaux de peinture à l'huile faits à la mairie dans les deux salles de lecture et dans les logements de l'Instituteur et de l'Institutrice. Ces travaux ont été exécutés par M. Gauthier peintre à Châtelleraut, 19 bis, rue Bourbon. Les dépenses auxquelles les dits travaux ont donné lieu s'élevaient à la somme totale de 122.31 se décomposant comme il suit, savoir :

104 m ² 68 de peinture à deux couches à 0.60	62.77
16 m ² 716 de peinture à une couche à 0.30	47.54
Plaque en noir au vernis sur 2 portes	10.00
Cotal	122.31

Le Conseil approuve.

6^e Assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables privés de ressources.

M. le Président donne lecture au Conseil des instructions relatives à l'exécution de la loi du 14 juillet 1905 sur l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables privés de ressources.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal fixe à 10 francs le taux de l'allocation mensuelle qui est convenu d'appliquer dans la commune d'Availles pour assurer l'entretien d'un assisté à domicile.

Fait et délibéré en la Mairie d'Availles, le jour, mois et an d'au-dessus.

Et, après lecture, les membres du Conseil présents ont signé, excepté M. Girardeau qui a déclaré ne pas le savoir.

M. Paulin a. Creuzé
L. Morin Paul surse
Grand J. Sureau

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
	<p>Commission administrative du Bureau d'Assistance. — 1^{re} Session de 1906.</p> <p>L'an mil neuf cent six, le vingt cinq février, à une heure et demie du soir, la Commission administrative du Bureau d'Assistance de la commune d'Arailles s'est réunie conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi du 14 juillet 1893, sur l'Assistance médicale gratuite.</p> <p>Étaient présents: M. H. Rabault Celestin, Adjoint, Président, Laisseau Joseph, Barreau Paul, Grandin Remy, Séguin Adolphe.</p> <p>Absents: M. H. Noguère Pierre, Raymond Jules et Moilles Alfred.</p> <p style="text-align: center;">Ordre du jour:</p> <p>I Liste des Indigents.</p> <p>II Pension de 120^{fr} attribuée à Bussereau François.</p> <p>III Distribution de bois et de pain aux indigents.</p> <p style="text-align: center;">1^{re} Liste des Indigents.</p> <p>La Commission administrative du Bureau d'Assistance a établi pour 1906 la liste des personnes qui, en cas de maladie, seront admises à l'assistance médicale gratuite, et qui sera soumise au Conseil municipal dans sa prochaine séance.</p> <p>Cette liste, dressée en double expédition, comprend 21 noms.</p> <p style="text-align: center;">2^o Pension de 120^{fr} attribuée à Bussereau François</p> <p>La Commission administrative du Bureau d'Assistance a reconnu comme attributaire, pour l'année 1906, de la pension de 120^{fr} en faveur des vieillards infirmes et sans ressources, le sieur Bussereau François, âgé de 78 ans, domicilié au Grand-Fas, en cette commune.</p> <p style="text-align: center;">3^o Distribution de bois et de pain aux indigents.</p> <p>M. le Président donne lecture à la Commission</p>

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
	<p>Des Listes des Distributaires de bois et de pain faites aux indigents de la commune.</p> <p>La Commission approuve ces listes.</p> <p>Fait et délibéré en la Mairie d'Arailles les jours, mois et an lueurs passés.</p> <p>Et, après lecture, les membres présents ont signé:</p> <p style="text-align: right;">B. Rabault, L. Laisseau, Grandin Séguin, P. Barreau.</p> <p style="text-align: center;">Conseil municipal. 1^{re} Session Ordinaire de 1906.</p> <p>L'an mil neuf cent six, le vingt cinq février, à deux heures du soir, le Conseil municipal de la commune d'Arailles s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Rabault Celestin, Adjoint, délégué par M. le Maire absent. Les membres du Conseil municipal ayant été convoqués par lettres du 20 de ce mois. Et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.</p> <p>Étaient présents: M. H. Rabault Celestin, Adjoint, Bouey Adrien, Laisseau Joseph, Barreau Paul, Antigny Luceur, Grandin Remy, de Brienne Paul, Germaineau François.</p> <p>Absents: M. H. Escuille Adrien, Abais, Moilles Alfred, Morin Louis, Labraune Octave.</p> <p>Les membres présents forment la majorité des membres en exercice la séance a été ouverte et M. Antigny nommé secrétaire.</p> <p style="text-align: center;">Ordre du jour:</p> <p>I. Assistance médicale gratuite. — Liste des Indigents.</p> <p>II. Pension de 120^{fr} attribuée à Bussereau François.</p> <p>III. Distribution de bois et de pain aux indigents.</p> <p>IV. Curage de la rivière l'Ozon.</p>

Maire, n° 1 — Bureaux des Délibérations. — Intérieur. — Paris. — Imp. V. G. BERTHIER, 1906.

NUMEROS
D'ORDRE.

DÉLIBÉRATIONS.

1^o Assistance médicale gratuite. - Liste des Indigents.
M. le Président commet à l'examen du Conseil municipal la Liste nominative des personnes qui, en cas de maladie, doivent être admises à l'Assistance médicale gratuite pendant l'année 1906.

Cette Liste, dressée en double expédition par la Commission administrative du Bureau d'Assistance, dans sa séance de ce jour, comprend vingt et une inscriptions qui toutes paraissant justifiées, ont été maintenues par le Conseil municipal après délibération en comité secret.

2^o Pension de 120^f attribuée à Bruncau François.

Le Conseil municipal, conformément à la Délibération de la Commission administrative du Bureau d'Assistance en date de ce jour, désigne comme attributaire, pour l'année 1906, de la pension de 120^f en faveur des vieillards infirmes et sans ressources, le sieur Bressereau François, âgé de 78 ans.

3^o Distribution de bois et de pain aux Indigents.

M. le Président donne lecture au Conseil de la Liste des distributions de bois faites à 13 indigents de la commune avec l'approbation donnée antérieurement par la Commission d'Assistance et par le Conseil. La dépense qui en résulte, soit une somme de 87^f pour 87 fagots à 1^f l'un, sera payée le plus tôt possible au sieur Noverre Jean qui les a fournis, avec imputation sur les fonds disponibles du budget additionnel de 1905 (article 16).

Le Conseil décide également de payer au sieur Gratiau Auguste, boulanger à Huailles une somme de 19^f pour fourniture de pain aux indigents de la commune, conformément à la décision de la Commission d'Assistance et du Conseil. La dite somme sera imputée sur les fonds

NUMEROS
D'ORDRE.

DÉLIBÉRATIONS.

Disponibles du budget additionnel de 1905 (art. 16).

4^o Curage de la rivière l'Orze.

Monsieur le Président communique au Conseil le dossier relatif au curage de la rivière l'Orze (ancien et nouveau lits). Il expose que l'enquête de 15 jours prescrite par M. le Préfet a été ouverte du 5 au 20 février courant et qu'elle n'a donné lieu à aucune observation.

M. le Président appelle ensuite l'attention du Conseil sur les conclusions du rapport de M. le Conducteur subitivement, en date du 20 juillet 1906.

Le Conseil, après avoir délibéré, approuve ces conclusions en ce qui concerne: 1^o l'opportunité du curage, 2^o l'époque et la durée de l'exécution des travaux, 3^o la répartition des dépenses.

Cet acte est délibéré en la séance d'Huailles, le jour, mois et an d'au-dessus part.

Et, après lecture, les membres présents ont signé, excepté M. Girardeau qui a déclaré ne pas le savoir.

à Creuse C. Hubert
à Huailles Grandin B. Antigny
De Niomes

Conseil municipal. — Séance extraordinaire du 26 avril 1906.

L'an mil neuf cent six, le vingt six avril, à six heures du soir, le Conseil municipal de la commune d'Huailles près Châtelleraut s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. le Maire, en vertu de l'arrêté préfectoral du 28 février 1906.

Étaient présents: M. le Maire, Robault, Adjoint, Creuse, Antigny, Saucan, Grandin, Worin.

Assenti: M. le Maire, Robault, Saucan, Grandin, Worin.

NUMÉROS
D'ORDRE.

DELIBÉRATIONS.

A Labrousse.

L'assemblée étant en nombre pour délibérer,
M. Aubigny, Membre Du Conseil municipal, s'étant excusé,
a accepté ces fonctions.

M. le Maire a ensuite déposé sur le bureau:
1° le tableau général des chemins ruraux dont la reconnaissance
est proposée en exécution de la loi Du 30 août 1881; 2° le
plan parcellaire correspondant au dit tableau; 3° le procès
verbal d'enquête.

Le Conseil, après avoir examiné ces différents docu-
ments,

Considérant qu'il n'a été fait aucune objection
à l'enquête,

Est d'avis qu'il y a lieu de reconnaître le chemin
rural porté au tableau sous le n° 2 et d'en fixer la longueur,
la largeur et les limites conformément aux indications portées
aux colonnes 6, 11, 12 et à celles du plan correspondant.

Fait en séance, à Travaillès, les jours, mois et an
sujets, et sub, les membres présents, visés après lecture.

Président: C. Bousquet
A. Creuzé
S. L. H. H. H.
a. Creuzé & H. H. H.

Commission administrative du Bureau d'Assistance - 2^e Session de 1906

L'an mil neuf cent six, le vingt sept mai, à une
heure et demie du soir, la Commission administrative
Du Bureau d'Assistance de la commune d'Availles
s'est réunie conformément aux dispositions de l'article
12 de la loi Du 19 juillet 1893, sur l'assistance médicale
gratuite.

Étaient présents: M. M. Creuille, Maire, président,

NUMÉROS
D'ORDRE.

DELIBÉRATIONS.

Sauvage, Bardin, Grandin, Ségine, Woillet

Absents: M. M. Noye et Raymond.

La Commission administrative ne s'est réunie extraordinairement
à apporter à la liste des Indigents admis à l'assistance médicale
gratuite et la maintient telle qu'elle a été arrêtée le vingt cinq
juin dernier.

Fait en la Mairie d'Availles, les jours, mois et an d'acte
part.

Et, après lecture, les membres présents ont signé:
Grandin, S. Ségine, A. Millot, S. Sauvage
C. Bousquet

Conseil municipal. - 2^e Session D'automne de 1906.

L'an mil neuf cent six, le vingt sept mai, à deux heures
du soir, le Conseil municipal de la commune d'Availles
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de
M. Creuille, Maire, pour la deuxième session ordinaire de
1906. Les membres Du Conseil ayant été convoqués
par lettre Du 22 mai - Et la réunion ayant été annoncée
soixante jours avant à la loi.

Étaient présents: M. M. Creuille, Maire, Rabault,
A. Noye, Creuzé, Aubigny, D. Brunon, Sauvage, Grandin,
Grandin, Labrousse et Woillet.

Absents: M. M. Worm et Terreau.

Les membres présents formant la majorité des mem-
bres en exercice la séance a été ouverte et M. Aubigny nommé
secrétaire.

Ordre du jour

- I. Assistance médicale gratuite. - Révision de la liste des Indigents.
- II. Compte rendu des Recettes et Dépenses de l'année 1905.
- III. Budget additionnel de 1906.
- IV. Réforme des prestations.

NUMÉROS
D'ORDRE.

DÉLIBÉRATIONS.

- V. Allocation au garde champêtre.
- VI. Vote des impositions relatives aux chemins vicinaux.
- VII. Vote des impositions extraordinaires autres que celles relatives aux chemins vicinaux.
- VIII. Emploi de la somme de 117 versée par l'Etat à la commune S. Trailles.
- IX. Budget primitif de 1907.

1° Assistance médicale gratuite. - Revision de la liste des indigents.
Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la délibération de la Commission Administrative du Bureau d'Assistance, en date de ce jour, adopte le même avis et maintient à 21 le nombre des inscrits.

2° Compte rendu des Recettes et Dépenses de 1906.
M. le Maire soumet à l'examen du Conseil municipal le compte de gestion présenté par M. Beau, Receveur municipal, pour l'exercice 1906.

Le Conseil procède ensuite à l'examen du compte administratif de 1906. L'avis est examiné, le Conseil est présidé par M. Girardeau François, Conseiller municipal.

Le Compte administratif présenté par M. le Maire est d'accord avec le compte de gestion de M. le Receveur municipal et ne donne lieu à aucune observation. Le Conseil municipal l'approuve.

3° Budget additionnel de 1906.
M. le Maire reprend ensuite la présidence et invite le Conseil à étudier le budget additionnel de 1906. Les recettes et les dépenses de ce budget sont établies comme il suit:

1° RECETTES:

1° Excédent de l'exercice 1906	2980.74
2° Versement de l'Etat à la commune pour l'exercice 1906, par suite de la suppression du budget des cultes par application de la loi du 10 août 1905	111.20
A reporter	3091.94

NUMÉROS
D'ORDRE.

DÉLIBÉRATIONS.

Report	3091.94
3° Location de la salle de la mairie pour vente d'inscriptions par M. Fichot, notaire	12.50
4° Produit de l'expédition des actes de l'Etat civil	3.30
5° Somme à rembourser par le Département pour avoir trop perçu sur les ressources pour l'assistance médicale gratuite	3.12
Total des Recettes	3116.66

2° DÉPENSES:

1° Entretien et construction des chemins vicinaux au moyen des reliquats de l'exercice précédent	671.46
2° Réparations aux pompes à incendie et à la Casse municipale	323.23
3° Réplantations des arbres des chemins n° 4	20.41
4° Réparations faites récemment sur les réservoirs et terrasses	19.20
5° Dépenses imprévues	200.00
6° Replantation de 60 arbres morts sur le chemin n° 4 bis	120.00
7° Versement au sieur Moreau Charles, entrepreneur de chemins de la commune, de 30 mètres cubes de cailloux fournis par lui pour l'entretien des chemins vicinaux, à 2 le mètre cube	60.00
8° Imprimerie à la charge de la commune	85.00
9° Crédit supplémentaire pour assurance des propriétés communales	0.10
10° Frais de recensement de la population	100.00
11° Allocation au garde champêtre	24.00
12° Versement au sieur Girault, menuisier à Trailles d'un mois de dépenses faites pour les écoles et la mairie en 1904, 1905 et 1906	235.95
13° Secours de bois à la nommée Martinière	25.00
14° Acquisition pour la bibliothèque scolaire	25.00
15° Secours aux enfants Peniguen	120.00
16° Allocation à forfait au sieur Deverger Alphonse pour le service d'égout de bureau de la mairie pendant les huit mois où le garde champêtre est employé comme combattant	30.00
17° Fonds disponibles	892.51
Total des Dépenses	3118.66

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget additionnel ainsi présenté.

NUMÉROS
D'ORDRE.

DELIBERATIONS.

4° Réforme des prestations.

M. le Maire expose qu'il a reçu des plaintes au sujet du maintien du régime des prestations tel qu'il se trouve organisé par la loi de 1836. On a dit notamment que c'est la faute du Maire si les prestations n'ont pas encore transformées en centimes additionnels.

M. le Maire rappelle que, dans la délibération en date du 17 juillet 1886, il a pris l'initiative de supprimer l'une des journées de prestation et de la remplacer par des centimes additionnels. Cette délibération a été annulée par M. le Préfet comme contraire à la législation existante au moment où la délibération a été prise. Maintenant que cet obstacle n'existe plus et que la population est d'avis d'opérer cette transformation, M. le Maire propose au Conseil de décider que les trois journées de prestation sont supprimées et remplacées par 36 centimes additionnels. Il ajoute que cette transformation, qui est conforme à la saine doctrine de la perpétuité de l'impôt, lui paraît offrir en tous points d'être adoptée. Elle aura pour effet de procurer un allègement notable aux journaliers, métayers, fermiers et petits propriétaires et un accroissement de charges très faible pour les propriétaires moyens et un peu plus fort, tant en étant très supportable, pour les propriétaires les plus importants.

Le Conseil, approuvant les considérations qui précèdent, vote pour l'année 1907 la suppression des trois journées de prestation et leur remplacement par 36 centimes additionnels.

5° Allocation au garde champêtre.

NUMÉROS
D'ORDRE.

DELIBERATIONS.

M. le Maire expose que le sieur Arnauld, garde champêtre de la commune d'Availles, lui a présenté un livret duquel il résulte qu'en septembre 1906, il a commencé à verser deux francs par mois pour sa cotisation mensuelle de membre de l'Association des gardes champêtres du Département de la Vienne, et lui a demandé de vouloir bien appuyer auprès du Conseil municipal, la demande qu'il fait de recevoir chaque année une allocation de 24 francs ayant pour but de lui maintenir son salaire, sans déduction provenant du versement en question. Sur la proposition du Maire, le Conseil accède au sieur Arnauld, garde champêtre de la commune d'Availles, l'allocation de 24 francs par an qu'il demande et qui représente le montant total de ses cotisations mensuelles de membre de l'Association des gardes champêtres du Département de la Vienne.

6° Vote des impositions relatives aux chemins vicinaux.

Le Conseil, se conformant à l'arrêté de mise en demeure de M. le Préfet, en date du 4 mai 1906, a voté:

1°	36 centimes additionnels en remplacement de la totalité de la prestation en nature (art. 9 de la loi de finances du 30 novembre 1905)	3092.00
2°	Les 7 centimes spéciaux ordinaires évalués à	285.00
3°	16 centimes additionnels pour entretien et aménagement d'entretien de chemins vicinaux ordinaires	113.00
4°	Four annuité due à la Caisse vicinale	406.00
	Total	3696.00

Cette dépense se décompose ainsi:

1°	Pour remboursement d'emprunt	410.00
2°	Pour les chemins de grande communication n° 4 bis et 7	1590.00
3°	Pour les chemins vicinaux ordinaires	1696.00
	Total	3696.00

7° Vote des impositions extraordinaires autres que

Maire, n° 1. - Registre des Délibérations. - Intéressé. - Imp. PAUL BENOIST, 103, RUE DE LA

NUMÉROS
D'ORDRE.

DELIBERATIONS.

celles relatives aux chemins vicinaux.

Le Conseil vote ensuite les propositions extraordinaires suivantes savoir :

- | | |
|--|--------------------|
| 1° Salaire du garde champêtre | 220. ⁰⁰ |
| 2° Le 24 annuité pour la Caisse des Ecoles | 104. ⁰⁰ |
| 3° Le part de la commune dans l'assistance médicale gratuite | 62. ²⁵ |
| 4° Assistance aux vieillards infirmes et incurables | 240. ⁰⁰ |
| 5° Secours aux familles des réservistes et territoriaux | 75. ⁰⁰ |
| 6° Deux chemins vicinaux | 100. ⁰⁰ |
| 7° Proposition pour impôts de régres pour l'acquit des dépenses de services
Impôts obligatoires ou facultatifs | 184. ⁰⁰ |

8° Implei de la somme de 114 versée par l'Etat à la commune d'Availles.

M. le Maire donne lecture au Conseil de la lettre de M. le Préfet, en date du 4 avril 1906, relative au versement d'une somme de 114, versée par l'Etat à la commune, par suite de la suppression du budget des cultes, par application de la loi du 1 décembre 1905.

Conformément à la faculté résultant de la lettre circulaire dont il s'agit, le Conseil décide :

1° que cette somme de 114^f sera portée aux recettes du budget additionnel de 1906, pour servir, en tout ou en partie, aux dépenses d'utilité publique qui pourraient se présenter;

2° qu'une somme semblable de 114^f sera portée en recettes au budget primitif de 1907, où elle aura pour effet de diminuer de 2 centimes le nombre de centimes additionnels nécessaires pour équilibrer les recettes et les dépenses de l'exercice 1907.

3° Budget primitif de 1907.

M. le Maire soumet au Conseil le budget primitif de 1907. Tous les articles de ce budget sont

NUMÉROS
D'ORDRE.

DELIBERATIONS.

adoptés successivement par le Conseil à l'unanimité. Fait et délibéré en la Mairie d'Availles, le jour, mois et an d'autre part.

Et, après lecture, les membres présents ont signé, excepté M. Girardeau qui a déclaré ne pas le savoir.

M. le Maire
M. le Secrétaire
M. le Maire
M. le Secrétaire
M. le Maire
M. le Secrétaire

Conseil municipal. — Séance extraordinaire du 10 juin 1906.

Le dix-neuf juin, à deux heures du soir, le Conseil municipal de la commune d'Availles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Croaule, Maire. Les membres du Conseil municipal ayant été convoqués par lettres du 5 juin dernier, et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.

Étaient présents : M. Croaule, Maire, Rabault, Adjoint, Laveau, Antigny, Grandin, Morin et Girardeau. Absents : M. Croze, Torreau, Billet, De Brinne et Labrousse.

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, la séance a été ouverte et M. Antigny nommé secrétaire.

Ordre du jour :

- I. Assistance aux vieillards infirmes et incurables.
- II. Excédent de dépenses de 1905.

1° Assistance aux vieillards infirmes et incurables.

M. le Maire expose qu'il a reçu le premier juin dernier une circulaire de M. le Préfet en date du 4 mai 1906, relative à l'assistance aux vieillards infirmes et incurables. Le Conseil municipal ayant été réuni pour la discussion

NUMÉROS
D'ORDRE.

DELIBÉRATIONS.

session ordinaire, le 17 mai dernier, et n'a pas été possible de l'entretenir de cette circulaire qui est parvenue le 1^{er} juin seulement. Mais la question a paru trop importante à M. le Maire pour ne pas réunir immédiatement le Conseil, sans attendre la session d'août 1886.

M. le Maire donne lecture au Conseil de la loi du 14 juillet 1875, relative à l'Assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables privés de ressources, et il en commente un à un tous les articles. Il fait ensuite remarquer que les lois et règlements qui ont servi en quelque sorte d'amorce à la nouvelle législation avaient été extrêmement parcimonieux. En effet le concours départemental accordé précédemment aux communes ne l'était que dans la proportion d'un assisté pour 500 habitants, sans tenir compte de la fraction au delà de 500 habitants. Ainsi une commune ayant 117 habitants n'avait droit au concours que pour un assisté. La commune d'Availles qui compte au versant 700 habitants n'avait droit au concours départemental que pour un assisté, proportion certainement beaucoup trop faible. M. le Maire prie les Conseillers municipaux de vouloir bien, chacun dans son cantonnement, rechercher les personnes qui leur paraîtraient avoir droit au secours dans les termes de la loi, laquelle veut très heureusement combler une lacune de la législation antérieure. La loi n'étant applicable qu'à partir du 1^{er} janvier 1887, cette question sera traitée à nouveau à la troisième et à la quatrième session ordinaire de 1886, pour arrêter la liste des personnes qui devront être secourues dans les conditions fixées par la loi du 14 juillet 1875.

2^o Excédent de dépenses de 1885.

NUMÉROS
D'ORDRE.

DELIBÉRATIONS.

M. le Maire expose que le Conseil a à donner son approbation à un excédent de dépenses de 8.47 sur la comptabilité des années de prestations en 1884.

Le Conseil vote un crédit de 8.47 pour l'objet ci-dessus mentionné.

Fait et délibéré en la Mairie d'Availles les, sur, sur, et en l'autre part.

Et, après lecture, les membres présents ont signé, excepté M. Girardeau qui s'est déclaré ne pas le savoir.

L. Morin C. Pochonnet J. Guerin
J. Laigney G. Bouché
M. Antigny

Procès-verbal de l'élection de deux délégués et d'un suppléant en vue de l'élection sénatoriale du 1^{er} septembre 1886.

L'an mil neuf cent six, le vingt-neuf du mois de juillet à neuf heures du matin, le Conseil municipal de la commune de Availles s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Rabault Célestin. Assistent :

Et assistent présents: M. M. les Conseillers municipaux: Cruge Adrien, Girardeau François, Lorrain Paul, Morin Louis, Laveau Joseph, Gaudin René, Millet Alfred, Antigny Lucien, De Bréme Paul, Labrousse Octave et Rabault Célestin.

Assist. M. Craille Adrien, Morin.

Le Conseil a élu pour secrétaire M. Labrousse Octave.

M. le Président a donné lecture :

1^o Des articles de la loi organique du 2 août 1875 sur les élections des Sénateurs, modifiée par la loi du 9 décembre 1884;

2^o Du décret de convocation des Conseils municipaux à l'effet de procéder à l'élection de leurs délégués et

Maire, n° 1 - Répertoire des Délibérations - Mairie - Imp. P. HENRY (S.) 218 J.M.

NUMÉROS
D'ORDRE.

DÉLIBÉRATIONS.

suppléants en vue de l'élection sénatoriale qui doit avoir lieu le 1^{er} septembre prochain dans le département.
3^e De l'article 1, paragraphe 3, de la loi du 30 décembre 1875 et des articles 3 et 4 de l'ordonnance du 3 janvier 1876 visés dans le titre de convocation.

Election des Délégués.

1^{er} tour de scrutin.

Le Président a ensuite invité le Conseil à procéder, sous le sceau, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de 2 Délégués.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a commencé à 10 heures. Il a donné les résultats ci-après:

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 11
- À l'urne "
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés . . . 11
- Majorité absolue 6

Ont obtenu:

- M. Creuzé Adrien 7 voix
- M. Woilles Alfred 3 "
- M. Crauville Adrien 1 "
- M. Rabault Célestin 3 "

A réuni la majorité absolue et a été proclamé Délégué:

M. Creuzé Adrien qui a déclaré accepter le mandat.
2^{ème} tour de scrutin.

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants:

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 11
- À l'urne "
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés 11

NUMÉROS
D'ORDRE.

DÉLIBÉRATIONS.

- Majorité absolue 6
- Ont obtenu:

- M. Crauville Adrien 8 voix
- M. Woilles Alfred 1 "
- M. Rabault Célestin 1 "

A réuni la majorité absolue et a été proclamé Délégué:
M. Crauville Adrien, M. Maire, absent, à qui l'élection ne sera notifiée.

Election du suppléant.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection d'un suppléant.

1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du scrutin qui a suivi immédiatement le dépôt des votes a donné les résultats suivants:

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne . . . 11
- À l'urne "
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés . . 11
- Majorité absolue 6

Ont obtenu:

- M. Woilles Alfred 8 voix
- M. Rabault Célestin 2 "
- M. Laineau Joseph 1 "

A réuni la majorité absolue et a été proclamé suppléant:

M. Woilles Alfred qui a déclaré accepter le mandat. La séance a été levée à dix heures et demie.

Et ont signé les membres présents, excepté:

- M. Giraudreau qui déclare ne pas le savoir.
- M. Poubouilly L. Morin
- M. Laineau Yvonoz B. Aubrey
- a. m. d. L. Broome
- a. C. Lango

NUMÉROS D'ORDRE. DÉLIBÉRATIONS.

Council municipal. - Séance extraordinaire du 19 Août 1906.

L'an mil neuf cent six, le dix neuf août, à deux heures du soir, le Council municipal de la commune d'Availles s'est réuni au lieu dit manoir de ses terres sous la présidence de M. Rabault, adjoint. Les membres du Council municipal ayant été convoqués par lettres du 18 août et l'assistance ayant été annoncée conformément à la loi.

Étaient présents: M. Rabault, adjoint, Breyge, Ferrière, Morin, Lavoie, Grandin et Aubigny.

Absents: M. G. Breuille, Lavoie, Girardreau, Mollin, Pédurand et Labrousse.

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, la séance a été ouverte et M. Aubigny nommé secrétaire.

Ordre du jour:

I. Chemin de la Croix-Blanche au Magnou.

M. le Président soumet à l'approbation du Council le devis qui a été dressé par M. l'Agent Voyeur cantonal. Hoopon qui d'après ce devis les travaux de construction et de réparation du chemin rural de la Croix-Blanche au Magnou coûteraient 1800 francs. Les souscripteurs particuliers s'élevent à la somme de 344 francs et la commune, dont les ressources sont très limitées, ne pouvant affecter aux dépenses de ce chemin dont la construction et la réparation s'imposent, qu'une somme de 656 francs, il émet le vœu qu'un secours de 800 francs soit demandé à la Commission Départementale.

Le Council municipal, approuvant le devis sus mentionné et l'espèce qui précède, vote, à l'unanimité, pour l'exécution des travaux de construction et de réparation du chemin

NUMÉROS D'ORDRE. DÉLIBÉRATIONS.

rural de la Croix-Blanche au Magnou, un crédit de 656 francs avec imputation sur les fonds disponibles du budget départemental de 1906.

Ensuite il prie la Commission Départementale de vouloir bien accéder à la commune d'Availles un secours de 800 francs à titre de contribution à la dépense des dits travaux.

Fait et délibéré les jours, mois et an d'autre part.

Et, après lecture, les membres présents ont signé: C. Rabault, L. Morin, B. Breyge, G. Breuille, L. Lavoie, G. Girardreau, M. Mollin, P. Pédurand, A. Labrousse.

Commission administrative de Bureau d'Assistance - 3^e session de 1906.

L'an mil neuf cent six, le vingt deux août, à six heures et demie soir, la Commission administrative du Bureau d'Assistance de la commune d'Availles s'est réunie conformément aux dispositions de l'article 13 de la loi du 1^{er} juillet 1893 sur l'assistance médicale gratuite.

Étaient présents: M. Rabault, adjoint, président, Lavoie, Grandin, Barbin et Lepage.

Absents: M. G. Voillet, Noyer et Raymond.

La Commission administrative ne voit aucun changement à apporter à la liste des indigents admis à l'assistance médicale gratuite et la maintient telle qu'elle a été arrêtée le vingt cinq février dernier, en y ajoutant toutefois le sieur Bouiller, ancien menuisier et ancien propriétaire de la ferme de la Harrie d'Availles, les jours, mois et an d'autre part.

Et, après lecture, les membres présents ont signé:

C. Rabault, L. Lavoie, G. Breuille, P. Pédurand.

Council municipal. - 3^e session ordinaire de 1906.

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
	<p>L'an mil neuf cent six, le vingt deux août, à six heures quarante cinq minutes du soir, le Conseil municipal de la commune d'Availles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Rabault, adjoint, pour la troisième session ordinaire de 1906. Les membres du Conseil ayant été convoqués par lettre du 19 courant, et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.</p> <p>Étaient présents: M. Rabault, adjoint, Serreau, Horin, Laveau, Grandin, Antigny, De Brême.</p> <p>Absents: M. Croville, Hain, Creuze, Woillon, Labrousse, Girardeau.</p> <p>Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, la séance a été ouverte et M. Antigny nommé secrétaire.</p> <p style="text-align: center;">Ordre du jour:</p> <p>I. Assistance médicale gratuite. - Revision de la liste des indigents.</p> <p>II. Nomination de deux délégués chargés de reviser la liste électorale communale.</p> <p>III. Somme due à M. Serin Edouard, Agent Voyeur cantonal à Voumout.</p> <p>1^{re} Assistance médicale gratuite. - Revision de la liste des indigents.</p> <p>Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la délibération de la Commission administrative du Bureau d'assistance, au vote de ce jour, vote la même avec et maintient à 11 le nombre des inscrits.</p> <p>2^e Nomination de deux délégués chargés de reviser la liste électorale communale.</p> <p>M. le Président expose qu'il y a lieu de procéder à la nomination de deux Conseillers municipaux qui seront chargés de dresser la liste électorale communale pour les élections du mois de Décembre 1906.</p> <p>Il immédiatement le Conseil désigne M. Horin Laveau et Grandin Laveau.</p> <p>3^e Somme due à M. Serin Edouard, Agent Voyeur cantonal</p>

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
	<p>à Voumout</p> <p>M. le Président expose au Conseil qu'une somme de 42.25 est due à M. Serin Edouard, Agent Voyeur cantonal à Voumout pour la construction du plan du chemin rural n° 2 de la Côte-Blanche au Raagnon, dressé le 2 février 1905.</p> <p>Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide de payer cette somme le plus tôt possible à M. Serin Edouard, avec imputation sur le crédit pour dépenses imprévues du budget primitif de 1906.</p> <p>Fait et délibéré les jours, mois et an d'icelle par</p> <p>Et, après lecture, les membres présents ont signé</p> <p>M. Serreau, L. H. Horin, J. Antigny J. Serreau, J. Laveau, J. Brême, J. Creuze Conseil municipal. - Séance extraordinaire du 18 octobre 1906.</p> <p>L'an mil neuf cent six, le dix huit octobre à cinq heures du soir, le Conseil municipal de la commune d'Availles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Rabault, adjoint. Les membres du Conseil municipal ayant été convoqués par lettres du 15 octobre. Et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.</p> <p>Étaient présents: M. Rabault, adjoint, Creuze, Serreau, Horin, Grandin, Antigny, De Brême.</p> <p>Absents: M. Croville, Hain, Girardeau, Laveau, Woillon et Labrousse.</p> <p>Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, la séance a été ouverte et M. Antigny nommé secrétaire.</p> <p style="text-align: center;">Ordre du jour:</p> <p>Vote d'un nouveau crédit pour la construction du chemin rural n° 2.</p>

NUMÉROS
D'ORDRE.

DÉLIBÉRATIONS.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la lettre de M. le Sous-Préfet, en date du 24 septembre 1906, vote la somme de 650 francs pour contribuer aux dépenses de construction du chemin rural N° 2, avec imputation sur les fonds disponibles du budget additionnel de 1906.

Fait et délibéré en la Mairie d'Availles, les jours, mois et an d'au-dessus.

Et, après lecture, les membres présents ont signé.

C. Schmitt, L. Morin, Grandjean
A. Crouzet, De Brumme, G. Antigny

Commission administrative du Bureau d'Assistance - 4^e Session de 1906.

L'an mil neuf cent six, le onze novembre, à une heure et demie du soir, la Commission administrative du Bureau d'Assistance de la commune d'Availles s'est réunie conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi du 15 juillet 1893 sur l'assistance médicale gratuite.

Étaient présents: M. M. Crouzet, Morin, Président, Sarracay, Muller, Grandjean, Bardin, Lépine, Foulché.

Absents: M. M. Noye, Pierre et Raymond, Jules.

Ordre du jour:

- I. Révision de la liste des Indigents.
- II. Assistance aux vieillards infirmes et incurables.

1^o Révision de la Liste des Indigents.

Après avoir examiné la liste des personnes admises à l'assistance médicale gratuite, la Commission a décidé de renvoyer le sieur Waillès Célestin, lequel est sorti de l'hôpital de Châtelleraux où il avait été admis d'urgence et à quitter actuellement la commune d'Availles.

2^o Assistance aux vieillards infirmes et incurables.
La Commission, après avoir délibéré au sujet de

NUMÉROS
D'ORDRE.

DÉLIBÉRATIONS.

l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables privés de ressources a été d'avis à l'unanimité d'inscrire sur la liste:

1^o Le sieur Bussereau François, âgé de 77 ans et infirme,

2^o Le sieur Cogné Barthélemy, âgé de 84 ans et infirme.

Fait en la Mairie d'Availles, les jours, mois et an d'au-dessus.

Et, après lecture, les membres présents ont signé: A. Crouzet, Grandjean, G. Sarracay, A. Muller.
Conseil municipal. - 4^e Session ordinaire de 1906.

L'an mil neuf cent six, le onze novembre, à deux heures du soir, le Conseil municipal de la commune d'Availles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Crouzet, Maire. Les membres du Conseil municipal ayant été convoqués par lettre du 6 courant. La réunion ayant été annoncée conformément à la loi.

Étaient présents: M. M. Crouzet, Morin, Rabault, Sarracay, Crouzet, Giraudcau, Sarracay, Grandjean, Morin, A. Muller.

Absents: M. M. Terreau, Antigny, De Brumme et Cabrouse.

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, la séance a été ouverte et M. Morin nommé secrétaire.

Ordre du jour:

- I. Assistance médicale gratuite. - Révision de la liste des Indigents.
- II. Nomination des délégués chargés de réviser la liste électorale de 1906.
- III. Liste des 20 contribuables fonciers parmi lesquels seront choisis les répartiteurs de 1907.
- IV. Budget des chemins vicinaux pour l'exercice 1907.
- V. Assistance aux vieillards infirmes et incurables.
- VI. Secours aux familles nécessiteuses des résidents et territoriaux.
- VII. Augmentation du dixième des remises du Recueil municipal.
- VIII. Approbation du compte de gestion arrêté au 22 juillet 1906 par M. Beau,

Sur le de l'assistance médicale gratuite
24 septembre 1906.

99^e feuille



NUMÉROS
D'ORDRE.

DELIBÉRATIONS.

IX.

ancien Recensement municipal, pour sa gestion du 1^{er} janvier au 22 juillet 1886.
Chemins de la Croix-Blanche au Noagnon.

1^{re} Assistance médicale gratuite. Révision de la liste des médecins.
Le Conseil, après avoir pris connaissance de la délibération de la Commission administrative du Bureau d'Assistance, en date de ce jour, adopte le même avis et maintient à 21 le nombre des inscrits.

2^o Nomination des Députés chargés de réviser la liste électorale de 1886.

M. le Président expose qu'il y a lieu de nommer les Députés chargés de dresser dans les dix premiers jours de janvier 1887 le tableau des rectifications à faire à la liste électorale arrêtée le 31 mars dernier, et de juger les réclamations qui pourront se produire du 1^{er} janvier au 4 février inclusivement.

Il augmente le Conseil a désigné :

1^o Pour dresser le tableau rectificatif conjointement avec le Maire et le Député de la Préfecture, M. Jean-Baptiste Remy.

2^o Pour statuer sur les réclamations de concert avec la première commission, M. M. Morin Louis et Lavoine Joseph.

3^o Les électeurs contributables fonciers parmi lesquels seront choisis les Répartiteurs en 1887.

Le Conseil municipal, sur la proposition de M. le Président a dressé la liste des contributables fonciers parmi lesquels l'Administration supérieure désignera les Répartiteurs titulaires et les Répartiteurs suppléants pour l'année 1887.

Ce sont M. M. Ceuge Fernand, Bardin Paul, Lavoine Joseph, Morin Louis, Millet Alfred, Labrousse Octave, Lépine Edouard, Aubigny Lucien, de Brissac Paul, Terreau Paul, Guatier Jean-Baptiste et Joyeux Louis.

Ceux propriétaires fonciers habitant la commune d'Arcueil et M. M. de Laizon Georges, Damielle à Bellefontaine, Arcueil Raoul, Raymond Eugène et Gautier Eugène, domiciliés à



NUMÉROS
D'ORDRE.

DELIBÉRATIONS.

Vauvrou sur Seine, Marsault Aristide et Eugène Lybaud, domiciliés à Bantouan, Petit François et Laurin Emile, domiciliés à Châtellerauld.

Ceux propriétaires fonciers habitant hors de la commune d'Arcueil, mais dans un rayon de deux myriamètres.

4^o Budget des chemins vicinaux pour l'année 1887.

M. le Président soumet à l'examen du Conseil, le Budget des ressources, des travaux et dépenses des chemins vicinaux ordinaires pour l'année 1887.

Ce Budget se divise en recettes et en dépenses à la somme de 3620 francs. En ce qui concerne les recettes la somme de 3620 francs contient 1315 francs de ressources extraordinaires dont 405 francs pour remboursement d'emprunt et 910 francs pour entretien. En ce qui concerne les dépenses le total se décompose de la manière suivante :

1 ^o Contingent des chemins de grande communication	1115
2 ^o Entretien des chemins vicinaux ordinaires	3100
Cotal	3610

La somme de 3100 francs se détaille comme il suit :

1 ^o Salaire des cantonniers communaux	700
2 ^o Allocation facultative au cantonnier chef surveillant	50
3 ^o Travaux d'entretien par entreprise	800
4 ^o Travaux divers en régie	130
5 ^o Remboursement d'emprunt et intérêts	420
Cotal	3100

Après examen le Conseil approuve ce Budget à l'unanimité.

5^o Assistance aux vieillards infirmes et incurables.

M. le Maire donne lecture de la délibération du Conseil en date du 10 juin 1886, par laquelle, après avoir donné son entière approbation à la loi du 14 juillet 1875, relative à

N° 11. — Répertoire des Délibérations. — Arcueil. — Maire. — Imp. P. de Broyer (G.) 218 133

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
	<p>L'assistance aux vieillards infirmes et incurables, le Conseil arrête qu'il traiterait à nouveau cette question dans la quatrième session ordinaire de 1806, pour arrêter la liste des personnes qui devraient être secourues, en 1807, dans les conditions posées par la loi du 14 juillet 1804.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil est d'avis de porter sur cette liste les sieurs Bussereau François et Cagnée Barthélémy.</p> <p>Le sieur Bussereau François, âgé de 79 ans, né à Auxilles le 9 septembre 1827, est inscrit sous le numéro 4 sur la liste des personnes admises à l'assistance médicale gratuite. En dépendamment de son grand âge, Bussereau est atteint d'infirmités, et est entièrement incapable. Il a travaillé courageusement toute sa vie et il est actuellement sans aucune ressource. A hors d'Etat de subvenir aux besoins de son existence. Il n'a pas d'enfant, ni aucun parent pouvant lui donner les soins nécessaires.</p> <p>Le Conseil, après en avoir délibéré, est unanimement d'avis qu'il y a lieu de lui faire application des règles posées par la loi du 14 juillet 1804 et de le faire admettre à l'hospice de Châtelleraux. D'après le tableau annexé à la loi du 14 juillet 1804, la commune aurait à supporter 1/3 de la dépense. Si la dépense par jour s'élevait à 1.30, la dépense annuelle serait de 474.50 et la part de la commune à la charge de la commune serait de 474.50 x 1/3 = 158.16.</p> <p>En conséquence le Conseil vote l'admission à l'hospice de Châtelleraux du sieur Bussereau François, en prenant à sa charge la dépense annuelle de 158.16, qui résulte de l'application de la loi du 14 juillet 1804.</p> <p>Le sieur Cagnée Barthélémy, âgé de 84 ans, né à Auxilles le 11 mars 1822, est inscrit sous le numéro 5</p>

RÉPERTOIRE

NUMÉROS D'ORDRE.	DATE DES DÉLIBÉRATIONS.	OBJET DES DÉLIBÉRATIONS.	PAGES.
		<p>sur la liste des personnes admises à l'assistance médicale gratuite, il est sans aucune ressource et hors d'Etat de subvenir à ses besoins. Il a travaillé toute sa vie. Il n'a plus travaillé qu'avec des lièges. Le Conseil est unanimement d'avis de l'inscrire sur la liste, comme titulaire d'un secours annuel de 120 francs, payable à raison de 30 francs par trimestre. La charge pour la commune, d'après le tableau annexé à la loi du 14 juillet 1804, serait de 120 x 0.15 = 18 francs par an.</p> <p>Les dépenses incombant à la commune pour l'exécution de la présente délibération seront prélevées en 1807 sur le crédit qui figure au budget primitif de la même année, pour l'assistance aux vieillards infirmes et incurables.</p> <p>6° <u>REURS</u> aux familles nécessiteuses des réserves territoriales.</p> <p>M. le Maire fait connaître au Conseil que les réserves et les réservoirs demandant un secours pour leurs familles sont les suivants:</p> <p>1° Vallée Pierre Sauris, journalier, demeurant aux Saugues, marié, père d'un enfant, ayant accompli une période d'exercice de 28 jours à partir du 20 août 1806;</p> <p>2° Ribreau Joseph, journalier, demeurant à la Chapelle, marié, ayant accompli une période d'exercice de 28 jours à partir du 20 août 1806.</p> <p>3° Roy Louis, domestique, demeurant à la Croix Bussereau, marié, père de deux enfants, ayant accompli une période d'exercice de 15 jours à partir du 15 octobre 1806.</p> <p>Le Conseil, après en avoir délibéré, vote en faveur de chacun d'eux une indemnité de 15 francs par jour secourable, soit 36 francs pour chacun des réservoirs et 18 francs pour le territoire soit au total 90 francs.</p> <p>Cette somme de 90 francs sera payée: 1° avec la somme de 56 francs qui figure au budget primitif de 1806; 2° avec la somme de 18 francs qui figure au budget primitif de l'année courante; 3° avec la somme de 16 francs provenant</p>	

Maire, n° 1 — Répertoire des délibérations — Paris, Imp. Percin, n° 103, rue de la Harpe.

RÉPERTOIRE

NUMÉROS D'ORDRE.	DATE DES DÉLIBÉRATIONS.	OBJET DES DÉLIBÉRATIONS.	PAGES.
		De la subvention départementale notifiée par lettre de M. le Préfet, en date 10 octobre 1856.	
		1 ^o Augmentation du District Des sables De Receveur municipal Le Conseil municipal, vu l'article 3 Du décret Du 27 juin 1856, voulant punir un désignage De l'insuffisance au nouveau Receveur, vote une augmentation De son District Du traitement Du Receveur municipal, en faveur De Monsieur Arnault à partir Du 22 juillet 1856. Receveur municipal, et décide que la somme nécessaire sera inscrite Dans les budgets.	
		2 ^o Approbation Du compte De gestion rendu au 22 juillet 1856 par M. Reau, ancien Receveur municipal, pour sa gestion Du 1 ^{er} janvier au 22 juillet 1856.	
		M. le Maire met sous les yeux Du Conseil le compte De gestion Du 1 ^{er} janvier au 22 juillet 1856 présenté par M. Reau, ancien Receveur municipal De la commune.	
		Il résulte que les opérations Des sept premiers mois De l'exercice 1856 ont été les suivantes:	
		1 ^o Recettes 1538.21.	
		2 ^o Dépenses 1546.99.	
		Le Conseil résumant que toutes les opérations ont été régulières approuve ce compte à l'unanimité.	
		3 ^o Chemin de la Croix Blanche au Hagnou.	
		M. le Maire informe le Conseil que les pièces relatives au Chemin de la Croix-Blanche au Hagnou sont revenues De la Préfecture avec approbation, en date Du 31 octobre 1856, et qu'il ira convoquer l'Agent Voyer cantonal D. Marnand sur l'œuvre pour s'entendre avec lui au sujet De l'affiche à faire pour et De la date De l'adjudication Des travaux, et le montant s'élevant à 1800. Il proposera à l'Agent Voyer de fixer l'adjudication au 16 décembre 1856.	
		Fait et délibéré en la Salle D'Arnault, les jours, mois et an D'au-dessus.	
		Et, après lecture, les membres présents ont signé, excepté M. Guéroux qui déclare ne pas le savoir.	
		C. Robault L. Noiret a. Croiz à miluz D. Laisson	

A Dreux

RÉPERTOIRE

NUMÉROS D'ORDRE.	DATE DES DÉLIBÉRATIONS.	OBJET DES DÉLIBÉRATIONS.	PAGES.
		Conseil municipal. - Séance extraordinaire Du 21 novembre 1856.	
		Par un motif de cent six, le huit novembre, à quatre heures Du soir, le Conseil municipal De la commune D'Arnault s'est réuni Dans le lieu ordinaire De ses séances, en vertu D'une convocation régulière. A cette présidence De M. Robault, Agent.	
		Étaient présents: M. Robault, Agent, Anthigny, Debronne, Noiret, Laisson, Grandin, Millet, Guéroux et Croiz.	
		1 ^o L'Assemblée a choisi un secrétaire pour l'année, Monsieur Anthigny qui accepte cette fonction.	
		Le Conseil municipal;	
		Vu le 3 ^o paragraphe De l'article 4 De la loi Du 18 mai 1836, et le 6 ^o paragraphe De l'article 5 De la loi Du 31 mars 1837, D'élire:	
		Le tarif De conversion en tâches Des prestations en nature au De la taxe vicinale est fixé conformément aux indications contenues Dans la colonne 4 Du tableau D'au-dessus fait, à partir De l'année présente et jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement par le Conseil municipal,	
1 ^{er} Municipales		Désignation des travaux	1 ^{er}
			2 ^o
1		Truelle dans la terre ordinaire, au mètre cube	0.20 0.20
2		Truelle dans la terre forte ou mélangée de pierres, au mètre cube	0.31 0.31
3		Truelle dans la terre tendre, au mètre cube	0.11 0.11
4		et de pelle avec réglage ou chargement en brouette et déchargement de terres ou de pierres de toute nature, au mètre cube	0.15 0.15
5		Pavage de terre en plâtre, compris emploi de terres au jet de pelle ou chargement, au mètre carré d'ouverture de fosse	0.05 0.05
6		Pavage de terres pleines, comme ci-dessus	0.10 0.10
7		Revêtement de fosses, comme ci-dessus	0.15 0.15
8		Décapage d'accotements, y compris emploi de terres au jet de pelle ou chargement au mètre carré	0.05 0.05
9		Chargement en voitures de déchargement de terres ou matériaux de toute nature au mètre cube	0.20 0.20

M. de T. — Répertoire de l'histoire des administrations. — Paris, Imp. Paul Bony (G.) 1856.

RÉPERTOIRE

NUMÉROS D'ORDRE.	DATE DES DÉLIBÉRATIONS.	OBJET DES DÉLIBÉRATIONS.	PAGES.
		Prise	
		pour le service municipal	Prise pour le Conseil municipal
			Abonné 5
		Designation des travaux	
10		Aménagement dans les champs de sillons de moyenne grosseur, au mètre cube	0.90 0.90
11		Extraction de pierres de taille ou de sables, au mètre cube	1.50 1.50
12		Extraction de quartz ou de granit, au mètre cube	1.50 1.50
13		Carriage de graviers ou de calcaire tendre, au mètre cube	1.00 1.00
14		Carriage de calcaire ordinaire, au mètre cube	1.20 1.20
15		Carriage de calcaire dur, au mètre cube	1.50 1.50
16		Carriage de sables, au mètre cube	3.00 3.00
17		Carriage de quartz, ou de granit, au mètre cube	2.50 2.50
18		Fourniture de matériaux, au mètre cube	0.20 0.20
19		Emménagement de matériaux, au mètre cube	0.20 0.20
20		Emploi de matériaux, au mètre cube	0.50 0.50
21		Travaux à la brouette pour relief de 30 mètres jusqu'à 90 mètres, de matériaux de toute nature, au mètre cube	0.10 0.10
22		Travaux en voiture sur terrain peu accidenté, c'est-à-dire dont les déclivités ne dépassent pas 0.05 par mètre, au mètre cube pour le 1 ^{er} hectomètre	0.50 0.25
22 bis		Travaux en voiture sur terrain peu accidenté, c'est-à-dire dont les déclivités ne dépassent pas 0.05 par mètre, au mètre cube pour chaque hectomètre en sus	0.05 0.05
23		Travaux en voiture sur terrain accidenté, c'est-à-dire dont les déclivités dépassent 0.05 par mètre, au mètre cube pour le 1 ^{er} hectomètre	0.30 0.30
23 bis		Travaux en voiture sur terrain accidenté, c'est-à-dire dont les déclivités dépassent 0.05 par mètre, au mètre cube pour chaque hectomètre en sus	0.07 0.07
Ainsi délibéré les jours, mois et au susdits.			
Et, après lecture, les membres présents ont signé, excepté Girardeau qui a déclaré ne pas le savoir.			
M. Eugène Subisone C. Rabault Grandin à mettre J. Antigny L. H. ou J. Laisney			
Conseil municipal. - Séance extraordinaire du 20 décembre 1906.			

RÉPERTOIRE

NUMÉROS D'ORDRE.	DATE DES DÉLIBÉRATIONS.	OBJET DES DÉLIBÉRATIONS.	PAGES.
		<p>Le 1^{er} au mil neuf cent six, le vingt décembre, à cinq heures du soir, le Conseil municipal de la commune d'Availles s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en vertu d'une convocation régulière et sous la présidence de M. Rabault, adjoint.</p> <p>Étaient présents: M. M. Rabault, adjoint, Creuzé, Girardeau, Laisney, Grandin, Weller, Antigny et Subisone.</p> <p>Absents: M. M. Breuille, Nani, Serreau, Colraux, Houin.</p> <p>L'Assemblée a élu pour secrétaire, M. Antigny qui accepte cette fonction.</p> <p>M. le Président donne lecture au Conseil de la circulaire de M. le Ministre de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Cultes relative aux conditions d'ouverture du culte public à l'égard d'associations culturelles. Il fait remarquer que d'après le paragraphe 2^e de cette circulaire la location de presbytère est très difficile en raison de la clause résolutive que le bail devait contenir, car si l'on forme une association culturelle avant le 11 décembre 1907 cet immeuble devra être rendu libre pour reprendre son ancienne affectation.</p> <p>Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de laisser à M. le Desservant de la paroisse d'Availles la libre disposition du presbytère jusqu'au 11 décembre 1907.</p> <p>Ainsi délibéré les jours, mois et au susdits.</p> <p>Et, après lecture, les membres présents ont signé, excepté M. Girardeau qui a déclaré ne pas le savoir.</p> <p>M. Creuzé C. Rabault Grandin à mettre J. Laisney Conseil municipal. - Séance extraordinaire du 11 décembre 1906.</p> <p>Le 1^{er} au mil neuf cent six, le vingt huit décembre, à quatre heures du soir, le Conseil municipal de la commune d'Availles s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances</p>	

RÉPERTOIRE

NUMÉROS N ^{OS} BR.	DATE DES DÉLIBÉRATIONS.	OBJET DES DÉLIBÉRATIONS.	PAGES.
		en vertu d'une convocation régulière et sous la présidence de M. Rabault, Adjoints.	
		Étaient présents: M. M. Rabault, Adjoints, Cruze, Morin, Sureau, Laveau, Grandin et Muller.	
		Absents: M. M. Braulte, Maucé, Girardeau, Aubigny, Delbigne et Labrousse.	
		L'Assemblée a choisi au scrutin pour secrétaire M. Morin qui accepte cette fonction.	
		Ordre du jour:	
		Construction du pont de Conon.	
		Le Conseil municipal considérant que le 17 Mars 1877 le Conseil Général avait dressé la liste des ponts à construire dans le Département de la Vienne, le pont de Conon avait été classé le cinquième,	
		que les quatre ponts classés les premiers sont depuis longtemps livrés à la circulation,	
		que le pont de Moursac qui n'était classé que le septième est actuellement en construction,	
		que le retard apporté à l'ouverture du pont de Conon cause le plus grand préjudice aux communes intéressées, notamment à celle d'Auailles qui est ainsi privée de toutes communications avec la rive gauche de la Vienne où elle paierait un débouché pour les pailles, les vins et les bois qu'elle produit,	
		que cet état de choses, qui provoque des plaintes très vives de tous les habitants, est dû à ce que le pont a été lié à la ligne de Hamouray de Chateaubault à Chauvigny, ligne qui n'est ouverte qu'en 1877.	
		Pour toutes ces raisons prie instamment le Préfet de vouloir bien être son intermédiaire auprès du Conseil Général pour demander que dans sa plus prochaine session cette assemblée décide que si tôt la ligne de Hamouray reconnue d'utilité publique l'entrepreneur	

RÉPERTOIRE

NUMÉROS N ^{OS} BR.	DATE DES DÉLIBÉRATIONS.	OBJET DES DÉLIBÉRATIONS.	PAGES.
		sera mis en demeure de commencer sous délai la construction du pont de Conon, de manière à ce qu'il puisse être ouvert en 1877 et non à l'expiration du délai accordé pour la construction de la ligne de Hamouray.	
		M. M. Villière les jour, mois et an susdits.	
		Et, après lecture, les membres présents ont signé.	
		C. Foubert et Cruze d'Hamouray A. Muller et Grandin d'Amilles et Grandin	
		Commission administrative du Bureau d'Assistance. - 1 ^{re} Session 1877.	
		L'an mil huit cent sept, le deux février à quatre heures du soir, la Commission administrative du bureau d'assistance de la commune d'Auailles s'est réunie sous la présidence de M. Laveau.	
		Présents: M. M. Laveau, président, Baloin, Grandin, Raymond, Pichon.	
		Absents: M. M. Villier, Lepine.	
		Ordre du jour:	
I.		Élection d'un délégué à la Commission cantonale (loi du 14 juillet 1875, art. 11).	
II.		Liste des indigents.	
III.		Distribution de bois et de pain aux pauvres.	
IV.		Liste des personnes ^{inscrivant} à l'assistance obligatoire (loi du 14 juillet 1875)	
		1 ^{re} Élection d'un délégué à la Commission cantonale (loi du 14 juillet 1875, art. 11)	
		Conformément à l'article 11 de la loi du 14 juillet 1875, la Commission administrative du bureau d'assistance a procédé à la désignation du délégué qui sera chargé de représenter le bureau d'assistance du canton dans la commission cantonale instituée par le dit article.	
		Chaque membre de la Commission, à l'appel de son nom, a écrit son bulletin de vote sur papier blanc, et l'a remis fermé au président.	
		Le Département de vote a donné les résultats ci-après:	
		Premier tour de scrutin.	
		Nombr. de bulletins remis dans l'urne	5

RÉPERTOIRE

NUMÉROS D'ORDRE.	DATE DES DÉLIBÉRATIONS.	OBJET DES DÉLIBÉRATIONS.	PAGES.
		<p>en vertu d'une convocation régulière et sous la présidence de M. Rabault, Adjoints.</p> <p>Étaient présents: M. M. Rabault, Adjoints, Couze, Morin, Sorreau, Laveau, Grenier et Millet.</p> <p>Absents: M. M. Braulte, Mauc, Girardreau, Aubigny, Delhomme et Labrousse.</p> <p>L'Assemblée a choisi au scrutin pour secrétaire M. Morin qui accepte cette fonction.</p> <p>Ordre des jour :</p> <p>Construction du pont de Canon.</p> <p>Le Conseil municipal considérant que lorsqu'en 1897 le Conseil Général avait dressé la liste des ponts à construire dans le Département de la Vienne, le pont de Canon avait été classé le cinquième,</p> <p>que les quatre ponts classés les premiers sont depuis longtemps livrés à la circulation,</p> <p>que le pont de Mauressac qui n'était classé que le septième est actuellement en construction,</p> <p>que le retard apporté à l'ouverture du pont de Canon cause le plus grand préjudice aux communes intéressées, notamment à celle d'Availles qui est ainsi privée de toutes communications avec la rive gauche de la Vienne où elle trouverait un débouché pour les pierres, les vins et les bois qu'elle produit,</p> <p>que cet état de choses, qui provoque des plaintes très vives de tous les habitants, est dû à ce que le pont a été lié à la ligne de tramway de Chatellerault à Chauvigny, ligne qui n'est ouverte qu'en 1911.</p> <p>Pour toutes ces raisons prie instamment Monsieur le Préfet de vouloir bien être son interprète auprès du Conseil Général pour demander que dans sa plus prochaine réunion cette assemblée décide que si tôt la ligne de tramway reconnue d'utilité publique l'entrepreneur</p>	

RÉPERTOIRE

NUMÉROS D'ORDRE.	DATE DES DÉLIBÉRATIONS.	OBJET DES DÉLIBÉRATIONS.	PAGES.
		<p>sera mis en demeure de commencer sous délai la construction du pont de Canon, de manière à ce qu'il puisse être ouvert en 1917 et non à l'expiration du délai accordé pour la construction.</p> <p>Le Conseil Municipal d'Availles</p> <p>Considérant</p> <p>que lorsqu'en 1897 le Conseil Général avait dressé la liste des ponts à construire dans le Département de la Vienne, le pont de Canon avait été classé le cinquième -</p> <p>que les quatre ponts classés les premiers sont depuis longtemps livrés à la circulation -</p> <p>que le pont de Mauressac qui n'était classé que le septième est actuellement en construction -</p> <p>que le retard apporté à l'ouverture du pont cause le plus grand préjudice aux communes intéressées, notamment à celle d'Availles qui est ainsi privée de toutes communications avec la rive gauche de la Vienne où elle trouverait un débouché pour les pierres, les vins et les bois qu'elle produit</p> <p>que cet état de choses, qui provoque des plaintes très vives de tous les habitants, est dû à ce que le pont a été lié à la ligne de tramway de Chatellerault à Chauvigny, ligne qui n'est ouverte qu'en 1911.</p> <p>Pour toutes ces raisons</p> <p>Prie instamment Monsieur le Préfet de vouloir bien être son interprète auprès du Conseil Général pour demander que dans sa plus prochaine réunion le Conseil Général décide que si tôt la ligne de tramway reconnue d'utilité publique</p>	
		<p>Nombre de bulletins remis dans l'urne</p>	5

Maire, n° 1. — Répertoire de l'histoire des délibérations. — Paris, Imp. Paul Dupuy (1896).

RÉPERTOIRE

NUMÉROS N ^{OS} DE N ^{OS} DE N ^{OS} DE	DATE DES DÉLIBÉRATIONS.	OBJET DES DÉLIBÉRATIONS.	PAGES.
		en vertu d'une convocation régulière et sans la présence De M. Rabault, absent. Étaient présents 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100. 101. 102. 103. 104. 105. 106. 107. 108. 109. 110. 111. 112. 113. 114. 115. 116. 117. 118. 119. 120. 121. 122. 123. 124. 125. 126. 127. 128. 129. 130. 131. 132. 133. 134. 135. 136. 137. 138. 139. 140. 141. 142. 143. 144. 145. 146. 147. 148. 149. 150. 151. 152. 153. 154. 155. 156. 157. 158. 159. 160. 161. 162. 163. 164. 165. 166. 167. 168. 169. 170. 171. 172. 173. 174. 175. 176. 177. 178. 179. 180. 181. 182. 183. 184. 185. 186. 187. 188. 189. 190. 191. 192. 193. 194. 195. 196. 197. 198. 199. 200. 201. 202. 203. 204. 205. 206. 207. 208. 209. 210. 211. 212. 213. 214. 215. 216. 217. 218. 219. 220. 221. 222. 223. 224. 225. 226. 227. 228. 229. 230. 231. 232. 233. 234. 235. 236. 237. 238. 239. 240. 241. 242. 243. 244. 245. 246. 247. 248. 249. 250. 251. 252. 253. 254. 255. 256. 257. 258. 259. 260. 261. 262. 263. 264. 265. 266. 267. 268. 269. 270. 271. 272. 273. 274. 275. 276. 277. 278. 279. 280. 281. 282. 283. 284. 285. 286. 287. 288. 289. 290. 291. 292. 293. 294. 295. 296. 297. 298. 299. 300. 301. 302. 303. 304. 305. 306. 307. 308. 309. 310. 311. 312. 313. 314. 315. 316. 317. 318. 319. 320. 321. 322. 323. 324. 325. 326. 327. 328. 329. 330. 331. 332. 333. 334. 335. 336. 337. 338. 339. 340. 341. 342. 343. 344. 345. 346. 347. 348. 349. 350. 351. 352. 353. 354. 355. 356. 357. 358. 359. 360. 361. 362. 363. 364. 365. 366. 367. 368. 369. 370. 371. 372. 373. 374. 375. 376. 377. 378. 379. 380. 381. 382. 383. 384. 385. 386. 387. 388. 389. 390. 391. 392. 393. 394. 395. 396. 397. 398. 399. 400. 401. 402. 403. 404. 405. 406. 407. 408. 409. 410. 411. 412. 413. 414. 415. 416. 417. 418. 419. 420. 421. 422. 423. 424. 425. 426. 427. 428. 429. 430. 431. 432. 433. 434. 435. 436. 437. 438. 439. 440. 441. 442. 443. 444. 445. 446. 447. 448. 449. 450. 451. 452. 453. 454. 455. 456. 457. 458. 459. 460. 461. 462. 463. 464. 465. 466. 467. 468. 469. 470. 471. 472. 473. 474. 475. 476. 477. 478. 479. 480. 481. 482. 483. 484. 485. 486. 487. 488. 489. 490. 491. 492. 493. 494. 495. 496. 497. 498. 499. 500. 501. 502. 503. 504. 505. 506. 507. 508. 509. 510. 511. 512. 513. 514. 515. 516. 517. 518. 519. 520. 521. 522. 523. 524. 525. 526. 527. 528. 529. 530. 531. 532. 533. 534. 535. 536. 537. 538. 539. 540. 541. 542. 543. 544. 545. 546. 547. 548. 549. 550. 551. 552. 553. 554. 555. 556. 557. 558. 559. 560. 561. 562. 563. 564. 565. 566. 567. 568. 569. 570. 571. 572. 573. 574. 575. 576. 577. 578. 579. 580. 581. 582. 583. 584. 585. 586. 587. 588. 589. 590. 591. 592. 593. 594. 595. 596. 597. 598. 599. 600. 601. 602. 603. 604. 605. 606. 607. 608. 609. 610. 611. 612. 613. 614. 615. 616. 617. 618. 619. 620. 621. 622. 623. 624. 625. 626. 627. 628. 629. 630. 631. 632. 633. 634. 635. 636. 637. 638. 639. 640. 641. 642. 643. 644. 645. 646. 647. 648. 649. 650. 651. 652. 653. 654. 655. 656. 657. 658. 659. 660. 661. 662. 663. 664. 665. 666. 667. 668. 669. 670. 671. 672. 673. 674. 675. 676. 677. 678. 679. 680. 681. 682. 683. 684. 685. 686. 687. 688. 689. 690. 691. 692. 693. 694. 695. 696. 697. 698. 699. 700. 701. 702. 703. 704. 705. 706. 707. 708. 709. 710. 711. 712. 713. 714. 715. 716. 717. 718. 719. 720. 721. 722. 723. 724. 725. 726. 727. 728. 729. 730. 731. 732. 733. 734. 735. 736. 737. 738. 739. 740. 741. 742. 743. 744. 745. 746. 747. 748. 749. 750. 751. 752. 753. 754. 755. 756. 757. 758. 759. 760. 761. 762. 763. 764. 765. 766. 767. 768. 769. 770. 771. 772. 773. 774. 775. 776. 777. 778. 779. 780. 781. 782. 783. 784. 785. 786. 787. 788. 789. 790. 791. 792. 793. 794. 795. 796. 797. 798. 799. 800. 801. 802. 803. 804. 805. 806. 807. 808. 809. 810. 811. 812. 813. 814. 815. 816. 817. 818. 819. 820. 821. 822. 823. 824. 825. 826. 827. 828. 829. 830. 831. 832. 833. 834. 835. 836. 837. 838. 839. 840. 841. 842. 843. 844. 845. 846. 847. 848. 849. 850. 851. 852. 853. 854. 855. 856. 857. 858. 859. 860. 861. 862. 863. 864. 865. 866. 867. 868. 869. 870. 871. 872. 873. 874. 875. 876. 877. 878. 879. 880. 881. 882. 883. 884. 885. 886. 887. 888. 889. 890. 891. 892. 893. 894. 895. 896. 897. 898. 899. 900. 901. 902. 903. 904. 905. 906. 907. 908. 909. 910. 911. 912. 913. 914. 915. 916. 917. 918. 919. 920. 921. 922. 923. 924. 925. 926. 927. 928. 929. 930. 931. 932. 933. 934. 935. 936. 937. 938. 939. 940. 941. 942. 943. 944. 945. 946. 947. 948. 949. 950. 951. 952. 953. 954. 955. 956. 957. 958. 959. 960. 961. 962. 963. 964. 965. 966. 967. 968. 969. 970. 971. 972. 973. 974. 975. 976. 977. 978. 979. 980. 981. 982. 983. 984. 985. 986. 987. 988. 989. 990. 991. 992. 993. 994. 995. 996. 997. 998. 999. 1000.	

L'Entrepreneur sera mis en demeure de
commencer sans délai la construction du
pont de Couron de manière à ce qu'il
puisse être ouvert en 1907 et non à
l'expiration du délai accordé pour la ligne.

RÉPERTOIRE

NUMÉROS N ^{OS} DE	DATE DES DÉLIBÉRATIONS.	OBJET DES DÉLIBÉRATIONS.	PAGES.
		sera mis en demeure de commencer sans délai la construction du pont de Couron, de manière à ce qu'il puisse être ouvert en 1907 et non à l'expiration du délai accordé pour la construction de la ligne de Couron. Sont délibérés les jour, mois et an susdits. Et, après lecture, les membres présents ont signé. C. Rabault, A. Cruje, J. Hanvray, Amilles, Grandjean Commission administrative du Bureau d'Assistance. - 1 ^{re} Session de 1907.	
		L'an mil neuf cent sept, le deux février à quatre heures du soir, la Commission administrative du bureau d'assistance de la commune d'Avully s'est réunie sous la présidence de M. Laveau. Présents: M. M. Laveau, président, Babin, Gratien, Raymond, Pichon. Absents: M. M. Miller, Lepine. Ordre du jour:	
		I. Election d'un délégué à la Commission cantonale (loi du 14 juillet 1905, art. 11). II. Liste des indigents. III. Distribution de bois et de pain aux pauvres. IV. Liste des personnes admises à l'assistance obligatoire (loi du 14 juillet 1905) 1 ^{re} Election d'un délégué à la Commission cantonale (loi du 14 juillet 1905, art. 11). Conformément à l'article 11 de la loi du 14 juillet 1905, la Commission administrative du bureau d'assistance a procédé à la désignation du délégué qui sera chargé de représenter les bureaux d'assistance du canton dans la commission cantonale instituée par le dit article. Chaque membre de la Commission, à l'appel de son nom, a écrit son bulletin de vote sur papier blanc, et l'a remis fermé au président. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:	
		Premier tour de scrutin. Nombre de bulletins déposés dans l'urne	5

Bureau, n° 1. — Répertoire du registre des délibérations. — Paris. Imp. Paul Dupont (s.l.) 2008 90.

RÉPERTOIRE

NUMÉROS D'ORDRE.	DATE DES DÉLIBÉRATIONS.	OBJET DES DÉLIBÉRATIONS.	PAGES.
		14 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante au dans lesquels les votes ont été exprimés	5
		Reste pour le nombre des suffrages exprimés	5
		Moyenne absolue	3
		Mr. Balem Paul, Deux voix	2
		Mr. Cozgalin Alfred, Deux voix	2
		Mr. Laveau Joseph, une voix	1
		Second tour de scrutin.	
		Le second tour de scrutin donne les résultats suivants:	
		Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	5
		Mr. Cozgalin Alfred, Deux voix	2
		Mr. Laveau Joseph, Deux voix	2
		Mr. Bardin Paul, une voix	1
		Bulletins blancs, nuls ou voix perdus	"
		Mr. Cozgalin Alfred étant le plus âgé des candidats, a été proclamé candidat choisi par la Commission du bureau d'assistance pour représenter les bureaux d'assistance du canton dans la commission cantonale.	
		2 ^e Liste des indigents.	
		La Commission du bureau d'assistance a établi pour 1887 la liste des personnes qui, en cas de maladie, seront admises à l'assistance médicale gratuite, et qui sera soumise au Conseil municipal dans sa prochaine séance. Cette liste dressée en double expédition, comprend 28 noms.	
		3 ^e Distribution de bois et de pain aux pauvres.	
		Mr. le Président donne lecture à la Commission des listes des distributions de bois et de pain faites aux indigents de la commune.	
		La Commission approuve ces listes.	
		4 ^e Liste des personnes admises à l'assistance obligatoire.	
		Mr. le Président expose que Messieurs Cozgalin Barthélemy, Bussereau François, Corbette Louis et la nommée Chabot Marie sollicitent leur admission à l'assistance organisée par la loi du 14 juillet 1875.	
		La Commission, après avoir délibéré, décide d'inscrire ces quatre vieillards sur la liste des personnes proposées	

pour l'admission à l'assistance.
 Elle est d'avis que le sieur Bussereau François soit admis à l'hospice des incurables de Pontiers et que les trois autres reçoivent un secours à domicile.
 Fait en la Mairie d'Annelles, les jours, mois et an
 L'autre part
 Et, après lecture, les membres présents ont signé.

J. Laisney J. Bardin
 Greffier